



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





RECEIVED IN EXCHANGE
FROM
U. of M. Law library

DE
LA TOLERANCE
DES
RELIGIONS

B
2591
D2

LETTRES DE M. DE LEIBNIZ,
ET
REPONSES DE M. PELLISSON.

*copie de la bibliothèque
de la cour de France*



A PARIS,
Chez JEAN ANISSON, Directeur de l'Imprimerie
Royale, rue Saint Jacques, à la Fleur de Lis
de Florence.

M. DC. XCII.
AVEC PRIVILEGE DU ROI.

207

of the
... ..
... ..

Dev. Lib.
Ech
Law Library

~~11-12-152~~

CEs Ecrits que l'on donne au Public n'ont pas esté faits pour estre imprimés. Le style mesme le fera assez connoistre; mais on a eû des raisons essentielles de n'y rien changer, & de les laisser en leur état naturel. Des personnes d'un rang & d'une pieté fort au dessus du commun ont crû qu'ils pourroient avoir leur effet, sur tout en des lieux où par le malheur du siecle l'indifference des Religions semble devenir insensiblement la Religion dominante. On leur obéit, & on prie ceux qui

1-7-33 SWB

feront cette lecture, de de-
mander à Dieu qu'icy & par
tout il y mette sa sainte &
toute-puissante benediction.



APPROBATION.

LE nombre de Protestans qui se sont appliquez à chercher quelque secret pour éluder les Reflexions de M. Pellisson sur les differends de la Religion, est une marque qu'elles les incommodent. On a déjà vû des Objections qui luy ont esté faites d'Angleterre & de Hollande, en voycy d'Allemagne; mais elles ne servent toutes qu'à donner lieu à l'illustre Auteur qu'elles attaquent, d'approfondir plus les matieres, de mettre ses maximes dans un plus beau jour, & d'expliquer ses raisons avec plus de force. Plus ces nouvelles difficultez que luy fait M. de Leibniz, d'un monde si distingué, sont specieuses, & plus on verra de solidité dans les Réponses qu'il y donne. Il est toujours luy-même en tous ses Ouvrages, dans les plus familiers comme dans les plus étudiez; accommodant les raisonnemens les plus abstraits à la naïveté du style epistolaire, & disant sur le champ ce qui paroistroit couster une longue meditation. Mais si en lisant oc Pa-

pier qui ne respire que douceur, on se remet en memoire l'idée d'un autre si vivement écrit qui l'a précédé, on pourra aisément dans la comparaison qui s'en fera reconnoître quel est l'art de défendre diversément, mais toujours avec un succès égal, la bonne cause selon les differens caracteres de ceux qui la combattent. On a vu il y a quelque temps M. Pellisson repousser justement avec vehemence un homme emporté, lever les nuages dont ce Ministre avoit affecté de couvrir la question pour l'embarasser, & dissiper toutes les visions qu'il avoit imaginées pour gagner les foibles : on le voit icy résoudre des doutes avec autant d'honnesteté, de bienveillance, & de politesse qu'ils luy avoient esté proposez par une personne qui a tout ce qu'on peut souhaiter pour le monde ; de finesse d'esprit, de discernement, de délicatesse & de sçavoir, & en qui il n'y a rien à desirer que la profession de la vraie Religion. C'est ainsi que M. Pellisson sçait faire triompher la vérité par tout, sans jamais ni l'affoiblir par trop de

complaisance, ni l'outrer par un discours trop animé; mais se tenant dans les bornes d'une défense convenable qu'il proportionne aux sujets qu'il traite, & qu'il mesure avec les personnes à qui il parle. C'est ce qui m'a semblé dans la lecture que j'ay faite de ce dernier Écrit avec attention. En Sorbonne le treizième Septembre 1691.

PIROT.

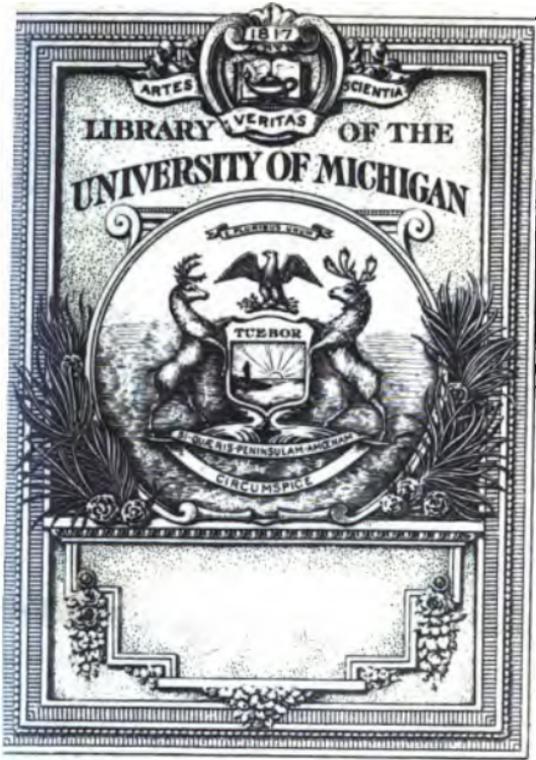
Extrait du Privilege du Roy.

PAR grace & Privilege du Roy, donné à Versailles le jour de Decembre 1685. signé, par le Roy, P I R O T, il est permis au Sieur **** de faire imprimer, vendre & distribuer par tout le Royaume un Livre intitulé, *Reflexions sur les differends de la Religion avec les preuves de la tradition des Saints Peres sur chaque point contesté*, en un ou plusieurs volumes, & autant de fois que bon luy semblera, pendant le temps & espace de douze années consecutives, à compter du jour que ledit Livre sera achevé d'imprimer pour la premiere fois. Avec défenses, &c.

Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris le 7. Janvier 1686. Signé, ANGOT. Sindic.

Et ledit Sieur **** a cédé & transporté son Privilege au Sieur Anisson, pour ce qui regarde la quatrième Partie desdites Reflexions ou Traité de la Tolerance des Religions.

DE



RECEIVED IN EXCHANGE
FROM
U. of M. Law Library

DE
LA TOLERANCE
DES
RELIGIONS

B
2591
D2

*Original von Leibniz
Bibliothek von*

LETTRES DE M. DE LEIBNIZ,
ET
REPONSES DE M. PELLISSON.



A PARIS,
Chez JEAN ANISSON, Directeur de l'Imprimerie
Royale, rue Saint Jacques, à la Fleur de Lis
de Florence.

M. DC. XCII.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

De la Tolérance .

ſçauroit rien croire, ſi on ne penſe d'en auoir quelque preuve ou fondement. Il faut auouër donc, que nous auons tous beſoin de quelque examen, autrement la Religion ſeroit arbitraire, & nous n'aurions point d'auantage ſur les Infidelles & ſur les Sectes.

Mais les raiſons de noſtre perſuaſion ſont de deux fortes : les unes ſont explicables, les autres inexplicables. Celles que j'appelle explicables peuvent eſtre propoſées aux autres par un raiſonnement diſtinct ; mais les raiſons inexplicables conſiſtent uniquement dans noſtre conſcience ou perception, & dans une expérience de ſentiment interieur dans lequel on ne ſçauroit faire entrer les autres, ſi on ne trouue moyen de leur faire ſentir les meſmes choſes de la meſme façon. Par exemple, on ne ſçau-

roit toujours dire aux autres ce qu'on trouve d'agréable ou de dégoûtant dans une personne ; dans un tableau , dans un Sonnet , dans un ragouft : c'est pour cela qu'on dit qu'il ne faut pas disputer des gousts ; c'est par la mesme raison qu'on ne sçauroit faire comprendre à un aveugle né , ce que c'est que la couleur. Or ceux qui disent trouver en eux une lumiere divine interieure , ou bien un rayon qui leur fait sentir quelque verité , se fondent en raisons inexplicables. Et je vois que non-seulement les Protestans , mais encore des Catholiques Romains employent ce rayon : car outre les motifs de croyance ou de credibilité (comme ils les appellent ,) c'est-à-dire , outre les raisons explicables de nostre Foy , qui ne sont qu'un amas d'argumens de dif-

ferens degrez de force, & qui ne peuvent fonder tous ensemble qu'une foy humaine, ils demandent une lumiere de la grace du ciel qui fasse une entiere conviction, & forme ce qu'on appelle la Foy divine : de sorte que ceux qui se fondent sur cette lumiere, ne peuvent demander d'autre examen à ceux qui se fondent sur une lumiere contraire, que celui de la propre conscience d'un chacun ; sçavoir s'il dit vray & s'il sent effectivement la lumiere dont il se vante. Mais comme cette lumiere interieure prétenduë est sujette à caution, & que l'examen de conscience sur ce sujet est assez difficile, je voudrois que M. Pellifson eust traité exactement ce point important, en nous expliquant les marques interieures de la lumiere divine qui la dis-

des Religions. 7

tingent de l'illusion, comme d'or se reconnoît à la couleur, au poids, & à d'autres marques sensibles.

En attendant cét éclaircissement, venons aux raisons explicables, aussi n'est-ce que par elles qu'on peut persuader les autres. Ces raisons sont générales ou particulières. Les raisons générales peuvent être appellées des préjugés que Tertullien, parlant en Jurisconsulte, appelloit des prescriptions. Les raisons particulières se peuvent comprendre sous le nom de discussion : car tant que ces préjugés ne donnent que ce qui fait présumer, ou que les Jurisconsultes appellent une présomption, ils peuvent être effacés par une preuve contraire, & tant qu'ils ne donnent qu'une grande apparence, il se peut que la dis-

8 *De la Tolérance*

cussion particuliere fournisse des raisons ou apparences contraires plus fortes ; c'est pourquoy M. Pellisson prétend qu'il y doit avoir une infaillibilité. Je crois que son dessein a esté de former un tel argument : Il faut qu'il y ait un préjugé infaillible : or s'il y en a, il ne se sçauroit trouver que dans cette Eglise visible qui s'appelle la Romaine. Donc l'Eglise Romaine est infaillible.

Considerons maintenant la premiere des deux premisses de cet argument, & voyons comment l'Auteur établit l'existence d'une infaillibilité dont on se puisse servir aisément pour décider les Controverses. Il semble qu'il raisonne ainsi : S'il n'y avoit point d'infaillibilité chacun seroit obligé à une discussion parfaite ; or cette parfaite discussion est impraticable à l'égard de bien

des gens. Donc il faut qu'il y ait un préjugé infallible. Comme j'aime la sincérité, je n'accorderay pas seulement qu'on ne sçauroit charger toutes les personnes sans distinction, du soin d'examiner exactement les Controverses; mais je diray de plus que parmi les Sçavans mesme, il y en a bien peu qui s'y puissent prendre comme il faut pour s'assurer de la verité sur des matieres épineuses. Il paroist mesme que nous n'avons pas le moyen de découvrir la verité à l'égard de certaines questions relevées. Quelqu'un dira qu'il n'est pas nécessaire de décider toutes les Controverses; mais M. Pellisson peut repliquer qu'il y en a au moins quelques-unes dont la décision est nécessaire, & il sera toujours tres-difficile au peuple de les examiner à fonds: donc

le peuple a besoin d'une marque claire & infaillible qui soit à la portée de tout le monde.

Il y a deux réponses qu'on peut opposer à la force de cet argument. La première est qu'il suffit que les hommes croient la vérité sur quelques points nécessaires, quoy que ces hommes peut-estre ne soient pas arrivez à la connoissance de la vérité par des raisons explicables assez fortes, & qu'ils ne se soient pas servis d'un préjugé infaillible, ni d'une discussion exacte. Effectivement il y a peu de Chrétiens qui entrent bien avant dans les preuves de la vérité du Christianisme, & il semble que c'est assez que les Sçavans voient bien les avantages de nostre Foy sur les autres Religions; il y aura toujours bien des gens qui feront obliger de croire leur Pasteur sur

sa parole. Heureux sont ceux à qui Dieu a donné des Maîtres éclairez, ou qu'il a voulu toucher au moins interieurement au défaut du ministère d'un bon Maître extérieur.

Il y a encore une autre Réponse que les Theologiens Protestans n'approuvent point; mais comme elle a cours parmi quelques personnes dont on louë la pieté, & dont plusieurs font bande à part, sur tout en Hollande, qui s'imaginent que la justice divine seroit blessée si le salut estoit suspendu des Controverses & du hazard de quelque bonne instruction qui peut manquer mesme aux bien intentionnez, il semble qu'elle mérite d'estre examinée, d'autant qu'elle paroist conforme aux sentimens de plusieurs Docteurs tres-celebres de l'Eglise Romaine. Cette ré-

ponse est qu'il n'y a aucun article révélé qui soit absolument nécessaire, & qu'ainsi on peut estre sauvé dans toutes les Religions, pourvû qu'on aime Dieu véritablement sur toutes choses par un amour d'amitié, fondé sur ses perfections infinies. On objectera que cela se pourroit peut-estre soutenir à l'égard de ceux qui sont demeurez dans l'innocence, au lieu que ceux qui sont sous le peché n'en peuvent obtenir l'absolution que dans la vraye Eglise. Mais on répond que ces mesmes Theologiens demeurent encore d'accord quand on auroit peché, que la contrition, c'est-à-dire, la penitence qui vient de cet amour sincere, efface les pechez sans aucune intervention des clefs de l'Eglise ou du Sacrement.

Ils ajoûtent que ceux qui sont dans ces sentimens du divin amour , dans lequel consiste ce qu'il y a de plus essentiel dans la pieté, sont éclairéz par la lumiere qui est venuë dans le monde pour illuminer tous les hommes, qu'ils sont remplis de la grace du Saint Esprit, & se trouvent étroitement unis avec le Verbe éternel, & avec la Sagesse divine qui est dans Jesus-Christ, quand mesme ils ne le connoistroient point assez selon la chair, & mesme quand ils n'auroient jamais ouï nommer cét assemblage de lettres qui forment son nom. Qu'estans portez avec ardeur à faire ce qu'ils peuvent juger conforme à la volonté de Dieu, ils seront toujours dans la bonne foy, ils ne seront jamais opiniastres, & par consequent ils ne sçauroient es-

tre heretiques. Et qu'estant empressé à chercher la verité, autant que d'autres devoirs le permettent, & prests à la croire quand elle se presentera à eux avec les livrées dont elle a besoin pour se faire reconnoistre, ils ne sçauroient passer pour infidelles: & par consequent cette terrible sentence (qui ne croira point, sera damné) n'appartient pas à eux, non plus que les excommunications que les Eglises vrayes ou fausles peuvent fulminer. Enfin, que cette intention sincere & droite qu'ils ont de se conformer à la volonté de Dieu qu'ils aiment, fait qu'ils sont dans l'Eglise, *in voto*, ou par un desir virtuel qui les fait prendre part à la vertu du Baptisme & des Sacremens, *ad instar Baptismi fluminis*, ou à la maniere de ce qu'on appelle le Ba-

ptesme du Saint Esprit, où l'eau n'entre point : tout comme s'ils avoient reçu la grace par l'entremise des symboles visibles, puis que ce n'est pas le défaut ou l'absence du Sacrement, mais le mépris qui condamne.

Cette doctrine est enseignée par plusieurs grands hommes de l'Eglise Romaine, quoy que ceux qui écrivent des Controverses semblent la dissimuler. Il est vray qu'elle est combattuë par quelques Protestans, mais c'est de quoy il ne s'agit point icy. C'est assez qu'on voye par-là que les sentimens des Docteurs de l'Eglise Romaine sur le salut de ceux de dehors, ne sont pas si rudes que l'on s'imagine : on s'y est souvent déclaré qu'il n'y a aucun article fondamental que celui de l'amour de Dieu ou de l'obéissance filiale, & qu'il n'y a

par consequent que l'opiniastreté ou desobeïssance qui fait l'Heretique; & que c'est pour cela que Saint Salvien Evêque de Marseille a excusé les Arriens de bonne foy, quoy-qu'ils niaissent la divinité de Jesus-Christ.

Voilà donc une partie de ce qui resteroit à examiner pour achever la demonstration de M. Pellisson. Je me dispenseray maintenant de parler de l'autre premisse, qui nous assure que l'infailibilité, s'il y en a, ne se trouve que dans l'Eglise Romaine. Je ne toucheray pas non plus aux autres préjugez qui ne sont pas infailibles, sur lesquels l'Auteur dit assurément des choses bien pensées, comme par exemple, sur l'argument du grand nombre. Mais comme ces préjugez, & autres semblables ont besoin eux-mesmes de quelque

discussion qui est difficile aux personnes ordinaires, & n'exempte pas les Sçavans d'une discussion plus exacte des matieres particulieres, je n'y veux point entrer à present, non plus que dans les raisons du Traité particulier de l'Eucharistie; car toutes ces choses nous meneroient trop loin. Il vaut mieux pousser à bout un point de consequence que d'en entamer plusieurs.

Je voudrois pouvoir satisfaire aux Objections que j'ay representées; mais je vous laisse à juger, Monsieur, s'il ne faut pas avoir l'érudition & la force d'esprit de M. Pellisson pour en venir à bout. Aussi peut-on tout esperer d'un si grand genie, pourvû que ce dont il s'agit ne soit pas tout-à-fait impossible.



A U T O R I T E Z

des Theologiens Catholiques Romains, favorables au salut de ceux qui sont dans l'erreur, quelque grande qu'elle puisse estre, pourvu qu'ils ayent le veritable amour de Dieu.

LEs Reverends Peres Jesuites & autres Theologiens graves de l'Eglise Romaine, enseignent qu'il y a deux sortes de penitence. L'une s'appelle Contrition, lorsqu'on abhorre & deteste le peché par le motif desintereffé d'un veritable amour de Dieu, & cette penitence est necessaire à ceux qui sont hors de l'Eglise. L'autre penitence moins parfaite qui s'appelle Attrition, fondée sur l'amour propre, c'est-à-dire, sur la crainte ou sur l'esperance, suffit aux Catholiques, lorsque ce qui luy manque est

suppléé par le Sacrement de Penitence que Jesus-Christ a institué dans l'Eglise, & c'est en quoy consiste l'avantage des Catholiques sur les autres.

Jacques Pavi Andradius, Portugais, un des principaux Theologiens du Concile de Trente, a fait un Livre intitulé, *Explicationes orthodoxæ de controversiis Religionis capitibus*, où il enseigne en ces propres termes: Que les Philosophes qui ont employé toutes leurs forces pour connoître un vray Dieu, & pour l'honorer religieusement, ont eu la Foy qui fait vivre le Juste. Il ajoute que la redemption du genre humain par Jesus-Christ est contenuë tacitement, *implicitè*, dans la Providence generale de Dieu; & que les Philosophes qui ont bien connu cette Providence, n'ont pas tout-à-

fait ignoré Jesus-Christ crucifié, en tant qu'ils ont scû que Dieu n'obmettroit rien qui seroit convenable à faire sauver les hommes, quoy - qu'ils n'ayent point connu en détail la maniere dont Dieu s'est servi. Que ce seroit la plus grande cruauté du monde (*neque immanitas deterior ulla esse potest*) de condamner les hommes aux peines éternelles, pour avoir manqué d'une Foy à laquelle il n'y avoit pas moyen de parvenir.

Le Reverend Pere Louïs Molina Jesuite (dans son Livre *De Justitia & Jure, tract. 5. disp. 59.*) soutient expressément que Dieu a rendu le salut plus aisé par Jesus-Christ, en ce qu'il a donné moyen aux hommes de se sauver par l'entremise des Sacramens de l'Eglise, quand mesme ils n'auroient pas la Contrition; c'est-à-dire, la penitence fondée

sur l'amour divin, qui est nécessaire hors de l'Eglise, afin qu'on puisse estre sauvé, & qu'on sçait estre bien plus difficile qu'une simple Attrition ou penitence ordinaire, qui suffit avec le Sacrement. Voicy ses expressions : Avant la Loy de la Grace & l'institution des Sacremens capables de justifier ceux qui ne sont qu'attrits, on estoit obligé d'exercer plus souvent l'acte de l'Amour divin, sur tout lorsqu'on estoit souillé de quelque peché mortel, & en peril de mort; & alors quand on faisoit le sien, Dieu ne manquoit pas de donner sa grace pour cette charité surnaturelle (ou amitié filiale.) Maintenant que Dieu ayant pitié de la fragilité humaine a institué par Jesus-Christ nostre Redempteur les Sacremens de la nouvelle Loy, on

22 *De la Tolerance.*

• n'est pas tant obligé à cet Acte
• mour, parce que le Sacrement
• de Penitence suffit avec l'Attri-
• tion. Cependant encore aujour-
• d'huy ceux qui ne reçoivent
• point ce Sacrement, lors qu'ils se
• trouvent coupables de quelque
• peché mortel & en danger de la
• vie, sont obligez à l'acte de l'A-
• mour divin ou de la Contrition,
• tout comme s'ils ne vivoient que
• selon la Loy de la nature.

• Ambroise, Catharin, Maldo-
• nat, Gregoire de Valence ont
• dit les mesmes choses, & le Pere
• Beroya dans sa dix-huitième
• Dispute sur le huitième Chapi-
• tre de l'Epistre de Saint Paul
• aux Romains, soutient aussi que
• ces Payens ont eu une Foy im-
• plicite de Jesus-Christ. On en
• pourroit produire quantité d'au-
• tres touchant le salut des Here-
• tiques ou Infideles materiels.



R É P O N S E
AUX O B J E C T I O N S
ENVOYÉES D'ALLEMAGNE.

L Es Objections que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, MADAME, font de bonne main, & non-seulement d'un homme d'esprit, & de sçavoir; mais aussi d'un honneste homme; ce que j'estime bien davantage. Il donne par tout beaucoup de marques de sincerité. Je luy dois en mon particulier tenir compte du bien qu'il dit de moy. Je voudrois en meriter quelque petite partie. Plût à Dieu qu'il me donnast un jour la meilleure de toutes les louanges, qui seroit de se laisser persuader.

*Madame
l'Abbesse
de Mau-
buisson em-
ploya une
Dame de
grand me-
rite pour
communi-
quer ces
Objections
à l'Auteur
des Refle-
xions, qui
fit cette ré-
ponse,*

J'avois répondu au Memoire par des apostilles en marge, ou pour mieux dire en colomne; mais ayant repassé sur mon travail, je l'ay trouvé long & ennuyeux; & j'ay remarqué sur tout, que pour estre bien entendu en rapportant l'apostille au texte, il avoit besoin d'une application suivie & laborieuse qu'on ne doit pas exiger des personnes comme vous. Je me refous donc, MADAME, à vous en faire l'extrait un peu mieux digéré, reduisant les Objections à certains chefs ou articles principaux.

Le premier sera des raisonnemens, qu'on croit que je laisse imparfaits.

Le second, des raisons qu'on appelle inexplicables, & des marques (s'il y en a) pour distinguer les bonnes d'avec les mauvaises.

Le

Le troisiéme, des points fondamentaux, & non fondamentaux; & si cette distinction peut faire esperer le salut à ceux qui ne sont pas dans l'Eglise, non-obstant l'excommunication de l'Eglise.

Le quatriéme, s'il peut estre soûtenu qu'il n'y ait qu'un point fondamental, qui est l'amour de Dieu, & nostre union avec luy, sans que pour estre sauvé il se faille mettre en peine de toutes ces disputes en quelque Secte que l'on vive.

Le cinquiéme, s'il y a des Theologiens Catholiques qui soient de cette opinion, ou qui la favorisent.

I.

Quant au premier point, il se peut faire facilement, que j'aye laissé plusieurs raisonnemens imparfaits, non-seulement

B

par l'imperfection humaine, mais par la mienne propre. On craint quelquefois de blesser un lecteur habile, si on ne luy laisse rien à faire. On veut abreger, & on se rend obscur. Le style de la plupart des écrits du temps, où il y a bien des paroles perduës, m'a jetté dans l'extrémité contraire. Le Journal de France, sur la troisième partie des Reflexions, après m'avoir trop loué, remarque comme un défaut, que les matieres y sont trop pressées, & que cela demande quelquefois trop d'attention au lecteur, en quoy je tiens qu'il a dit vray : & si vostre ami me marque les endroits particuliers de ces raisonnemens imparfaits, je tascheray d'en profiter. Il doit de son costé prendre garde s'il a eü cette attention, peut-estre trop grande, que j'exigeois de

luy, & dont je viens de parler : car il n'est pas impossible qu'il ne luy soit échappé quelque chose de ce que j'auray traité dans ce style serré; je vous en donneray un exemple un peu plus bas.

II.

Pour le second point qui est des raisons inexplicables, je croy qu'à parler bien proprement, il n'y en a point qu'on doive nommer ainsi. Car raison, & raisonnement, ne sont autre chose que le progrès que l'on fait d'une connoissance à une autre, par les consequences que l'on tire de la premiere pour venir à la seconde, & cela se peut toujours expliquer. Aussi vostre ami ne dit pas précisément, *raisons*, mais *raisons de persuasion*: ce qui signifie, comme je le veux entendre, *motifs secrets pour se*

confirmer dans l'opinion où la raison nous a mis. Or ces motifs secrets & obscurs que l'on ne peut expliquer, ne sont autre chose, si je ne me trompe, que les veritez de sentiment dont M. Jurieu a tant parlé, ou bien l'operation de la grace en nos cœurs, ou l'imagination de la grace.

3. Vol. des
Reflexions,
appellé Chi-
meres de
M. Jurieu,
1. Part.
Sect. 5.

A l'égard des veritez de sentiment, je croy avoir prouvé avec assez de clarté, qu'on ne doit nommer ainsi, que ce qui se trouve dans le sentiment du grand nombre & qui est écrit, s'il faut ainsi dire, dans le cœur des hommes par les propres mains de Dieu & de la nature: Que les veritez pretenduës de sentiment particulier contre le sentiment general, ne sont pas veritez, mais illusions & imaginations, où l'on croit sentir ce que l'on ne sent pas: & j'en ay

donné des exemples. J'en marqueray les endroits en marge; car je dicte cecy dans le bain qu'on m'a ordonné pour remède. Il est bon de vous le dire, MADAME, afin que vous ne cherchiez icy rien d'excellent ni d'élevé. En cet état d'infirmité, il est défendu de faire aucun effort de l'esprit; c'est-à-dire de rien faire qui vaille.

A l'égard de la grace ou veritable ou imaginaire, si vostre ami croit que je n'ay pas marqué les moyens de distinguer l'une d'avec l'autre, je le supplie de relire quelques endroits, qui seront aussi citez en marge, où je ne me feray peut-estre pas assez étendu, & sur lesquels il aura peut-estre passé trop viste. Mon systéme perpetuel est celui-cy. Il y a une grace & une éléction prouvée, & une grace

*2. Vol. 567.
4. 6. 7. 11.
& particulièrement*

*en la 14.
A: 3. Vol.
1. Part.
Sect. 5. déjà
citée.
Au mesme
3. Vol. 2.
Part. Sect.
2. & 4.*

& une élection non prouvée, & qui ne le peut-estre. La grace ou élection prouvée est celle de l'Eglise, qui a pour elle toutes les preuves de la vérité de la Religion Chrétienne. La grace ou élection non prouvée est celle du particulier, dont il ne peut jamais estre assuré jusqu'à la mort. J'accorderay si l'on veut que le sentiment de la grace dans le particulier, puisse estre appellé un motif de persuasion inexplicable. Mais je dis que s'il n'a que ce motif tout seul, il ne s'y doit pas confier, parce que le mouvement qu'il prend pour la grace, pourroit n'estre qu'une grande prevention. J'ay marqué aussi jusqu'ou l'on pouvoit déferer à ce sentiment de la grace que l'on croit avoir; & je l'ay marqué par un seul principe, qui est que Dieu ne peut

estre contraire à Dieu, & la grace à la grace. Or quant à la grace de Dieu sur l'Eglise, elle est tres-bien prouvée dans les excellens Ouvrages de l'antiquité & de nostre temps sur la verité de la Religion Chrétienne. Ma grace particuliere n'est point prouvée; mais tant qu'elle s'accordera avec la grace de l'Eglise, & ne fera que la suivre, je puis déferer au sentiment que je croy en avoir. Si au contraire ma prétenduë grace particuliere & non prouvée, s'oppose à la grace de l'Eglise si bien prouvée, c'est assurément une illusion, & non pas une grace; par la raison que je viens de dire, qui est que Dieu ne peut estre contraire à Dieu, ni la grace à la grace.

J'entends bien, MADAME, ce que vostre ami demanderoit.

Il voudroit que je luy donnasse quelque marque interieure, par laquelle sans avoir recours à la regle que je viens d'établir, chacun pust décider dans son cœur, ce mouvement que je sens est la grace veritable; ou ce mouvement qui me sembloit grace, n'est qu'une prevention de mon esprit. Mais je n'ay garde, M A D A M E, de luy marquer ce moyen; car ma pensée est qu'il n'y en a aucun de semblable. Et sans parler maintenant des controverses, où la prevention imite si bien la foy, tout ce que les Theologiens ou Catholiques ou Protestans ont dit pour distinguer les veritables & les fausses revelations, ne donne pas, au moins selon moy, une entiere satisfaction à l'esprit, & les plus habiles Directeurs se trouvent quelquefois assez em-

peschez là - dessus. Il n'y a rien que le Demon ne puisse imiter pour se déguiser en Ange de lumière ; & par conséquent , point de marque interieure de la grace qui ne soit équivoque , ou au moins sujette à un tres - grand examen. Le seul événement réitéré confirme la véritable Prophetie : le seul miracle extérieur , sur tout continué & réitéré , nous prouve nostre grace interieure d'une maniere indubitable , la souveraine & infinie bonté de Dieu ne pouvant jamais permettre une suite d'illusions en son nom , & que l'homme soit exposé à une tentation si grande , & pour ainsi dire , plus qu'humaine , à laquelle il seroit juste & raisonnable de succomber.

Si vous m'ordonnez toutefois,
MADAME, de faire un effort

en faveur de vostre ami, j'ajouté-
teray quelque chose de nouveau
pour distinguer la fausse grace
de la véritable : mais cette nou-
veauté reviendra toujours à ce
que je pense en avoir déjà éta-
bli. Je me souviens de ce qu'en-
seignoit à ses disciples, un de
ces saints Anachorettes, dont les
vies dans leur simplicité ancien-
ne sont si édifiantes. Si vous ne
prenez garde aux artifices du
Demon, leur disoit-il, il pourra
vous tromper ; de l'esprit & du
sçavoir, il en a tres-assurement
plus que vous ; de vos austeritez,
il s'en moque, il jeûne, il veille,
il se mortifie & se tourmente
plus que vous ne ferez jamais.
Toutes les vertus chrétiennes, il
les imite quand il luy plaist : il n'y
en a qu'une seule, qu'il ne sçau-
roit contrefaire, parce qu'elle est
trop incompatible avec luy ; c'est

l'humilité & l'obéissance. Je diray à vostre ami, MADAME, sur ce mesme principe ; vous cherchez une pierre de touche interieure pour éprouver la veritable grace, & la fausse. Je vais vous la donner. La fausse grace, non-seulement de l'Anabaptiste, du Trembleur, du Fanatique, mais aussi de celuy qui plus sensé, ou moins hardi, ne laisse pas de se faire *incognito*, une foy & une Religion à part : cette fausse grace, dis-je, de quelque espece qu'elle puisse estre, pourra avoir tous les dehors de la charité chrétienne : elle fera d'une exacte regularité dans les mœurs, sobre, chaste, juste, affectueuse, fervente ; mais pour humble, elle ne le fera jamais. Au contraire vous la trouverez toujours hardie, fiere, insolente, superbe, hautaine : car le moyen d'es-

tre humble, & de se revolter contre la grace generale des Chrétiens sur la bonne opinion qu'on a de soy-mesme? Y a-t-il rien de si insolent que de dire à toute la terre, j'ay l'esprit de Dieu, & vous ne l'avez pas? Le veritable Fidele croit bien avoir l'esprit de Dieu; mais l'avoir avec le grand corps de l'Eglise à qui Dieu l'a promis, il ne se flate point d'un privilege particulier: il ne donne pas la Loy, il la reçoit, il suit, il obéit, il se soumet; il se trouve trop heureux que son obéissance, & sa soumission luy tiennent lieu de merite.

III.

La distinction entre les points fondamentaux & non fondamentaux, qui est nostre troisième article, n'est pas nouvelle. Elle a toujours servi de pretexte.

te aux Protestans pour se promettre le salut hors de l'Eglise, nonobstant son excommunication.

L'Eglise croit à la verité, qu'il y a des erreurs plus detestables les unes que les autres ; mais elle soutient que la moindre erreur en la foy, accompagnée de rebellion, est detestable & peut priver du salut. C'est un grand crime de leze-majesté que de lever une armée contre son Roy pour le déthrôner : mais il ne s'ensuit pas que de déchirer le moindre de ses Edits, declarer qu'on ne luy obéira point en cela, se cantonner, & se liguier pour s'empescher d'y estre contraint, ne soit un crime digne de mort. Je suis souvent étonné que tant de gens de bon sens, puissent hesiter sur une verité si claire & si palpable. Nulle so-

cité humaine ne subsiste que sur ce fondement, que ceux qui voudront la rompre seront privés de l'effet qu'elle se proposoit. L'Eglise est une société humaine qui a seulement l'avantage d'avoir des Loix Divines. Elle est établie de Dieu pour nous conduire au salut. Il est juste, naturel, & nécessaire, que ceux qui veulent s'en separer, soient privés du salut ; autrement on pourroit dire que l'établissement seroit inutile, & qu'il enfermeroit mesme quelque sorte de contradiction. Il sembleroit que Dieu eust dit aux hommes, au moins aux Juifs & aux Chrétiens : je fais une alliance avec vous, je vous choisis pour mon peuple, je vous donne des Loix, j'institue des Sacremens, j'établis un ordre & un ministère public parmi vous, les uns seront

Pasteurs, les autres Brebis : aux uns j'ordonne la vigilance, la force, l'équité, la charité pour leur troupeau; aux autres la docilité, la douceur, la soumission pour ceux qui les conduisent, afin que vous puissiez tous ensemble aller au salut : mais ce n'est pas à dire que chacun de vous à part n'y puisse fort bien aller sans cela.

Je n'ose, MADAME, faire icy une comparaison trop peu serieuse, & prise de ces lectures frivoles qui n'ont que trop amusé mon enfance, mais je ne scaurois pourtant m'empescher d'y penser. Dans une de nos Fables Françoises (l'ingenieur Roman de M. d'Urfé que tout le monde connoist) l'Amant inconstant, & la Maitresse voyage, font avec grand soin les loix de leur amitié; mais la dernière

de toutes, est qu'on n'en observera pas une, si l'on ne veut. Est-ce ainsi que Dieu aura contracté avec son épouse?

Et quant à la force de l'excommunication, qui fait partie de cet article, & que j'ay extrêmement relevée au premier Volume des Reflexions, parce qu'il me sembloit qu'on n'y avoit pas assez insisté jusques-icy pour les Catholiques, je vous avouë encore de tres-bonne foy, M A D A M E, que je ne comprends pas comment on s'en peut défendre, & si vostre ami, qui est une personne tres-éclairée en sçait davanrage, il me fera plaisir de me le communiquer. Car au fond, on ne peut jamais estre reçû à établir des principes, & puis les abandonner quand on veut. Nous convenons tous de l'Ecriture Sainte pour principe,

chacun de nous convient de sa confession de foy pour principe. L'Ecriture Sainte marque en termes exprés que l'Eglise qui est en terre, lie & delie pour le ciel; ouvre, & ferme le ciel, qui est ce qu'on appelle le *pouvoir des Clefs*. Toutes les confessions de foy de nos Freres separez, dont j'ay rapporté les passages au long, conviennent de ce pouvoir des Clefs. Les Eglises separees de France ont toujourns usé en ces occasions des termes d'*Anathème, Maranatha, Male-diction*. Il faut par necessité ou que la promesse de Dieu soit vaine, ou qu'il y ait un pouvoir tel qu'il l'a dit, qui s'exerce par l'excommunication. Il faut que ce pouvoir soit dans l'Eglise visible, car l'invisible n'excommunie personne. Il faut par consequent que cette Eglise visible,

*Voyez au 2.
Vol. la Sect.
5. & les
Preuves.*

en prononçant anathème, ne se puisse jamais tromper en la foy; que ses Jugemens soient les jugemens de Dieu; qu'elle juge avec Dieu, & enfin qu'elle puisse dire avec confiance: *Il a semblé bon au Saint Esprit & à nous*, comme disoit l'Eglise naissante au Concile de Jerusalem, ou comme nostre Eglise de France en l'an 314 au Concile d'Arles le plus ancien dont nous ayons les Actes. *Il nous a semblé bon, le Saint Esprit present, & ses Anges*, en un mot, qu'elle soit toujours inspirée pour ce qui regarde la doctrine & le salut. M. Jurieu, qui est aussi habile qu'un autre à se tirer d'un mauvais pas; a voulu essayer de nous jeter de la poudre aux yeux dans quelque Lettre Pastorale contre moy sur cet argument de l'excommunication; mais je croy avoir

Placuit,
præsente
Spiritu
Sancto &
Angelis
ejus.

assez fait voir qu'il ne touchoit pas à la difficulté, & combien sa réponse estoit frivole pour ne rien dire de plus.

3. Vol. 1.
Part. 2.
6.

Je sçay bien que vostre ami ajoûte en quelque endroit. Nous cherchons la verité de bonne foy, prests à la reconnoistre aussitost qu'on nous la fera voir. Nous ne pouvons donc pas estre traitez d'heretiques; mais si cette défense est reçûë, il n'y eût jamais d'heretiques, n'y en ayant jamais eû qui n'ayent tenu le mesme langage.

I V.

Je passe au quatriéme article, qui ne se contente pas de certains points non fondamentaux, mais veut presque qu'il n'y ait qu'un seul point fondamental, c'est à dire l'amour de Dieu, & nostre union avec luy, sans se mettre en peine de toutes les

autres disputes. C'est peut-estre l'endroit des Objections le plus important à examiner, non pas tant par sa difficulté, que par la disposition où se trouvent un assez grand nombre de gens ; en apparence bien intentionnez, parmi ceux qui sont separez de l'Eglise.

J'ay déjà vû les Ecrits de M. Poiret, de Mademoiselle Bourignon, & de quelques autres qui ont publié de semblables pensées sur l'amour de Dieu, & l'union avec luy. Ils sont louables en ce qu'ils voudroient sauver tout le monde. Je le voudrois bien aussi, & je m'en suis expliqué; mais j'ay trouvé que je ne le pouvois pas; & j'en ay rendu les raisons que je ne repeteray point icy.

Il faut seulement remarquer, **MADAME**, le malheureux pro-

grés de l'esprit humain, quand il s'est une fois écarté de l'unique regle de la foy. On a toujous dit contre la distinction des points fondamentaux & non fondamentaux, que c'estoit rendre la Religion arbitraire, parce que chacun appelle fondamental ce qu'il luy plaist, nos Freres separez n'ayant jamais convenu de ce qu'on devoit appeller ainsi, M. Jurieu change mille fois d'avis là-dessus. J'ay rapporté un passage d'un de leurs sçavans hommes Jacques Capel, qui par cette mesme distinction semble vouloir sauver les Mahometans aussi-bien que les Chrétiens. On s'est accoûtumé peu à peu à ces idées, & à la fin pour avoir plûtost fait, ostant toute distinction on est venu à ce principe, que l'amour de Dieu, & l'union avec luy suffisoient pour sauver sans aucune autre

*An 1. Volz
Ses. 6.*

connoissance. Qui ne voit en tout cela l'inquietude, l'inconstance, & l'incertitude de ceux qui ayant une fois quitté le droit chemin, ne savent plus où ils en sont ?

Je croy, à vous dire la vérité, MADAME, que ceux qu'on appelle Sociniens, & avec eux ceux qu'on nomme Deistes & Spinofistes, ont beaucoup contribué à répandre cette doctrine, qu'on peut appeller la plus grande des erreurs, parce qu'elle s'accorde avec toutes. Car craignant de n'estre pas soufferts, & que les Loix civiles ne s'en mélassent, ils ont esté bien aises d'établir qu'il falloit tout souffrir. De là est né le Dogme de la *Tolérance*, comme on l'appelle; & un autre mot encore plus nouveau qui est *l'Intolérance*, dont on accuse l'Eglise Romai-

ne comme d'un grand crime.

Or, MADAME, je ne traite point icy la question, si le Prince doit tolerer plusieurs Religions dans son Etat; elle dépend de cent mille circonstances. Il fait bien de tolerer la diversité de Religions, si l'Etat est perdu sans cela. Il fait bien de ne la pas tolerer, s'il le peut sans perdre l'Etat, se souvenant toujours néanmoins de la charité, de l'humanité, & que les supplices sont assez souvent des remèdes d'ignorant pour cette sorte de maux, & les irritent plutôt qu'ils ne les guérissent.

Mais icy, MADAME, nous ne traitons que de la tolerance ou intolerance de l'Eglise; il n'est pas question de sçavoir s'il faut laisser vivre le Socinien, par exemple; mais s'il luy faut promettre la vie éternelle.

Vostre ami dit que Salvien excuse les Arriens. J'ajoute que Saint Gregoire de Nazianze a excusé l'Empereur Constance protecteur de l'Arrianisme. Mais autre chose est excuser & plaindre quelqu'un, & le regarder avec compassion; autre chose luy faire esperer le salut dans son erreur. Le mesme Saint Gregoire de Nazianze a suivi & imité Saint Basile son ami dans une conduite dont plusieurs murmuroient en ce temps-là contre l'un & l'autre; car preschant parmi ceux qui nioient la Divinité du Saint Esprit, ils s'abstenoient de l'appeller Dieu dans leurs Sermons, de peur de rebuter dès l'entrée des auditeurs infirmes qu'ils vouloient sauver; mais en mesme temps ils attribuoient au Saint Esprit tout ce qui pouvoit faire comprendre qu'il estoit

toit Dieu, l'immensité, la toute-puissance, la connoissance de toutes choses, & celle du secret des cœurs. Ce sont des ménagemens, où la charité Chrétienne peut entrer, mais toujours sans approuver la fausse doctrine, ni luy promettre ce que Dieu n'a promis qu'à la véritable.

Je me suis un peu écarté, MADAME; je reviens à ce prétendu point fondamental unique de l'amour de Dieu, & de l'union avec luy. Si jamais les portes d'enfer pouvoient prevaloir contre l'Eglise; si jamais la Religion Chrétienne pouvoit perir: je l'ose dire, ce seroit par cet endroit qu'on luy porteroit des blessures mortelles. Car qui ne voit que laissant à chacun la liberté de croire ce qu'il voudra avec cette prétendue union à Dieu, dont chaque particulier sera luy-

no. *De la Tolérance*

mesme le juge & l'arbitre, il n'y a plus ni Religion, ni Eglise; & que si pour croire plus ou moins, on n'en est ni plus ni moins sauvé; personne ne croira que le moins qu'il luy sera possible. Ce n'est au bout du compte qu'une équivoque assez visible: car il est bien vray que l'amour de Dieu & l'union avec luy, sont le dernier but de la Religion Chrétienne; mais en le disant ainsi, nous disons assez que cet amour & cette union supposent & enferment toute la Religion Chrétienne, comme un fondement certain, sans lequel ni l'amour ni l'union qui en est l'effet & la suite, ne peuvent jamais estre.

Nostre Seigneur a parlé de mesme, quand il a dit qu'il y a deux grands Commandemens, aimer Dieu sur toutes choses,

aimer son prochain comme soy-
mesme; qu'en ces deux Com-
mandemens consistoient la Loy
& les Prophetes. Il n'a pas effa-
cé par là, mais plutôt enfermé
& confirmé la Loy & les Pro-
phetes, ni voulu nous dire, *Tuez,*
& volez, pourvu que vous aimiez
Dieu & vostre prochain, vous ne
laissez pas d'estre sauvez; mais
plûtost, si vous aimez Dieu &
vostre prochain, vous ne tuerez
ni ne volerez, ni ne ferez rien de
contraire aux Commandemens de
la Loy & des Prophetes.

Vostre ami dit en propres ter-
mes, qu'on s'est souvent déclaré
dans l'Eglise Romaine, qu'il n'y
a aucun article fondamental que
celuy de l'amour de Dieu, & l'o-
béissance filiale. Si quelque Ca-
tholique avoit jamais parlé ainsi,
de quoy il me permettra de dou-
ter jusqu'à ce que je l'aye vû,

ront sur un principe d'erreur, & ces deux Religions que vous teniez pour les meilleures, seront à vray dire les seules mauvaises & fausses.

Reste le cinquième & dernier article où vostre ami, M A D A M E, a rassemblé quelques autorités des Scholastiques qu'il croit estre favorables à ce dogme de l'union avec Dieu, sans qu'il faille se mettre en peine de tous les autres articles de Foy.

Je suis persuadé que qui entreroit dans le détail de ces autorités, il se trouveroit beaucoup de mécompte à l'application qu'on en veut faire. Mais ce seroit se charger de preuve superflue, comme nous disons au Palais, parce qu'en un mot, M A D A M E, nul Catholique n'est obligé de défendre tout ce que chaque Scholastique particulier

aura bien ou mal avancé.

D'ailleurs, je croy qu'il n'en sera pas besoin à l'égard de vostre ami après ce que j'ay dit, & que je vais dire en general sur cette matiere.

Ce n'est pas, M^AD^AM^E, dans ces sortes d'Ecrivains que l'on doit prendre sa foy; il faut la prendre dans les Décisions des Conciles, dans les Confessions de Foy, dans les Catechismes que l'Eglise autorise.

Qu'on ne s'imagine pourtant pas que ce soit desapprouver & desavouër en general la Theologie qu'on appelle Scholastique, on ne peut ni la condamner sans crime, ni la mépriser sans se rendre méprisable. Quelqu'un ignore-t-il ce que la Religion luy doit; que ces Docteurs Scholastiques ont developpé & expliqué les points de Doctrine

d'une maniere plus nette, plus précise & plus convaincante qu'on n'avoit fait auparavant, fermant pour ainsi dire, toutes les portes aux vains équivoques des heresies ou passées, ou presentes, ou mesme à venir.

Mais y a-t-il Art, Science, Discipline, Institution, bien aucun au monde, qui par accident ou par la faute des particuliers ne puisse produire quelque mal ?

Nous ne mettons pas tous les Scholastiques en un mesme rang. Il y en a qui par la grandeur & la beauté de leur esprit, par la sainteté de leur vie, par les services qu'ils ont rendus à l'Eglise, sont dignes d'une extrême veneration, encore qu'il n'y en ait pas un dont le sentiment particulier nous doive servir de loy. Mais quant à la multitude

innombrable de toute Langue, de toute Tribu, & de toute Nation qui marchent en foule après ces grands Hommes, pendant que le petit peuple Protestant s'imagine que nous les écoutons tous comme autant d'Oracles; à peine connoissons-nous ni leurs écrits, ni leurs noms, qui vieillissent, s'obscurcissent & s'effacent tous les jours, dans l'Ecole même.

On prendra par-cy par-là quelques endroits de leurs Ouvrages, hors de leur place, & peut-estre tout-à-fait contre leur pensée; & si par hazard on s'imagine qu'ils ont dit trop ou trop peu, on croira avoir confondu la Religion Catholique, à peu près comme celuy qui prétendrait avoir défait l'armée ennemie, parce qu'un peloton de Carabins, pour s'estre un peu

écarter, auroient donné dans son embuscade; ou comme ce ridicule Empereur qui pour dire à sa manière, *Je suis venu, j'ay vaincu, j'ay vaincu*, mena ses troupes avec une extrême rapidité jusqu'à la vûe des Costes d'Angleterre, & les ramena de même sans autre exploit que de ramasser quelques coquilles extraordinaires au bord de la mer pour servir d'ornement à son vain triomphe.

Trois choses, M A D A M E, qu'on n'a peut-estre pas assez remarquées jusques icy, ont donné lieu à ces vains triomphes de quelques Auteurs Protestans sur des passages des Scholastiques, le plus souvent mal appliquez ou mal entendus.

La première, c'est que comme la Scholastique en general fait profession de parler plus

exactement que le commun , pour éviter les équivoques & les sophismes des Heretiques, elle parle un langage qui n'est pas commun & qu'on n'entend pas toujourns, encore qu'on entende le Latin. Les mesmes termes signifient autre chose dans l'Ecole, autre chose dans le monde: il n'y a personne qui n'en soit convaincu, sans qu'il soit besoin d'en rapporter des exemples; & dans le Traité de l'Eucharistie sur lequel je suis, j'espere de faire voir qu'une des grandes difficultez de nos Freres sur la presence réelle, vient de ce qu'ils prennent toujourns le mot de *substance*, comme on le prend dans le discours commun, & non pas comme il se prend au langage des Philosophes, que l'Eglise a esté contrainte de suivre en s'opposant à l'erreur &

aux chicannés de ses ennemis. Pour peu que le Scholastique particulier ajoûte du sien à ce langage general de l'Ecole, il en fera un autre que les Sçavans, & mesme ceux de sa profession auront peine à bien entendre. Il faudra pour ne s'y pas tromper avoir suivi ses Ecrits pied à pied, estre instruit non-seulement des manieres de s'exprimer qui luy sont propres, mais mesme de celles de son pays : d'où il arrive assez souvent que le Casuiste Espagnol est moins bien entendu en France, & le François en Espagne, ou en Allemagne : car on sçait assez qu'il y a un Latin François, & un Latin Espagnol, & un Latin Allemand, chaque Nation meslant à cette Langue commune je ne sçay quel tour, quel goust & quelle teinture de sa langue naturelle, dans l'ex -

pression, demesme que dans la prononciation.

En second lieu, l'Ecole a établi une maniere tres-necessaire & tres-utile en elle-mesme pour la recherche de la verité, qui est de traiter toutes les questions pour & contre avec une égale force, comme si elle estoit également persuadée du pour & du contre. Faites que le particulier Scholastique y ajoûte du sien un peu moins de netteté d'esprit & d'expression qu'il ne faudroit, qu'il apporte un peu moins d'attention à ce qu'il dit, ou ses Lecteurs un peu moins d'attention à ce qu'ils lisent, il sera facile de prendre l'objection pour la réponse, & la raison de douter, pour la raison de décider; ce qui est arrivé mille & mille fois à ceux qui ont allegué ces passages mal appliquez ou mal entendus.

Aussi peut-on dire avec vérité, que tres-souvent en approuvant leurs Livres, on ne les examine pas à la rigueur, non pas qu'il ne le fallust, mais parce qu'il est trop difficile de bien distinguer ce qu'ils agitent de ce qu'ils décident; & que faisant profession de manier les poisons comme les remèdes, & de dire tout le bien & tout le mal qu'ils sçavent, on se contente de voir qu'ils soumettent toutes leurs speculations au jugement de l'Eglise, par où ils finissent toujours, & l'on pose pour fondement general, qu'aux choses qu'elle n'aura pas décidées, chacun a droit d'abonder en son sens, comme parle l'Apôtre.

En dernier lieu, MADAME, & cecy est tres-remarquable, l'Ecole pour mieux distinguer la

nature de chaque chose en particulier, les regarde tres-souvent par abstraction, comme l'on parle, separant celles qui ne peuvent jamais estre separees : d'où il arrive qu'après avoir supposé une chose impossible, on tire une consequence impossible qui seroit vraie, si ce qu'on avoit supposé estoit vrai, mais qui est fausse comme ce qu'on a supposé estoit faux; & cela ne laisse pas d'avoir son utilité, comme dans l'Algebre, où en posant faux on trouve de certaines veritez qu'on auroit eü peine à decouvrir par la simple Arithmetique.

Encore que cette maniere de chercher ce qui est, en supposant ce qui n'est pas, & qui ne peut estre, paroisse d'abord extraordinaire, on peut dire que chacun de nous la connoist &

64 De la Tolérance

la pratique tous les jours, sur tout dans les choses divines, comme, par exemple, lors que nous separons les Attributs de Dieu, & que nous opposons sa misericorde à sa justice, qui ne sont qu'une seule & mesme chose en luy, & ne se peuvent separer que par la pensée; mais cela ne laisse pas de nous faire concevoir en quelque sorte & selon nostre imperfection, la souveraine perfection de Dieu, qui rassemble en luy ce que nous ne sçaurions trouver que séparé par tout ailleurs, c'est-à-dire, une extrême justice & une extrême misericorde.

1. Cor. 1.
25.

Τὸ ἀδύνατον
τῷ Θεῷ ἰσχυ-
ρότερον ἢ
ἀδυνατῶν
ἰσὶ. Quod
stultum est
Dei, sapientius est

Et que dirons-nous de Saint Paul qui semble enfermer plus d'une supposition impossible dans une seule expression de peu de paroles, *Le foible de Dieu est plus fort que les hommes*? * Voilà non

seulement diversité & opposition de ce qui est en Dieu; mais diversité & opposition accompagnée de défaut & de foiblesse. Et cependant par cette idée extraordinaire & magnifique, Saint Paul a voulu seulement nous remplir l'esprit de cette vérité tres-importante & tres-certaine, que Dieu est toujours égal à luy-mesme, & n'a pas besoin de faire effort pour surmonter tous les efforts humains.

homini-
bus; &
quod infir-
mum est
Dei, for-
tius est ho-
minibus.
*Geneve. La
folie de
Dieu est
plus sage
que les hom-
mes, & la
foiblesse de
Dieu est
plus forte
que les
hommes.*

Mais si les suppositions impossibles ont leur usage, elles peuvent aussi avoir leur abus, & il n'est pas quelquefois à propos de les pousser trop loin.

Il se pourra faire, par exemple, que quelqu'un dans ce grand nombre de Scholastiques presque inconnus, pour mieux exprimer comment l'amour de Dieu & l'union avec luy renferment

toute la Religion Chrétienne ;
suivant que je l'ay déjà dit, fe-
ra cette supposition impossible,
qu'un homme ait l'amour de
Dieu en sa perfection sans aucu-
ne connoissance de Dieu ; & de-
là il conclura une chose imposs-
ble, qui est que cét amour de
Dieu le sauvera sans aucune
connoissance. Cela est vray,
comme ce qu'il a posé est vray,
c'est-à-dire, que cela est faux,
comme ce qu'il a posé est faux.
J'excuseray ce Scholastique que
je suppose moy-mesme, & qui
peut-estre n'a jamais esté, parce
qu'il aura parlé & raisonné à sa
maniere ; mais il trouvera bon
que ce ne soit pas la mienne,
de peur qu'il ne m'arrivast com-
me à luy, de faire tomber quel-
qu'un en erreur qui m'enten-
droit autrement que je ne vou-
drois estre entendu. Ou s'il m'es-

soit arrivé sans y penser de m'exprimer comme luy, j'ajoutéray ce qu'il a peut-estre negligé d'ajouter comme déjà trop connu, & je diray, mais comme c'est raisonner sur une supposition impossible, & qu'en effet l'amour de Dieu ne se peut jamais separer de sa connoissance, il est impossible d'aimer véritablement Dieu, sans le connoître véritablement : car ce seroit aimer une Idole & non pas Dieu même.

Il n'est pas possible, MADAME, qu'on ne vous ait rien écrit de la dispute sur le Peché Philosophique qui fait aujourd'huy tant de bruit en France, & qui n'en fera peut-estre pas moins dans les pays étrangers. Ce n'est autre chose pourtant, au moins dans son origine, qu'une supposition impossible dont on a ti-

ré une conséquence impossible. Il est certain que la Loy fait le peché. Saint Paul l'a dit en vingt endroits de l'Epistre aux Romains : *Où il n'y a point de Loy, il n'y a point de peché ; le peché n'est connu que par la Loy ; les Gentils sont Loy à eux-mesmes, parce qu'ils condamnent en autruy ce qu'ils pratiquent.* Sur cette maxime très-constante, & peut-estre sur quelque petit endroit de Saint Thomas * mal entendu, où en expliquant l'Epistre aux Romains il semble distinguer entre le peché

* *Lectione 2. in cap. 7. ad Romanos, in hac verba Pauli, Peccatum non cognovi nisi per legem, &c. Dicendum est ergo quod sine lege peccatum quidem cognoscebatur, secundum quod habet rationem inhonesti, id est, contra rationem nostram, non autem secundum quod importat offensam divinam, quia per legem divinitus datam manifestatur homini, in hoc quod ea prohibet & mandat puniri.*

contre nostre raison, & le peché qui emporte l'offense de Dieu, quelques Scholastiques ont raisonné à leur mode, & ont demandé, Que seroit-ce si un homme se trouvoit dans une ignorance entiere & parfaite du droit naturel & dans une ignorance invincible? Il s'ensuivroit, ont-ils dit, que cét homme tueroit son pere & empoisonneroit son frere sans nul peché. Ils disent vray, si la supposition est vraye; mais ils disent faux, parce qu'elle est fausse: car le droit naturel proprement dit, & borné à ces premiers & plus clairs principes qui sont écrits dans nos cœurs, ne peut estre ignoré de personne, moins encore de cette ignorance qu'on appelle invincible. Que si quelque impertinent particulier l'entendoit autrement, ou si par des

consequences encore plus pernicieuses, il passoit de cette ignorance supposée, & qui ne peut estre, à un simple défaut de reflexion & d'attention dans le peché, comme prenant ce défaut d'attention pour une maniere d'ignorance passagere & de quelques momens, du droit naturel & éternel écrit dans nos cœurs, toute l'Eglise & toute l'Ecole s'éleveroient infailliblement contre luy, & ne manqueroient jamais à le condamner d'une commune voix. Et quant au passage de Saint Thomas, qui ne voit, s'il n'a trop d'envie de disputer, que ce grand & saint Docteur n'a point entendu qu'on püst pecher contre la raison sans pecher contre ce luy qui nous l'a donnée pour regle & pour guide; mais que par une maniere d'abstraction

de l'Ecole il a opposé *Dieu Créateur*, à *Dieu Législateur*, sans ajouter ce qui estoit trop connu & que Saint Paul avoit déjà dit & redit luy-mesme dans les Chapitres précédens, c'est qu'outre la Loy que nous appellons Divine, il y a une Loy naturelle écrite en nos cœurs, par laquelle Dieu jugera sans grace, & dans la rigueur de sa Justice, ceux qui n'ont point connu d'autre Loy.

Il y peut avoir quelque chose de semblable, M A D A M E, dans une des citations de vostre amy, qui est celle de Jacques de Payva Andradius Portugais, sur laquelle seule je vais m'arrester un moment pour finir aussi-tost après. Je n'ay jamais vû cet Auteur. Je le chercheray par curiosité quand je seray à Paris. Mais j'ay vû Clement Alexandrin ancien écrivain Chrétien & tres-sçavant

homme, qui estant nourri dans les écrits des Philosophes, sur tout dans ceux de Platon, dont on voit assez qu'il a imité le style, semble avoir aussi voulu sauver ces Philosophes par la seule Philosophie. Que faut-il dire sur cela; MADAME? On dit ordinairement que c'est une erreur dans Clement Alexandrin; & c'en seroit une de mesme dans ce Docteur Portugais bien moins considerable que luy. Mais on peut, si je ne me trompe, expliquer Clement Alexandrin luy-mesme plus favorablement par la remarque que j'ay faite des suppositions impossibles. En effet, MADAME, si nous supposons qu'il y ait un homme si bien composé par la nature, ou plutôt si bien preservé des infirmités de la nature par quelque grace particulière, que

que jamais il n'ait manqué à suivre ses lumieres naturelles; que jamais la passion ni l'intérest, l'amour ni la haine, la crainte ni l'esperance, la colere ni l'ambition, ne l'ayent emporté ni à droit ni à gauche, qu'il n'ait jamais fait à autrui que ce qu'il voudroit qu'on luy fist à luy-mesme: cét homme non pas veritable & réel, car il ne fut jamais, mais imaginaire & supposé, comme il a esté preservé du peché par quelque grace particuliere, sera aussi sauvé, dans la pensée de Clement Alexandrin, par quelque grace particuliere. Mais si nous posons au contraire, ce qui est tres-veritable, que tout homme est menteur, & pecheur par sa nature corrompuë; que nous sentons une Loy de peché en nos membres, opposée à la Loy de la raison, & qui

74 *De la Tolérance*

nous fait faire le mal que nous ne voulons pas, comme parle Saint Paul ; que tout péché a besoin de pardon ; que tout pardon devant une Justice infinie a besoin de redemption ; que toute redemption a besoin d'une connoissance du Redempteur, & d'une acceptation de nostre part : il s'ensuivra, comme l'Eglise le croit, que Dieu a fait miséricorde à qui il a fait miséricorde : grace aux uns, justice aux autres. Et c'est aussi à quoy il faut s'en tenir, laissant à part toutes les suppositions impossibles, que peut-estre Clement Alexandria n'a jamais faites, & qui mesme, en diminuant son erreur, ne l'excuseroient pas tout-à-fait.

Je pense, MADAME, en avoir assez dit sur le sujet des Scholastiques particuliers, le plus

souvent mal appliquez ou mal entendus, mais vostre ami croira peut-estre que je ne defere pas assez à leur autorité, parce que je n'ay pas esté leur disciple, & qu'on ne ma point vû sur les bancs. Le grand Cardinal du Perron, ^a dont je conseille toujourns la lecture à ceux qui veulent sçavoir au vray ce que c'est que nos controverses, avoit sans doute passé par-là, &

^a Cette institution de Theologie que nous appellons la Theologie Scholastique, n'avoit point encore lieu au siecle de l'Antiquité, pour ce que la Dialectique & la Metaphysique qui en sont les principaux instrumens (car la Theologie Scholastique n'est autre chose que la doctrine de l'Ecriture & des Peres, traitée par les organes de la Dialectique & de la Metaphysique) estoient encore fort peu usitées parmi les Chrétiens, à cause du peu de connoissance qu'ils avoient des écrits d'Aristote, qui est le Pere de l'un & de l'autre science. Et aussi pour ce que les premiers Peres, ou occupez en perpetuelles guerres & disputes serieuses contre les Etrangers, ou Herctiques, ou employant ce qui

en avoit tiré parti peut-estre plus qu'aucun autre : on peut voir ce qu'il dit des Scholastiques en plusieurs endroits surtout dans son ouvrage de l'Eucharistie, livre III. chapitre 20. & suivans, où après avoir rassemblé une infinité de questions bizarres que quelques-uns d'entre eux ont accoutumé de traiter, comme s'il en vouloit faire une raillerie, au lieu qu'il ne pense qu'à en faire

leur restoit de temps en écrits ou predications, n'avoient point encore le loisir d'introduire en l'Eglise cette forme de disputes faites à l'ombre, & par forme d'exercice, comme une espece d'escrime & de combat feint, pour dresser & preparer leurs Ecoliers aux combats vrais & serieux : au moyen de quoy n'ayant ni le loisir, ni la curiosité que donne cette vocation à ceux qui sont dediez pour exercer la jeunesse en ces disputes feintes, & en ces salles d'escrime spirituelles, de rechercher des questions sur chaque pointille des propositions de la Theologie, & les disputer exactement de part & d'autre, pour pouvoir estre prests de répondre à toutes les curiositez de ceux qui voudroient at-

l'apologie, il ajoute ce que je fais mettre au bas des pages (pour ne rien changer à ses propres paroles) & fait assez connoître par toute la suite de son discours que leurs combats feints, qu'il compare à l'escrime, & leurs disputes abstraites ont leur usage, & leur abus; que ce qui nous paroist superflu leur est quelquefois necessaire, mais n'est ni necessaire, ni utile

taquer les matieres de la Foy, & n'ayant esté les écrits d'Aristote connus à bon es-cient en Occident, que depuis les incursions des Arabes en Espagne & en Sicile, du voisinage desquels les Occidentaux tirerent il y a 500. ou 600. ans la version Latine des écrits d'Aristote, prise de l'Edition Arabe, & la version des Commentaires Arabes sur le mesme Auteur, qu'ils avoient trop plus soigneusement éclaircis & examinez, que les Expositeurs Grecs, il ne faut point trouver étrange si les Scholastiques qui sont venus depuis, se dedians particulièrement à cet exercice, & ayans le loisir & les armes de la Dialectique & de la Metaphysique, ont proposé, traité, & agité infinies disputes

au commun des Fideles, & pour-
 roit mesme estre mauvais aux
 Docteurs s'ils s'y attachoient a-
 vec excès, en negligéant la medi-
 tation de l'Escriture, ou l'étude
 de l'Antiquité Ecclesiastique.

Il remarque aussi tres-bien
 que la Scholastique est l'enfant
 & la production de la Dialecti-
 que, ou Logique d'Aristote, ap-
 pliquée à la Religion; Dialecti-
 que ou Logique, que je regarda-

exercitateires sur chaque point de la Foy,
 qui n'avoient point esté remués & debat-
 tues par les Peres, occupez lors seulement à
 défendre & propugner ce qui se disputoit fé-
 licieusement entre eux, & les Heretiques de
 leur siecle.

Et quant aux absurditez que le sieur du
 Plessis trouve en ces questions & recherches
 Scholastiques, recherches à la verité nées
 d'esprits plus *abondans en loisir & en curiosi-
 té*, que les occupations des Peres, non en-
 core distinguez en Professeurs de Theologie
 Positive & de Theologie Scholastique, ne
 leur permettoient d'estre. Quel est l'article
 de foy, sur les consequences duquel les
 Scholastiques n'ayent excogité, & agitè des

de en mon particulier comme
une des plus belles inventions de
l'esprit humain. Car qui n'ad-
mireroit qu'un seul homme par
la contemplation ait pu réduire
& renfermer en certaines clas-
ses, & sous certaines formes les
manieres infinies dont les hom-
mes raisonnent, & nous donner
des marques exterieures, pour
ainsi dire, qui nous fassent dis-
tinguer la véritable raison de la

questions pleines en apparence d'aussi gran-
des ou plus grandes absurditez.

Si quand Saint Augustin répondit à ceux
qui s'enqueroient de ce que Dieu faisoit
avant que de créer le monde, qu'il faisoit
l'enfer pour mettre les curieux, il eust pu
par cette réponse réprimer tous les esprits
pleins de loisir, & de vaine & malicieuse
curiosité: il eust esté utile que les Scholasti-
ques se fussent contenus dans la même sim-
plicité.

Mais le Diable suggerant de jour en jour
aux ennemis de la foy de nouvelles questions
sur les matieres de la Religion Chrétienne,
pour ébranler & inquieter de doctres & scrup-
tules la croyance des simples, qui accu-
sent

fausse? Mais quoy? tous les secours que l'Art donne à la nature quand ils passent un certain point, & qu'ils la veulent trop soulager ne font plus que l'affoiblir. Les lunettes, le baston, les remedes, quand on s'en sert ou trop tost, ou trop souvent ou mal à propos, éteignent, éteignent & étouffent, pour ainsi dire, ce qu'il y avoit de force & de vigueur en nos facultez naturelles. Un pur Logicien est quelquefois moins raisonnable qu'un autre homme, parce qu'il est accoûtumé à n'e-

les Scholastiques si par leur religieuse curiosité, ils vont au devant de ces impies & irréligieuses curiositez, & prevenant les questions, qu'ils reconnoissent que les ennemis de la Religion leur devoient faire, se les proposent à eux-mesmes en disputes feintes & agitées de part & d'autre, pour s'exercer eux & leurs Disciples à les refuter quand elles seront proposées à bon escient, & en guerre ouverte par les adversaires de l'Eglise.

xaminer presque jamais les choses par le dedans & par le fond; mais par la forme, & par le dehors; ainsi à force de bien raisonner, il ne raisonne plus. Un pur Scholastique qui abandonne les sources des choses, & les veritables difficultez, pour ces difficultez feintes, à force de vouloir estre Theologien; commence à ne le plus estre.

Ne pensez pas, MADAME, que je me sois étendu là - dessus sans dessein. Je sçay par ma propre experience que les Scholastiques mal appliquez & mal entendus sont un des *scandales mal pris*, de ceux qui sont en erreur. Je voudrois donner aux autres les secours dont j'ay eû besoin, & à vostre ami autant qu'à personne du monde. Mais, MADAME, vos prieres, & celles de toute la sainte Maison

22 *De la Tolérance*

où vous estes, y peuvent assurément beaucoup plus que tous nos efforts humains ; & non-seulement les miens, qui sont en effet tres-peu de chose, mais ceux des personnes plus habiles, à qui il me semble que vous voulez communiquer son écrit. Nous combattrons tant qu'il vous plaira ; mais c'est à vous, MADAME, à nous faire vaincre, & si vous n'obtessez pas son salut du ciel, ce sera bien plus vostre faute que la nostre.

A Versailles, ce 4. Septembre 1690.

— — — — —
AUTRE LETTRE
TOUCHANT
LE DOCTEUR PORTUGAIS
PAYVA ANDRADIUS.

i. Novembre 1690.

VOSTRE ami, MADAME,
c'est ainsi que j'appelleray
toujours, ce sçavant & honneste
Protestant, jusques à ce que
j'en sçache davantage, sera peut-
estre bien aise d'apprendre que
je luy ay tenu parole, en cher-
chant avec soin, le Livre du
Docteur Portugais Payva An-
dradius.

Ce n'est pas une petite affaire
que de le trouver à Paris: la
ruë Saint Jacques ne le connoist
pas, les Bibliothèques les plus
nombreuses ne l'ont point, non

87 *De la Tolérance*

pas mesme celle des Jesuites, ce qui est remarquable, parce qu'il a écrit en leur faveur. A la fin on me l'a deterré dans la Bibliothèque de Sorbonne. Monsieur l'Abbé Pirot personne de merite, s'il y en a aujourd'huy en France ni ailleurs, & l'un des plus capables, & des plus illustres sujets de cette Maison, qui ne connoissoit cét Auteur non plus que moy, s'est donné la peine de le lire à ma priere, & ne pouvant m'envoyer le volume à Fontainebleau où j'estois, a eû la patience d'en faire luy-mesme un extrait tres-ample, où il y a bien des passages entiers copiez mot à mot & de sa main: ainsi c'est presque comme si je l'avois lû. J'ay pourtant donné ordre de le faire venir de Hollande, ou de Francfort pour le lire à ma commodité:

car on ne peut pas emprunter les livres de la Sorbonne pour les garder long-temps, & je ne suis pas si heureux que je puisse passer les journées entières à ces fortes d'études.

Cét Ecrivain a du merite, & n'est pas un Scholastique sec & décharné comme sont tant d'autres: on luy trouve par tout de l'esprit, de l'élégance, & de la vivacité fort au dessus du commun, & il répond, en un mot, à la reputation qu'il avoit dans le Concile de Trente.

Son autorité n'est pas à mépriser, mais quand il diroit tout ce qu'on voudroit, ce ne seroit que l'autorité d'un particulier, comme je l'ay remarqué.

J'ay esté bien aise d'y voir, MADAME, ce que je ne sçavois pas, c'est qu'il est entré dans ce discours, en défendant

Clement Alexandrin que j'ay défendu moy-mesme dans ma réponse aux Objections de vostre ami.

Mais oserois-je vous dire, MADAME, tout ce que je pense? Il se trouvera peut-estre que j'ay défendu Clement Alexandrin mieux que ne le défend cét habile Docteur Portugais, au moins d'une maniere moins sujette à contradiction, quoy-que je me tienne, comme je le suis en effet, fort au dessous de son sçavoir & de son genie.

- Il n'y a que deux petites différences, ce me semble, entre ce que j'ay dit, & ce que dit Payva Andradius.

La premiere, c'est que je me suis expliqué nettement, car j'ay dit qu'il est *moralement* impossible qu'un homme suive *resjous* ses lumieres naturelles sans po-

cher jamais contre ce qu'il sçait,
& qu'il sent estre bien. Mais
quant à Payva, il ne dit point
precisément que cela soit ni pos-
sible ni impossible, & laisse les
choses dans une certaine ambi-
guité, qu'on n'oseroit censurer
en un Ecrivain de reputation tel
que luy, mais qu'on n'approu-
veroit jamais en un moderne
obscur tel que moy, & au fonds
il suppose ce que je tiens im-
possible, encore qu'il ne l'ap-
pelle ni possible ni impossible
de sorte qu'il vient à mon sens,
ou pour mieux dire, que j'ay
rencontré le sien.

La seconde difference entre
luy & moy, est qu'il pretend
que par la lumiere naturelle on
a pû connoistre en quelque sor-
te un Redempteur, ce que je
tiens tres-faux. On peut bien
connoistre un Dieu bon, juste,

sage, d'une prévoyance ou providence infinie qui aura tout réglé avec bonté, sagesse & justice; mais que ce Dieu punisse son propre Fils, fait Homme, pour sauver le genre humain, c'est ce que la raison humaine ne sçauroit jamais découvrir: & tout le reste est si vague, & si general, qu'il ne semble pas suffire pour dire qu'on a connu un Redempteur.

Mais ce qu'il y a de plus important à remarquer, MADAME, pour venir au fait dont il s'agit, c'est qu'en toute cette question le Docteur Portugais ne parle que des Philosophes, ou qui ont vécu avant l'Évangile, ou du moins à qui il n'a jamais esté annoncé.

Or cela une fois supposé, MADAME, quelle conséquence en peut tirer vostre ami, au

moins qui soit juste & convaincante : Les Philosophes à qui Christ n'a point esté annoncé, ont pû se sauver à force de bien vivre suivant leurs lumieres naturelles : donc les Chrétiens à qui la revelation a esté donnée peuvent se sauver sans deferer à cette revelation, pourvû qu'ils tâchent d'aimer Dieu tel qu'ils le conçoivent. Je ne vois pas que cela s'en ensuive.

De dire, nous faisons ce que nous pouvons avec cette revelation, comme les Philosophes faisoient ce qu'ils pouvoient avec leurs lumieres naturelles, qu'on nous fasse connoistre la verité, nous la suivrons, &c. je ne tiens pas que cette raison puisse estre reçûe. Je m'en suis expliqué, elle prouve trop. Si cela est, il n'y eut jamais d'heretique. Or il est certain qu'il y en a qu'il

faut même éviter, comme dit l'Apôtre, après les avoir avertis plusieurs fois de revenir à leur devoir. *Je ne puis croire* n'est pas une bonne excuse, pour être à couvert des peines de l'incrédulité.

Je voudrais que votre ami qui me paroît si éclairé, fît cette petite réflexion par laquelle je finis.

A peine pourroit-on trouver trente ou quarante personnes de quelque nom depuis plusieurs siècles, qui aient tenu qu'on pouvoit se sauver en toutes les Religions, & ces trente ou quarante ne se sont jamais vus, & n'ont jamais fait aucun corps. Est-il d'un homme sage tel que votre ami, & qui semble avoir été touché de ce que j'ay dit sur l'autorité du grand nombre dans la Religion Chrétienne,

de hazarder son salut éternel sur la pensée de trente ou quarante **Particuliers séparés**, contre l'avis de tout le grand Corps de l'Eglise ? Combien vaudroit-il mieux, **MADAME**, sacrifier à Dieu & à la paix, toutes les petites répugnances qu'on peut avoir pour le sentiment commun, & dire, je n'entends pas tout-à-fait cela, mais l'esprit humain ne voit jamais tout-à-fait clair, & jusques au fond dans les choses divines. Je suis, **MADAME**, avec tout le respect possible, &c.



— () () () () () () () () () —

SECOND MEMOIRE

DE

M. DE LEIBNIZ.

J'HONORE si parfaitement le merite de Monsieur Pellifson, que j'apprehende de me trop émaniciper en repliquant à ses remarques sur mon Memoire, & de passer pour un homme qui voudroit l'engager dans une longue dispute : ce qui seroit abuser de son temps. Cependant la civilité m'ordonne de répondre à ses honnestetez, & la bonne foy de dire sincerement l'effet que sa replique a fait dans mon esprit. Il y regne sans doute ce beau tour, cette netteté & cette force qui luy est ordinaire : on y fait toujours profit, tantost en

apprenant quelque chose, tantost en se sentant touché des bonnes choses qu'on sçavoit déjà : & c'est l'usage de l'éloquence. Cependant je suis forcé d'avouër que je ne suis pas encore convaincu sur le grand point dont il s'agit, & on ne doit pas s'en étonner, c'est une chose trop importante & trop difficile. Mais comme je voudrois sur tout me conserver l'éloge de sincere, que M. Pellisson m'accorde, (au défaut des autres qu'il y ajoute & que je ne merite point) je tâcheray de m'expliquer en sorte qu'on connoisse au moins que je suis éloigné de chicane. Je suis quelquefois réduit à des repetitions de ce que j'avois dit dans le premier écrit, lors qu'il me paroist qu'on n'y a point touché assez : aussi semble-t-il que la replique n'est

pas encore entière, parce que certains points des plus difficiles n'y ont pas encore esté approfondis; sur tout celuy du sentiment des Theologiens Catholiques très-celebres touchant le salut des Heretiques materiels. Je n'ay pas l'honneur d'estre connu de la Dame à laquelle M. Pellisson adresse son écrit, en supposant que je le sois; mais ce qu'il en dit suffit pour me faire comprendre que ce doit estre une personne d'une force d'esprit extraordinaire, & d'une grande pieté. Je me sens extrêmement obligé à sa bonté, dont l'étendue va jusqu'à un inconnu, & je voudrois la pouvoir meriter en quelque façon; mais comme j'apprens que cecy passe par les mains des personnes de la premiere élévation, d'une naissance à porter des sceptres

des Religions.

25

& d'un merite à les manier, le respect que cette idée m'imprime me fait briser court sur tout ce qui n'est pas essentiel à la matiere.

Ce que j'avois voulu dire des raisonnemens, que M. Pellisson avoit à mon avis laissé imparfaits, se particularisoit par la suite de mon discours & par les exceptions que j'avois apportées, qui me sembloient rester à discuter après ses reflexions : C'est pourquoy je ne veux pas en faire un article à part.

Je confesse que les motifs inexplicables sont suspects naturellement, & qu'on doit s'en défier : cependant j'ay fait voir que les Theologiens de l'Eglise Romaine s'en servent, lors qu'ils veulent que la conviction qui vient du mouvement interieur du Saint Esprit, fait la Foy di-

vine; au lieu que les raisons explicables ne la rendent qu'humaine, & ne donnent qu'une vraysemblance : ainsi ils sont tous reduits à chercher les marques interieures du mouvement du Saint Esprit. Si M. Pellisson croit qu'il n'y a point de telle marque (comme il paroist par ses paroles) comment peut-on sauver cette conviction ou certitude qui se doit rencontrer dans la Foy divine, d'autant plus qu'il y a bien des gens qui croient sans en sçavoir des raisons?

Quant à la distinction des points fondamentaux & non fondamentaux, M. Pellisson a raison encore de dire que la moindre erreur dans la Foy accompagnée de rebellion, peut priver du salut : mais tous ceux qui sont hors de la communion de
de

de l'Eglise, ne sont pas rebelles. Les Theologiens demeurent d'accord qu'on peut estre excommunié injustement. De plus les Catholiques accordent qu'il y a des heretiques materiels qu'ils n'osent point condamner : ce n'est donc que la desobéissance selon eux qui condamne. Or celuy qui n'entend pas les ordres, ou ne les comprend pas, ou enfin ne peut pas les excuser, quoy - qu'il fasse des efforts pour tout cela, n'est pas desobéissant. Si les Conciles s'avisent de condamner Copernic, plusieurs habiles Astronomes seroient en danger d'estre ou hypocrites, ou exclus de l'exterieur de l'Eglise, malgré eux. Les opinions ne sont pas volontaires, & on ne s'en defait pas quand on veut ; c'est pourquoy (absolument parlant) elles ne se com-

mandent pas ; suffit qu'on soit docile, & porté sincèrement à faire les diligences dont on est capable à proportion de sa profession. C'est pour cela que ceux qui ont juré de suivre certaines doctrines, & ont depuis changé de sentiment (comme cela arrive assez souvent) ne sont pas tenus parjures : Cependant l'excommunication ne laisse pas d'avoir un grand pouvoir, mais c'est lors qu'elle se fait justement (*clave non errante* :) Elle frappe les obstinez & ne fait point de mal aux humbles, comme la foudre. Quand on dit, que l'Eglise ne se peut jamais tromper en la Foy, il y a de l'équivoque : car cela peut signifier que Dieu ne permettra pas qu'une erreur damnable l'emporte entièrement sur la vérité. Mais de cela il ne s'enfuit point

que toutes les opinions qu'on décide comme de foy sont nécessairement de foy : car cette erreur (si on se trompoit là-dessus dans l'Eglise) n'est pas damnable. De plus, il peut quelquefois arriver, que la doctrine autorisée soit bonne comme elle est conçüe dans les Livres Symboliques, & comme mesme on l'enseigne dans les Ecoles; mais qu'il s'y mesle des abus tres-grands dans la pratique & dans l'instruction des peuples. Un homme bien intentionné s'éleve contre ces abus; on ne l'écoute point; on le veut obliger à se retracter, à quoy il ne se peut point soumettre sans estre hypocrite: on le condamne là-dessus, peut-on l'accuser de schisme? J'avoüe donc que l'Eglise qui est une espece de Republique, a les avantages des

autres Republicques, & mesme d'une maniere éminente, il faut qu'elle ait un pouvoir & une execution (*quod extremum est in jurisdictione* :) & c'est Dieu qui se charge d'exécuter ses Sentences, mais c'est avec quelque reserve. On doit de l'obéissance aux Superieurs & à l'Eglise plus qu'à tous les autres; c'est beaucoup dire, & je le dis néanmoins; mais elle n'est pas assez autorisée de Dieu pour prétendre à une obéissance absolüe. On n'en voit pas des titres assez clairs pour pouvoir avoir l'esprit en repos là-dessus, & pour digérer tout ce qui allarme la conscience d'un homme de bien, Ceux qui s'imaginent que l'Antechrist s'y est mis sur le Thrône, croient y voir des abus si terribles, que les raisons particulieres de discussion l'emportent.

tent de beaucoup dans leur esprit sur le préjugé de l'autorité des Supérieurs. Ceux qui sont frappés de ces idées affreuses, n'ont garde de se pouvoir rendre à des raisons générales de convenance. Je ne pousse pas les choses si loin, cependant j'oserois avancer qu'ils disent quelquefois des choses qui ne méritent que trop d'être écoutées. Pour les desabuser, il faut venir au fait; sur tout il faudroit remédier effectivement à plusieurs abus reconnus par des gens de piété & de doctrine. Ce seroit le vray moyen de lever les obstacles, autrement plusieurs s'imaginent qu'on ne cherche qu'à plastrer les choses, qu'il y a plus de politique que de zèle, & que ceux qui crient le plus, croient le moins. Il y a autant de malédictions contre ceux qui parti-

cipent aux abominations, qu'il y en a contre ceux qui rompent l'union : on oppose préjugez à préjugez , nouveautez contre nouveautez, Peres contre Peres ; mais la balance propre à les peser les uns contre les autres ; n'est pas entre les mains de tous les hommes & n'est pas aisée à manier. J'avoüë que je ne dis pas icy des choses fort nouvelles , mais je ne vois pas encore qu'on ait levé ces difficultez , M. De Meaux, M. Arnaud, M. Pellisson, M. Nicole, & quelques peu d'autres ont dit des choses admirables ; mais il semble qu'ils ne tournent point la medaille. Ils approfondissent & cultivent quelque argument avantageux ; ils luy donnent de l'éclat : quand on ne voit que cela, on est frappé. La mesme chose arrive souvent à des Juges

quand ils n'ont encore écouté qu'un témoin, mais comme il y a un conflit de raisons, il faut mettre tout en ligne de compte, la recette & la dépense. M. de Meaux dans son Exposition, fait voir que la doctrine du Concile de Trente peut avoir un sens tolerable. Voilà qui va bien, & il seroit à souhaiter que les autres Docteurs de son parti parlassent toujours comme luy : mais tout ce qui est tolerable n'est pas veritable ; & tout ce qui est veritable n'est pas toujours necessaire. Il ne s'ensuit point pour cela, qu'on soit obligé de suivre des doctrines qu'on peut excuser. M. Arnauld met dans un fort grand jour la croyance des Orientaux sur la presence réelle ; il justifie les Catholiques d'Angleterre d'une conspiration imaginaire ; il fait

valoir les inconveniens des expressions des Reformez, qui soutiennent l'inamissibilité de la grace. M. Pellisson montre excellentement que les sentimens ou experiences interieures où l'on se doit fier, sont celles qui sont generales, & que c'est alors la voix de Dieu & de la nature qui nous parle. Il fait valoir l'autorité du grand nombre là-dessus ; il releve fortement la necessité d'un pouvoir d'excommunier dans l'Eglise. M. Nicole prouve l'impraticabilité d'un examen particulier exact ; & tous ces hommes illustres sçavent trouver merveilleusement le foible de leurs adversaires ; mais ces victoires particulieres ne décident point. Il me semble, qu'on voit des braves défier quelqu'un des ennemis, & le défaire à la vûe des deux ar-

mées ; mais ce n'est pas la bataille. Il faut montrer exactement jusqu'où va l'autorité des superieurs Ecclesiastiques, & la nécessité de leur obeir ; car elle n'est pas illimitée : & il faut prouver que ce pouvoir s'étend sur tout ce qu'on exige des Protestans ; ou bien il faut se résoudre à la discussion particulière, & abandonner une bonne fois des argumens generaux non concluans.

Je viens au dernier point, sçavoir si un veritable amour de Dieu sur toutes choses suffit au salut. Je n'ose pas le décider, & je n'ay garde de le dire dans les termes couchez par M. Pellisson, comme si celuy qui aime Dieu, puisse estre sauvé sans se mettre en peine des Disputes ou Controverses. Je diray plutôt tout le contraire, & j'avoüe

que le plus sûr est de ne rien négliger, & que l'amour véritable mesme le commande. Il faut chercher la véritable Eglise, & l'écouter quand on la connoist; obéir aux Superieurs tant qu'on le peut sans blesser la conscience, & employer avec soin tous les moyens de connoistre les volontez revelées de Dieu. Mais quand après tout cela on ne réussit point à rencontrer la verité sur certains points d'importance, la question est, si on pourra estre sauvé. Il est tres-sur que les Theologiens distinguent communément entre les heretiques materiels & formels, & qu'ils condamnent les uns & non pas les autres. On peut dire, que les Jesuites généralement enseignent qu'un heretique materiel se peut sauver par la véritable contrition, quoy-

qu'ils jugent qu'elle n'est pas aisée. Il sera difficile de produire de leurs Auteurs qui soient d'un autre sentiment, & il y en a beaucoup qui ont étendu cette doctrine jusqu'aux Payens, comme j'ay fait voir, quoy que les Auteurs Protestans se soient récriez contre eux. Or la véritable contrition est une penitence fondée sur l'amour divin: l'herésie formelle n'est damnable que par ce qu'alors la véritable droiture de la volonté manque, & par conséquent l'amour de Dieu qui enferme cette obéissance filiale; la Foy est morte sans la charité qui supplée au défaut de la connoissance: ainsi, suivant ces principes, tout s'y réduit. Quoy, M. Pellisson voudra-t-il renverser la distinction entre les heretiques formels & materiels? Pourquoi excuse-t-on des Peres

des premiers siècles qui ont eût des sentimens assez étranges, mesme sur la Trinité (comme le Pere Petau a reconnu) sans parler d'autres matieres ? C'est parce qu'on dit, qu'avant la décision de l'Eglise les erreurs n'estoient pas des heresies, puis qu'elles n'estoient pas accompagnées de désobéissance. Le passage de Saint Salvian fait voir aussi qu'il excuse les Arriens de bonne foy : & on ne voit pas qu'il les plaigne comme des gens qui doivent estre damnez. C'est donc l'obéissance (laquelle n'est parfaite que lors qu'elle se fait par un motif desintereffé du divin amour) qui est le point le plus fondamental. Pourquoi le schisme est-il un si grand mal ? n'est-ce pas parce qu'il blesse si fort la charité ? Ce ne sont pas là des sentimens particuliers de

quelque Scholaſtique obſcur; encore moins de certains écrivains modernes pleins de paradoxes, dont je n'approuve gueres les opinions extraordinaires : c'eſt pourquoy je paſſe ce que M. Pellifſon remarque fort bien ſur les Scholaſtiques & ſur ces autres Auteurs. Je demeure auſſi d'accord avec luy que cette doctrine ne doit pas eſtre un pretexte pour autorifer les ſectes, & que le veritable amour fait tout ſon poſſible pour connoiſtre la volonté de Dieu touchant l'Egliſe ou autrement, & tâche d'y ſatisfaire & de cultiver l'union ; mais il ne ſ'enſuit pas, qu'il ne ſe trouve jamais hors de la communion viſible de l'Egliſe. J'ay déjà remarqué qu'on peut eſtre dans l'Egliſe *in voto*, comme c'eſt ainſi qu'on peut prendre part à l'effet des Sacre-

mens, lors qu'on ne sçauroit les recevoir eux-mesmes. Il me semble que M. Pellisson passe sur les distinctions qu'il y a à faire sur un point si important, peut-estre parce qu'il a voulu mediter davantage là-dessus & consulter (comme il dit* en quelque endroit) les Auteurs que j'avois citez. Il ne faut pas s'étonner si les Conciles & les livres symboliques ne touchent gueres une question si delicate, & qui n'est pas à la portée de tout le monde, d'autant qu'elle est sujette aux abus; c'est assez qu'on y parle des voyes ordinaires du salut, sans faire mention de ceux que l'injustice des superieurs ou autres raisons en peuvent priver. On sçait d'ailleurs que le Concile de Trente estoit fort réservé sur les points qui n'estoient pas principalement en contro-

*Cecy estoit écrit par M. de Leibniz, en mesme temps qu'on luy envoyoit le Memoire precedent touchant Payva Andradus; & avant qu'il l'eust receu.

verse avec les Protestans. L'Eglise n'ayant donc rien décidé là-dessus, pourquoy méprisera-t-on les sentimens reçûs parmi les Docteurs celebres, sur tout quand ils servent à lever les grandes difficultez, qui naissent sur la justice de Dieu, & qui peuvent diminuer cét amour qu'on luy doit sur toutes choses? Il ne faut pas que le desir de gagner nostre cause, & de ramener les adversaires, nous fasse donner dans des sentimens qui nous y paroissent propres, mais qui font tort à l'essence de la pieté. M. Pellisson dit luy-mesme fort judicieusement dans un endroit de son premier Tome, que nos lumieres sont trop courtes pour percer la profondeur de la justice divine. Ne prononçons donc pas si hardiment des sentences condamna-

toires contre nos freres; & contentons-nous de dire, qu'il est dangereux d'estre privé des voyes ordinaires du salut : cela suffit pour faire voir l'importance de l'Eglise, & nous oblige tous à faire les efforts imaginables pour rétablir l'union. Il faut donc s'y prendre de la bonne sorte de part & d'autre pour lever les obstacles. Malheur à ceux qui entretiennent le schisme par leur obstination, à ne vouloir écouter raison, & à vouloir en avoir toujours.



REFLEXIONS
SUR
LE SECOND MEMOIRE
DE M. DE LEIBNIZ.

JE ne vous ay promis, M A-
D A M E, que des Notes fort
courtes sur le second Memoire
de Monsieur de Leibniz, & qui
ne pourront gueres estre enten-
duës que par luy.

I.

Non-seulement je continuë
à le louër, mais je louë Dieu
de tout mon cœur, de ce qu'un
homme de ce merite me paroist
quelquefois fort proche des sen-
timens que nous luy souhaitons.
Dans ce second Memoire, il con-
vient par tout d'une Eglise visi-
ble, à laquelle il faut tâcher de

se réunir, & y faire tout ce qu'on peut; qu'elle doit avoir le pouvoir d'excommunier les rebelles; qu'on doit obéissance aux superieurs que Dieu y a établis; qu'il faut conserver un esprit de docilité pour eux, & un esprit de charité pour le grand Corps dont on s'est séparé. Voilà en apparence & selon moy plus de la moitié de l'ouvrage; mais voicy la difficulté. Il reste à voir si M. de Leibniz ou quelque autre particulier, remarquant dans ce grand Corps de l'Eglise certains dogmes, ou certaines pratiques, dont sa conscience est alarmée, il peut sans rentrer dans cette Eglise se tenir assuré de son salut.

II.

A parler franchement, cette seconde partie détruit un peu la premiere: car il est bien vray

que la conscience allarmée n'est rien, si c'est une fausse alarme; mais si l'on suppose que cette alarme ait un véritable fondement, ce n'est plus une Eglise qu'il y a, ce sont au moins deux Eglises, sçavoir celle où l'on se trouve, & celle où l'on voudroit rentrer, si la conscience allarmée le permettoit. Et il faut que la vérité soit partagée entre ces deux Eglises, comme qui diroit les trois quarts en l'une; un quart en l'autre; ou bien qu'il y ait encore un plus grand nombre d'Eglises, dont chacune ait quelque partie de la vérité, sans que pas une ait la vérité entière.

III.

J'ay combattu ce partage de la vérité entre plusieurs Eglises; au premier Tome des Reflexions, section 4. 5. & 6. Icy je

n'insiste que sur l'excommunication, & le pouvoir des Clefs, dont toutes les Eglises conviennent, & qui est le seul argument que je traite avec M. de Leibniz. Si la verité est partagée entre plusieurs Eglises, ce pouvoir des clefs est absolument osté du monde, & s'en est retourné au ciel comme l'Astrée des Payens. Nulle de ces Eglises qui ont partagé la verité ne peut excommunier les autres avec raison, ni en estre excommuniée.

IV.

La distinction de la clef qui erre ou qui n'erre point, *clave non errante*, est souvent employée par les Catholiques, mais elle ne peut icy avoir aucune application. Cette erreur de la clef ne s'entend jamais que du particulier commis pour exercer le

pouvoir des clefs au nom de l'Eglise. La clef dans les mains de ce particulier peut errer ; mais la clef n'erre jamais entre les mains de l'Eglise Universelle dans les articles de foy non contestez. La clef n'erre jamais entre les mains des Conciles Generaux qui representent toute l'Eglise, lors qu'ils prononcent sur les matieres de foy contestées. La clef n'erre jamais enfin entre les mains de cette mesme Eglise, qui a quiesce à leurs décisions, les ratifie & les confirme tous les jours par un continuel & nouveau suffrage. Les Catholiques ne sçauroient pas entendre autrement, *clave non errante*, sans se contredire eux-mesmes, puis qu'une Eglise inspirée & infallible est leur premier principe.

V.

Au fonds, cette promesse si magnifique faite à toute l'Eglise en la personne des Apostres se réduit à rien, & devient une illusion si on l'entend comme M. de Leibniz. Quand vous jugerez bien, vous jugerez bien, & je jugeray comme vous dans le ciel: mais quand vous jugerez mal, vous jugerez mal, & je ne jugeray pas comme vous. Voilà un tres-beau privilege! & où est le petit Juge de vilage & le petit particulier qui ne puisse dire de mesme, si je juge bien, Dieu jugera comme moy? En un mot, ou la promesse n'est rien, ou elle enferme cecy, vous jugerez toujours bien, parce que vous jugerez avec moy; que mon esprit ne vous abandonnera point, & que je suis avec vous jusques à la fin du monde. M. de Leibniz

semble vouloir apporter là-dessus une distinction toute nouvelle, au moins que je n'ay point vüe ailleurs. L'Eglise, dit-il, pourroit estre infallible sur la foy, c'est à dire que Dieu ne permettroit pas qu'elle tombast sur la foy en une erreur damnable; mais il ne s'ensuivroit pas qu'elle ne pust décider comme de foy ce qui ne seroit point de foy; car cette erreur, si on se trompoit là-dessus dans l'Eglise, ne seroit pas damnable. Je le prie d'y faire un peu de reflexion, de se souvenir de la loy du Talion; œil pour œil, dent pour dent; de supposer ensuite le pouvoir de l'excommunication tel que nous l'avons établi par l'autorité de nostre Seigneur luy-mesme; & de juger enfin s'il y auroit une erreur plus damnable que celle qui par dogme & par

principe, damneroit les Chrétiens lors qu'ils ne doivent pas estre damnez, & lanceroit sur des testes innocentes les foudres non pas chimeriques, mais réels & toujourns suivis de leur effet, que Dieu a laissez entre les mains de son Eglise. Où nous trouvera-ton d'ailleurs cette distinction dans la promesse de nostre Seigneur, Vous ne pouvez vous tromper en ce qui est de la foy, mais vous pouvez vous tromper à juger de ce qui est de la foy ? Qui n'entend naturellement que l'un enveloppe & renferme l'autre ? que c'est d'un objet en faire deux, & voir double ce qui est simple ?

VI.

Mais, dit-on, il y a des heretiques formels & des heretiques materiels ; ces derniers peuvent se sauver, les Catholiques
mes-

mesmes en conviennent ; pourquoy n'en sera-t-il pas de mesme de ceux qu'une conscience allarmée tient separez de l'Eglise ? car cette distinction des heretiques formels & materiels est si établie qu'on n'oseroit la nier & la renverser. Je diray mon secret à M. de Leibniz comme à mon ami ; car dans la verité , j'ay une estime tres-solide & tres-haute pour toutes les qualitez de son esprit & de son cœur, qu'il me découvre tous les jours davantage, & cela se joint avec un desir sincere & ardent de son salut , qui est quelque chose de plus que l'amitié mesme. Je luy diray donc mon secret. Je ne dispute jamais contre les distinctions reçûes, qui sont presque toujours bonnes au sens où on les prend. Mais en gardant toujours le respect qu'on doit au

grand nombre & à l'usage commun; il y a de ces distinctions dont je ne me sers pas volontiers, parce que souvent elles me semblent embrouïller les matieres au lieu de les démeller, remplissant l'esprit de certaines idées confuses sur lesquelles on s'endort, & on se trompe. Nous disons fort souvent; par exemple; cela est vray à parler en politique: mais n'est pas vray à parler en chrétien. Est-ce qu'il y a depuis peu deux veritez au monde au lieu d'une? point du tout, & personne ne l'entend ainsi; mais cependant, sur cette idée confuse, le politique peu chrétien se persuade qu'en suivant sa fausse politique, il suit pourtant une verité. A quoy bon distinguer les heretiques materiels, & les heretiques formels? N'auroit-on pas plutôt

fait de dire, ce qui est tres-vray, qu'il n'y a point d'heretique, que celuy qui sçachant la décision de l'Eglise, s'obstine à luy resister? Mais avec ceste idée confuse d'heretiques formels & materiels, on peut se flatter, & on se flatte, de cette conclusion: il y a donc des heretiques qui se peuvent sauver; il faut chercher maintenant si je suis des materiels ou des formels, & sur cela on s'endort.

V I I.

Mais ne disputons pas sur des mots. Soit donc: il y a des heretiques materiels & des heretiques formels. Les materiels se peuvent sauver, c'est-à-dire, ceux qui ont esté avant la décision de l'Eglise, & qui n'ont pû la sçavoir. Donc moy qui sçay la décision de l'Eglise, mais qui ne puis gagner sur ma con-

science allarmée d'y acquiescer, je puis me sauver, & où est la conséquence? Ne faut-il pas dire tout au contraire, je sçay la décision de l'Eglise & j'y résiste: donc je suis un de ces herétiques formels qui ne se peuvent sauver.

VIII.

Mais, ajoûte-t-on, quelle est l'inhumanité de condamner un homme qui fait ce qu'il peut? nul n'est tenu à l'impossible. J'ay refuté cette objection au premier Volume des Reflexions, sect. 7. Icy j'ajoûte que cette objection montre évidemment la vérité de nostre doctrine: car c'est l'objection que Saint Paul fait à sa propre doctrine. *Ce n'est point, dit-il, ni du voulant ni du courant* (voilà l'homme qui fait ce qu'il peut, il ne marche pas à petit pas, il court, &

peut - estre à perte d'haleine)
c'est de Dieu qui fait miséricorde,
Telle est la doctrine de Saint
Paul, voicy l'objection. *Mais,*
ajoute-t-il, *vous me direz, de*
quoy Dieu se plaint-il encore? qui
est-ce qui peut résister à sa volonté?
Ecoutez la réponse : *O homme,*
qui estes - vous pour contester avec
Dieu? Le vase d'argile dira-t-il à
celuy qui l'a formé, pourquoy m'a-
vez-vous fait ainsi?

I X.

J'ay mis dans les Reflexions
un endroit que M. de Leibniz
m'a fait un fort grand plaisir de
remarquer, pour montrer que
nous ne connoissons point la
nature de la Justice divine, lors
qu'elle ajoute au premier mal
qui est le peché, un second mal
qui est la peine éternelle, non
pour corriger le coupable, car
il ne se corrige plus, ni pour

1. Vol. des
Reflex. sect.
5. art. 2.

ce que je pouvois pour obtenir cette grande & infinie miséricorde.

X I.

Revenons donc à ce que Dieu nous apprend de sa propre Justice, sans nous l'imaginer nous-mêmes telle que nous la voudrions. Il nous dit, *qui croira sera sauvé; & non pas, qui fera ce qu'il pourra pour croire.* Il nous dit que la foy est un de ses dons; Il nous dit qu'il endureit qui il luy plaist. Il nous dit, je lieray ou délieray au ciel ce que mes ministres auront lié ou délié en terre. Il nous parle de l'heretique à éviter & à abandonner; après l'avoir averti plusieurs fois. Il veut que nous le regardions comme Payen & comme Infidele. Voilà de terribles loix & de terribles arrests; mais ce sont loix & arrests pour nous; il

n'y a que Dieu luy-mesme qui puisse les revoquer.

XII.

Mais pourquoy revoqueroit-il ses loix éternelles ? Il luy fera plus facile de convertir M. de Leibniz qui fait ce qu'il peut, ou tout autre nouveau Corneille, dont les prières & les aumônes seront montées jusques à luy. Il le fera quand mesme il faudroit luy envoyer extraordinairement un Ange du ciel l'avertir de s'adresser à Saint Pierre, c'est-à-dire, au ministere établi pour le salut des hommes, & alors Corneille se trouvera éclairé par l'esprit, échauffé par le cœur ; Dieu ne separe point l'un de l'autre, en ceux à qui il fait grace entiere. De marquer les bornes de l'un & de l'autre, comme M. de Leibniz sembleroit le desirer, nous ne le pou-

1230 *De la Tolerance*

Reflexions
Tome 3.
2. Part.
Seç. 4.

vons : car c'est ce que Dieu ne nous a point revelé, je m'en suis expliqué ailleurs. On peut dire mesme que cela est d'un costé semblable, & de l'autre différent en tous les Fideles, comme le sont dans la nature le visage, la voix, l'écriture, & toute l'action des particuliers, avec une infinité de varietez qu'on ne sçauvoit exprimer. Icy Dieu mettra plus de lumiere & moins de chaleur; là plus de chaleur & moins de lumiere: il y aura pourtant lumiere & chaleur par tout en une infinité de degrez differens, par proportion à l'état ou le Fidele se trouve. Mais enfin Corneille sentira en son cœur l'effet de la grace, il n'aura point besoin de preuve pour ce qu'il sent; & n'aura pas lieu de tenir ce sentiment pour suspect, parce que c'est le senti-

ment commun & general des Fideles, & que sa grace ne fait que suivre une autre grace bien prouvée & bien établie, qui est celle de l'Eglise. Au contraire, l'Anabaptiste qui croira sentir comme luy l'effet de la grace, ne pourra pas s'y confier de mesme : car la grace pretendue & non prouvée, s'oppose à la grace prouvée ; & Dieu ne peut estre contraire à Dieu, ni la grace à la grace. Je reviens toujours à mon systeme, non pas par amour propre, à moins que cet amour propre luy-mesme ne me trompast beaucoup, mais parce que c'est de mon systeme dont il s'agit, & de faire voir qu'il ne se dément pas.

XIII.

Je crains bien que M. de Leibniz n'ait pas assez employé toutes les belles & grandes lu-

que & affreuse penitence. Voilà
 ce que c'est qu'être baptisé *in*
voto. A ce compte rentrer dans
 l'Eglise *in voto*, ce seroit dire :
 Je suis résolu à quelque prix
 que ce soit de me faire Catholique
 que ; mais j'aime mieux que ce
 soit à Paris qu'à Hambourg, &
 je souhaite que ce soit entre les
 mains de M. de Meaux, & avec
 les secours de M. Nicole, puis
 que les Ecrits de l'un & de l'autre
 ont été les premiers dont
 Dieu s'est servi pour me toucher.
 Quelle joye si M. de Leibniz es-
 toit ainsi *in voto* dans l'Eglise !

XIV.

Voilà, M A D A M E, ce qui
 m'est principalement demeuré
 dans l'esprit, après avoir relû
 deux fois avec attention son se-
 cond Mémoire. Il y a quantité
 d'autres endroits sur lesquels on
 pourroit s'arrêter, si l'on ne

craignoit de faire un trop long
Ecrit. Je luy sçay le meilleur gré
du monde de ne faire pas en
son particulier un grand fonde-
ment sur la Controverse de l'An-
techrist, cela est digne de son
sçavoir & de sa bonne foy. J'ay
esté pris de cette chimere com-
me un autre, avant que j'eusse
étudié l'antiquité; mais quel
moyen de prendre le Pape pour
l'Antechrist, quand on voit clair
comme le jour, **MADAME**,
qu'il n'a pas plus de part que
vous ni moy à toutes ces doctri-
nes d'Antechrist prétendues, qui
estoyent dans l'Eglise avant que
le Pape fust Prince, & en des
regions tres-éloignées, où l'on
n'entendoit que rarement parler
de luy. Ajoutez-y, **MADAME**,
que les Auteurs Protestans eux-
mesmes, sans avoir trop bien
pensé aux conséquences, ont la

simplicité d'un costé de faire naistre, croistre, & élever dans l'Orient ces abus imaginaires, avant que de les faire passer en Occident : & d'un autre costé, de soutenir que le Pape n'avoit rien à voir dans l'Eglise Orientale. Cela n'est pas vray au sens qu'ils l'entendent ; car il estoit regardé par tout comme le premier des Metropolitains en dignité, & qui avoit les plus grands dioceses sous luy ; comme le chef, le president, & le capitaine general dans l'Eglise assemblée, tel qu'Agamemnon entre les Rois au Siege de Troye, pour user de la noble & élégante comparaison que le Cardinal du Perron a tirée d'Homere ; comme fondé enfin à recevoir au besoin les appellations de tous les autres Metropolitains : ce qui enferme la jurisdiction

universelle & la conduite generale de toute l'Eglise. Mais il est tres-vray que pour les Dioceses qui dépendoient des autres Metropoles, on n'avoit recours au Siege de Rome, qu'en des occasions tout-à-fait extraordinaires; dont l'histoire de plusieurs siecles ne fournit qu'un petit nombre d'exemples, & où il ne s'agissoit de rien moins que de ces points de doctrine qu'on nous dispute aujourd'huy. Qu'a donc fait le Pape pour luy attribuer ces pretenduës corruptions de la doctrine & ce pretendu regne de l'Antechrist?

XV.

Les souhaits d'un accommodement avec l'Eglise, & de quelque reformation, sont ordinaires à toutes les personnes d'un genie élevé, quand Dieu veut les convertir; mais il faut reve-

nir à ce qui se peut pratiquer. La véritable Eglise ne peut consentir à aucune reformation de ses dogmes sur la Foy ; elle ne feroit plus véritable Eglise , si cette reformation pouvoit avoir lieu. Quant à la reformation des abus dans la pratique, non pas generale, mais particuliere, l'Eglise n'a jamais nié qu'elle n'en ait besoin : & c'est pour cela mesme qu'elle s'est tres-souvent assemblée dans ses Conciles generaux, & qu'elle a ordonné des Synodes & des Conciles particuliers qui y travailleroient sans cesse. Mais voulez-vous la reformer, tenez-vous y, si vous y estes ; ou rentrez-y si vous n'y estes pas. Ce n'est pas en se separant, ou en demeurant separé, qu'on en peut venir à bout ; si ce n'est par accident, comme Luther nous a

reformez en provoquant l'Eglise à jalousie, selon le langage de l'Ecriture, par une Eglise qui n'est pas Eglise, auquel cas il est bon que scandale avienne; mais malheur à ceux par qui il sera venu. Le peuple fait un grand abus des Images: montrez-luy par vostre exemple quel est l'usage legitime qu'on en peut faire, ou par vos instructions ou par vos ordres, si Dieu vous a mis en autorité pour cela. Mais on a eü tort de défendre au peuple la lecture des livres sacrez: le Cardinal du Perron vous dira, que c'est le pain qu'on ofte au malade, pour le luy rendre quand sa fievre ardente & maligne sera passée. Donnez-vous un peu de patience, cette défense qui estoit de discipline, & non pas de doctrine, ne durera pas toujours. Un temps viendra,

& ce temps est déjà venu, que les Livres sacrez seront entre les mains de tout le peuple. Mais il faudroit luy rendre l'ancienne liberté de communier sous les deux especes, au moins quatre ou cinq fois l'année : car les Protestans pour la pluspart ne communient guere davantage. Et qui vous a dit que cela ne puisse estre accordé quand il sera demandé avec la soumission necessaire ? ou plûtost qui peut douter que les Princes Protestans d'Allemagne ne l'obtinsent pour eux & pour leurs Etats en rentrant dans l'Eglise ? Nous avons vû il n'y a pas dix ans, quand on n'employoit en France que la persuasion & les graces à ramener nos Freres, ce projet non-seulement écouté à la Cour, & approuvé de plusieurs saints Prelats, mais en état d'estre reçu à

Rome, si les differens sur la Regale & sur les Franchises ne fussent venus à la traverse. Voilà les reformatiions, si reformatiions y a, que les personnes puissantes ont droit d'attendre de leur intercession & de leurs offices. C'est à quoy il faudroit penser, non pas à demeurer dans cette funeste separation, parce qu'on y est; malheur qui ne sçauroit estre assez pleuré de toutes nos larmes. Une bonne partie de l'Allemagne s'ennuye il y a longtemps d'estre appellée Luthérienne & Protestante plutôt que Catholique. On a honte en secret de s'estre separé pour des questions qu'on a oubliées, & qui ne sont plus questions, aussitost qu'on n'est plus échauffé, & qu'on veut s'écouter & s'entendre: disputes qui firent un si grand bruit au commencement

du schisme, & dont personne ne parle aujourd'huy, sur la justification par la Foy, ou par le merite des œuvres, sur l'efficace des Sacremens, par l'œuvre œuvreée; ou par l'œuvre de l'œuvreant, & autres choses semblables. Les Princes qui avoient crû trouver dans ces divisions je ne sçay quel agrandissement temporel pour leurs Maisons, ont reconnu par une longue experience, que rien n'estoit plus contraire à leur veritable grandeur. On ne sçait presque plus à quoy il tient que nous ne soyons un. L'œuvre de Dieu semble toute preste dans une Nation genereuse, franche & sincere. Quand il plaira à ce Maître des cœurs, de toucher celuy d'une grande & incomparable Princede, en qui il a déjà mis toutes des lumieres de d'esprit,

& qu'il a peut-estre laissée ex-
prés jusqu'icy à la teste du parti
Protestant, elle rentrera en triom-
phe dans l'Eglise de ses Peres,
avec une suite de Peuples & de
Nations, & pourra hardiment se
promettre une couronne de gloi-
re, non-seulement dans le ciel,
mais aussi sur la terre.

C O N C L U S I O N
de ce Traité.

CRAIGNEZ DIEU, ET 1. Pet. 2.
7.
HONOREZ LE ROY: ce
n'est qu'un seul & mesme de-
voir. C'est avec justice que cha-
que petit volume de ces Refle-
xions sur la Religion a fini par
l'Eloge d'un Prince qui a tant
merité de la Religion & de l'E-
glise. En cette quatrième Partie
il faut faire honneur à l'Etran-

ger, qui d'ailleurs en est tres-digne. Taisons-nous pour cette fois, & écoutons le témoignage non suspect d'un homme tres-éclairé, que ni la naissance, ni les bienfaits, ni les esperances n'attachent au Roy; qui ne peut enfin estre prevenu pour luy, que comme nous le serions pour Constantin, pour Charlemagne, ou pour Alexandre, par le seul éclat de leurs vertus. Vous par qui les Rois regnent, protegez ce Prince comme il vous sert: & faites que toute la terre luy rende une égale justice.

E X T R A I T
d'une Lettre de M. de Leibniz.

Il parle d'un acheminement à la
réunion des Protestans.

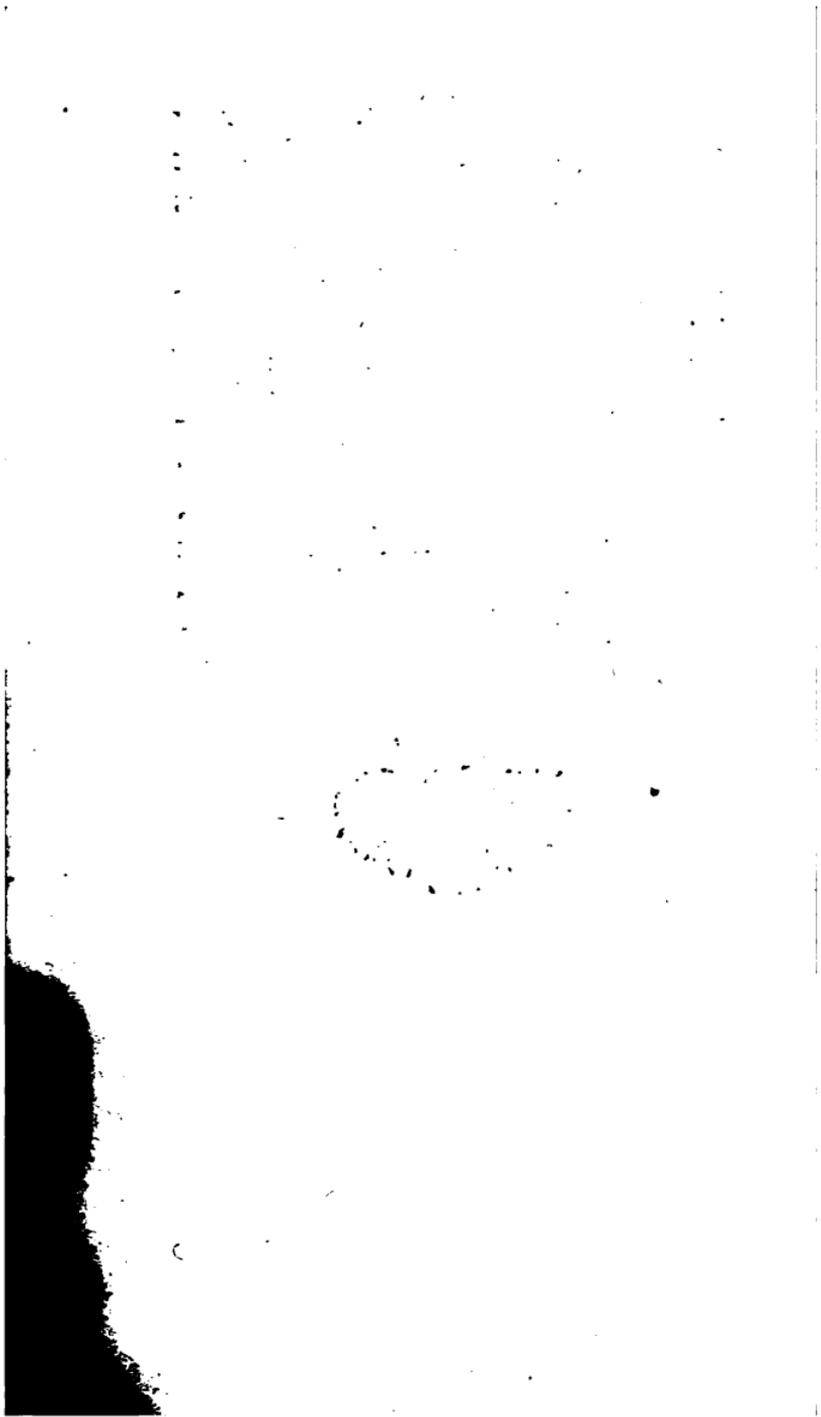
L Es malheurs du temps s'y
opposent, je l'avoûë, mais
peut-estre reverrons-nous enco-
re

re la serenité & le calme. Je ne desespere pas entierement du soulagement des maux de l'Europe, quand je considere que Dieu peut nous le donner, en tournant comme il faut pour cela le cœur d'une seule personne qui semble avoir le bonheur & le malheur des hommes entre ses mains. On peut dire que ce Monarque (car il est aisé de juger de qui je parle) fait luy seul le destin de son siècle, & que la felicité publique pourroit naistre de quelques heureux momens, quand il plaira à Dieu de luy donner une reflexion convenable. Je croy que pour estre assez touché, il n'auroit besoin que de connoistre sa puissance : car il ne manquera jamais de vouloir le bien qu'il jugera pouvoir faire. Que si cette prudence reservée & scrupuleuse qu'il fait pa-

roistre au milieu des plus grands succès dont un homme est capable, luy avoit permis de croire qu'il dépend de luy seul de rendre le genre humain heureux, sans que personne soit en état de l'empêcher & de l'interrompre, je tiens qu'il n'auroit pas balancé un seul moment; & s'il confideroit que c'est le comble de la grandeur humaine de pouvoir comme luy faire le bien general des hommes, il jugeroit bien aussi que le suprême degré de felicité seroit de le faire en effet. Les éloges gâstent les Princes foibles, mais ce grand Roy a besoin de comprendre toute l'étendue des siens pour connoître ce qu'il peut, & pour le faire. Voilà un endroit où l'éloquence inimitable de M. * * * pourroit triompher, en persuadant au Roy qu'il est plus grand

qu'il ne pense, & par consequent qu'il est au dessus de certaines craintes pour le bien de son Etat, qui le pourroient détourner des vûes plus grandes & plus heroïques, dont l'objet est le bien du monde. Quel panegyrique peut-on se figurer plus magnifique & plus glorieux, que celuy dont le succès seroit suivi de la tranquillité de l'Europe, & mesme de la paix de l'Eglise?





· A D D I T I O N S .

CE Traité de la Tolerance des Religions no faisant pas un juste volume, on a crû y pouvoir faire quelques additions dont on espere que le public sera content.

Ces additions sont de trois sortes. Premièrement, on a mis certaines Lettres qui ne sont pas proprement du sujet, mais qui y tiennent, & sont une suite des precedentes. Les Savans y trouveront entr'autres choses comme un essay de quelques découvertes considerables, que Monsieur de Leibniz croit avoir faites en Physiques, en Metaphysique & en Geometrie, & qu'il rapporte à la Religion. Cette premiere partie des Additions s'étend depuis la page 1. jusques à la page 68.

La seconde partie est purement historique, & peut estre regardée comme une preuve de ce qui a esté dit dans les lettres, qu'il ne seroit pas impossible aux Princes Protestans à Allemagne d'obtenir pour eux & pour leurs Estats la Communion sous les deux especes en la demandant avec les conditions necessaires. On y verra des Memoires particuliers, & qui ne sont point ailleurs, au moins tous ensemble, touchant la permission de donner le calice aux laïques accordée par Pie IV. à l'Allemagne, depuis le Concile de Trente, & revoquée, comme on dit, par ses successeurs. Cette seconde Partie s'étend depuis la page 69. jusqu'à la page 165.

En dernier lieu on a mis les trois Eloges du Roy contenus aux trois volumes des Reflexions sur les differends de la Religion. Le hazard ayant fait qu'en une occasion particuliere ils ont esté un sujet de dispute entre quelques-uns des meilleurs Ecrivains du siecle, qui en ont mesme donné leur sentiment par écrit, où chacun s'est déterminé selon son goust en faveur de l'un des trois. Cette occasion fut cause qu'on les imprima alors en un cayer separé que plusieurs personnes ont demandé depuis, & dont il n'y avoit plus d'exemplaires. Cette troisieme Partie des additions est depuis la page 165. jusques à la dernière.

L E T T R E
DE M. PELLISSON
A M. DE LEIBNIZ.

du 16. Juin 1691.

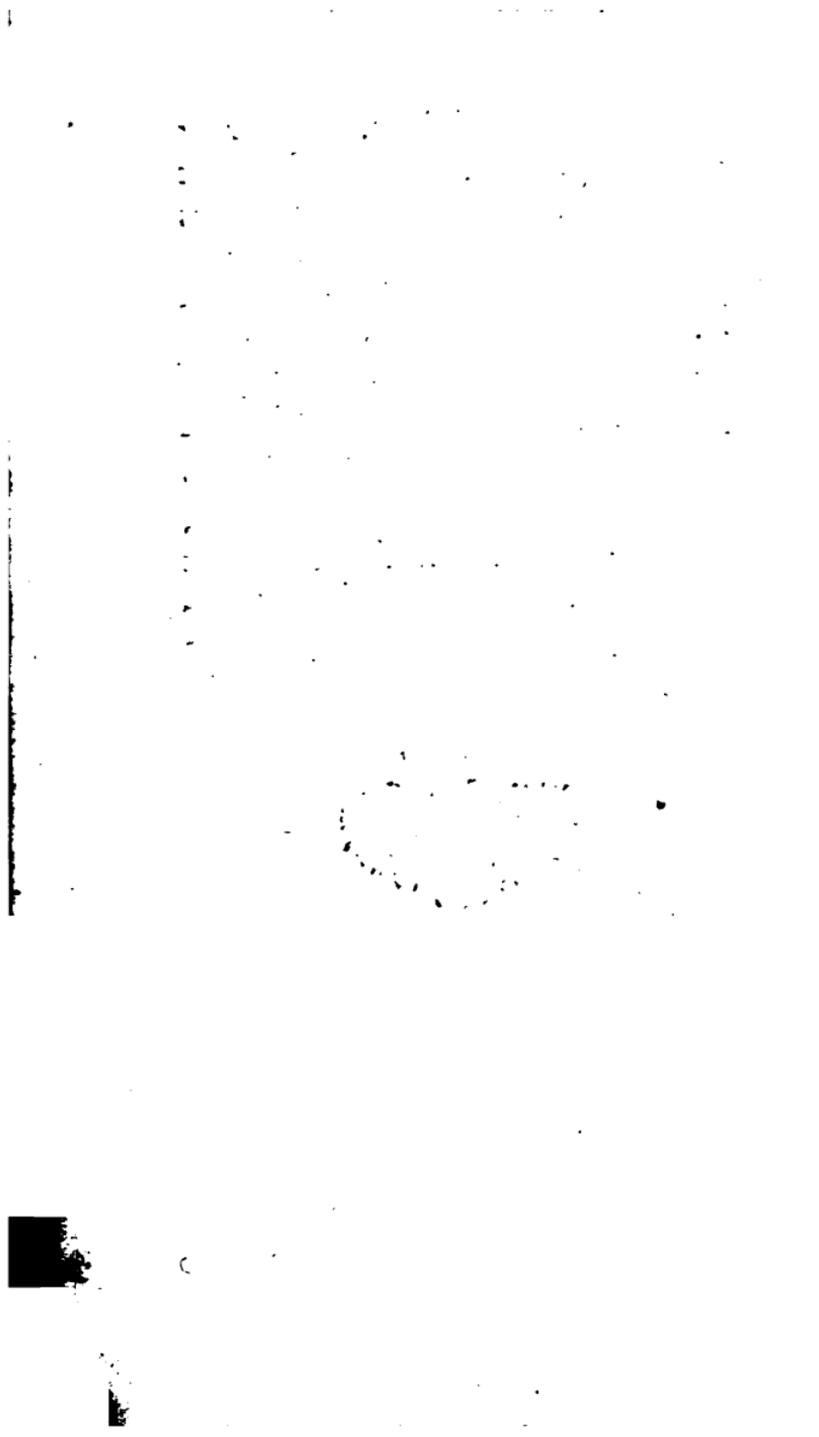
J'AY receu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par Monsieur le Resident d'Hanover. Je ne scaurois jamais vous en rendre assez de graces tres-humbles, quand il n'y auroit que les seules marques de vostre bonté dont elle est remplie. Que voulez-vous que je fasse lors que vous parlez encore au nom de vostre grande Princesse, comme si elle avoit daigné prendre quelque part à ce qu'on vous écrivoit de ma santé. En voilà, Monsieur, mille & mille

fois plus qu'il n'en faut, je ne dis pas pour payer, mais pour récompenser avec une magnificence royale les souhaits que j'ay faits, & que je ne cesseray jamais de faire pour sa gloire & pour son salut. Je ne vous dis rien d'avantage de son Altesse Electorale : quand on est déjà prevenu comme je le suis de la plus haute vénération que le rang & le mérite puissent faire naistre dans les esprits, il est non-seulement fort aisé, mais aussi fort agreable d'y ajoûter cette vive reconnoissance & ce zele ardent dont je tascherois de luy donner des preuves s'il luy plaisoit quelque jour de m'honorer de ses commandemens. Mais la matiere est trop grande pour moy. Je reviens à ce qui vous regarde, Monsieur, je vous scay le meilleur gré du monde d'avoir

Additions.

3

bien voulu me faire avec toute l'ouverture & toute la confiance d'une véritable amitié, l'abrégé de vostre vie, & un tableau racourci, mais tres-juste, de vos inclinations, de vos occupations, & de vos pensées. Je ne trouve rien en tout cela qui ne redouble les sentimens que j'avois déjà pour vous, & ne m'engage à vous les témoigner par toute sorte de devoirs & de tres-humbles services. Pardonnez-moy en premier lieu, Monsieur, si cette lettre un peu longue n'est pas *di proprio pugno*; mes mauvais yeux & mon mauvais caractere ont fait que j'ay établi avec tout le monde, sans exception, ma qualité de *Dictateur perpetuel*; c'est ainsi que j'ay revestu d'un nom honorable la nécessité où je suis de passer une partie de ma vie à dicter. On



A D D I T I O N S .

penſe là-deſſus votre Heroïne, qui ſera celle de toute l'Europe chrétienne, quand il luy plaira d'exaucer nos vœux. Ne me défendez pas, Monsieur, de penſer en écrivant, je ne dis pas ſeulement à vous, mais à elle : un objet de cette élévation & de cet éclat ne pourra que m'élever l'eſprit, & me donner un nouveau courage & de nouvelles forces dont je vous avouë que j'ay grand beſoin. Pour vous témoigner en attendant, Monsieur, quelle opinion j'ay de votre ſincérité ; de quelque parti que vous ſoyez, je vous demande votre avis ſur une de mes conjectures dont je ne ferois pas grand état ſi j'en trouvois une moins mauvaiſe. Il s'agit d'un paſſage de Saint Auguſtin, peu important à mon avis, mais que chacun veut mettre de ſon côté, & qui ſelon

Additions.

T

moy n'a aucun sens raisonnable
si on n'y change quelque chose.
J'ay retrouvé cette observation
ces jours passez dans une grosse
masse d'écrits ou extraits que je
fis sur cette controverse durant
les quatre années de ma Bastille.
Je n'ay encore consulté que vous
là-dessus, & M. l'Abbé Pirot
depuis trois jours avec nos Peres
de l'Abbaye Saint Germain, qui
ont fait l'édition de Saint Au-
gustin. J'attends leur sentiment,
vous m'obligerez de me dire le
vostre avec une entière liberté,
& beaucoup plus encore de
m'apprendre quelque chose de
meilleur pour débrouiller ce pas-
sage. Je suis, Monsieur, autant
que personne du monde, Vostre,
&c.

•••••

tiquité, & on doit sauver le sens naturel des paroles, s'il est possible. J'avoûe cependant, que si je tenois avec quelques-uns, que l'essence de la matiere consiste dans l'étendue, je serois obligé de recourir à la figure, car les essences sont immuables; & d'attribuër aux choses ce qui répugne à leur essence, c'est une contradiction. Or c'est le principe des principes, (comme vous avez bien remarqué, Monsieur, au commencement de vostre seconde Section) qu'une véritable contradiction ne doit pas estre admise. Il est vray que sans avoir aucun égard à la Theologie, j'ay toujours jugé par des raisons naturelles que l'essence du corps consiste dans quelque autre chose que l'étendue. Mais comme je vois que cela importe encore beaucoup

Additions. 11

pour soutenir ce que je tiens véritable en matiere de foy, j'ay esté d'autant plus porté depuis long-temps à méditer là-dessus. Dernierement un habile homme qui avoit appris, que je n'estois pas en çecy du sentiment des Cartesiens, desira d'en sçavoir les raisons. Mais comme il auroit fallu un grand discours plein de meditations abstraites pour expliquer tout ce que j'en pense, j'ay choisi de mes raisonnemens celuy qui est plus familier & plus conforme à l'imagination, tiré de la nature du mouvement & de la rencontre des corps. Peut-estre qu'il sera maintenant dans vostre Journal des Sçavans; car une personne de mes amis l'a porté pour cét effet à M. le President Cousin, qui avoit dit de l'y vouloir mettre. Il est vray que je m'y suis

22 *Additions.*

borné à un certain point; qui n'est pas le plus important de tous sur cette matiere du mouvement, afin d'éviter une longue discussion, & je me suis contenté de la negative pour exclure l'hypothese de l'étendue sans expliquer assez ce qu'il faut substituer. Je remarque que dans la nature des corps, outre la grandeur, & le changement de la grandeur & de la situation, c'est-à-dire, outre les notions de la pure Geometrie, il faut mettre une notion superieure, qui est celle de la force par laquelle les corps peuvent agir & résister. La notion de la force est aussi claire que celle de l'action & de la passion, car c'est ce dont l'action s'ensuit lors que rien ne l'empêche; l'effort, *in natu*: & au lieu que le mouvement est une chose successive,

laquelle par consequent n'existe jamais, non plus que le temps, parce que toutes ses parties n'existent jamais ensemble : au lieu de cela, dis-je, la force ou l'effort, existe tout entier à chaque moment, & doit estre quelque chose de veritable & de réel. Et comme la nature a plutôt égard au veritable, qu'à ce qui n'existe entièrement que dans nostre esprit, il s'est trouvé (suivant ce que j'ay démontré) que c'est aussi la mesme quantité de la force, & non pas la mesme quantité du mouvement (comme Descartes avoit esté) qui se conserve dans la nature. Et c'est de ce seul principe que je tiro tout ce que l'expérience a enseigné sur le mouvement, & sur le choc des corps contre les regles de Descartes, & que j'établis une nouvelle science que

j'appelle la Dynamique dont j'ay projeté des Elemens. Cela me donne encore moyen d'expliquer les Anciens, & de réduire leurs pensées, (qu'on a crû obscures & inexplicables) à des notions claires & distinctes. Et peut - estre que cette fameuse *ἐπιλήχεια ἢ ὠρότις* & cette nature qu'on appelle *Principium motus & quietis* n'est que ce que je viens de dire. Je ne me suis pas encore expliqué assez à fonds sur cette matiere, & la petite contestation que j'ay eüe avec le R. P. Malebranche dans les Nouvelles de la Republique des lettres, n'a esté que sur quelque chose de particulier qui dépendoit pourtant de ces principes. Si Dieu me donne la santé & le loisir, j'espere de donner un jour quelque satisfaction au public sur une matiere si impor-

tante, qui a cela de curieux, que les pensées abstraites se verifient merveilleusement bien par les experiences, & qu'il y a là un beau mélange de Metaphysique, de Geometrie & de Physique, outre le grand usage qui en résulte, pour soutenir la possibilité du mystere, Car les personnes à qui une fausse Philosophie fait croire que ce qu'on leur propose est impossible, ne se sçauroient rendre aux textes ou autoritez, sans estre desabusez sur cette prétenduë impossibilité; autrement ils se croiroient toujours en droit de chercher des explications figurées. Cependant la voye des autoritez ne laisse pas d'estre tres-bonne & tres-necessaire. Je vous remercie fort, Monsieur, de ce que vous m'avez communiqué sur un passage de Saint Augustin.

Je suis tres - content de vostre
 restitution, & j'en parle plus am-
 plement dans le billet cy - joint.
 La bonté que vous avez de
 m'offrir des lumieres sur l'histoi-
 re du temps est grande, & j'en
 connois le prix. Peut - estre que
 j'auray un jour le bonheur d'en
 profiter. Au reste, Monsieur, je
 ferois serupule de vous détour-
 ner de vos occupations impor-
 tantes, si je profitois seul de vos
 lumieres, mais encore, hors de
 nostre Cour, Monseigneur le Duc
 Antoine Ulric & Madame la
 Duchesse de Zel (qui ont tous
 deux des sentimens tres-équita-
 bles) ont esté ravis de voir ce
 que j'avois receû de vostre part.
 Monseigneur le Duc Antoine
 Ulric est Prince Regent à Vol-
 fenbutel avec son frere aisné
 Monseigneur le Duc Rudolphe
 Auguste ; & comme l'aisné n'a

Additions. 11

point de masses, & que sa fille a épousé le fils du cadet, il a trouvé bon d'associer son frere à la regence. Monseigneur le Duc Antoine Ulric & Madame la Duchesse de Zel étant icy l'hyver passé pour consoler Madame la Duchesse de la perte d'un fils (qui luy a esté tres-sensible, à cause du merite de ce Prince) vostre dernier écrit estoit venu bien à propos, dautant qu'on jugea qu'estant écrit d'une maniere propre à s'emparer de l'esprit, il seroit doublement; tant en chassant des pensées fascheuses, qu'en donnant des belles & importantes. Je suis avec ardeur, Monsieur, Vostre, &c.



CONJECTURE
SUR UN PASSAGE
DE SAINT AUGUSTIN,
envoyée à M. de Leibniz.

*Edition de
la Congre-
gation de S.
Maur, page
2375. Ser.
354. C'est-
toit le 53.
de verbis
Domini
dans les an-
ciennes édi-
tions.*

^b Pene quidem Sacramen-
tum omnes corpus ejus di-
cunt, quia omnes in pascuis
ejus simul pascunt: sed ven-
turus est qui dividat, &c.

Nota. ^b Fossatenfis vetus Codex,
*Sacramentum quidem pene omnes gen-
tes dicunt corpus ejus. sic etiam Floria-
censis, omisso tantum vocabulo gen-
tes. Ceteri fere MSS. ab editis nil
differunt nisi transpositione particulæ,
hoc modo, pene Sacramentum quidem
omnes, &c.*

IL paroist par la lecture du pas-
sage entier qui est fort brouil-
lé,

lé; qu'il y doit avoir quelque chose de corrompu au texte.

Les Prétendus Réformez s'en servent pour montrer que l'Eucharistie n'est le corps du Seigneur que de nom seulement, mais la suite du discours & les paroles qui viennent immédiatement après le mot *dicunt*, n'ont aucun rapport à ce sens-là.

Monsieur de la Milletiere, & autres, parmi les Catholiques, ont tenté des restitutions du texte, sans beaucoup de succès.

Je croirois qu'on en pourroit faire une autre sur laquelle je demande avis, & qui me sembleroit plus heureuse, au moins qui se rapporte beaucoup mieux à la suite du discours. Mais il faut le reprendre de plus haut.

Quicumque in corpore ejus esse voluerit non miretur quia odit eum mundus. Corporis autem ejus

sacramentum multi accipiunt, sed non omnes qui accipiunt sacramentum; habituri sunt apud eum etiam locum promissum membris suis. PENE QUIDEM SACRAMENTUM OMNES CORPUS EJUS DICUNT, quia omnes in pascuis ejus simul pascunt, sed venturus est qui dividat & alios ponat ad dextram, alios ad sinistram, &c.

Ma restitution prétendue est celle-cy, *Penes quidem sacramentum omnes corpus ejus dicuntur.*

La corruption estoit aisée de *pene* pour *penes* omettant une *s*. Et quant à *dicuntur* au lieu de *dicunt*, rien n'est plus facile; car la pluspart des impressions anciennes mesme mettent *dicunt* avec une maniere d'abreviation après le *t*, pour dire *ur*; laquelle abreviation s'obmet tres-facilement.

Additions. 21

Cette restitution supposée, le sens sembleroit bien net, & bien juste pour la suite du discours.

Ceux qui ont étudié Saint Augustin, sur les passages qui regardent l'Eucharistie, sçavent bien que par tout il considere dans le Saint Sacrement le corps veritable de Nostre Seigneur & son corps mystique qui est l'Eglise, parce que son corps veritable, uni à nos corps, fait de nous tous en quelque sorte un seul corps qui est celuy qu'on nomme mystique; & c'est une des clefs pour toutes les difficultez tres-considerables qu'on forme sur ces passages. Le Cardinal du Perron a traité amplement la matiere, en son livre des lieux de Saint Augustin.

Il parle icy dans ce mesme esprit, *Penes quidem Sacramentum omnes corpus ejus dicuntur.*

Quant au Sacrement tous ceux qui y participent (bons ou mauvais) sont appellez le corps du Seigneur.

Et la raison qu'il en rend est, *quia omnes in pascuis ejus simul pascunt, ou pascuntur*, par la mesme obmission de l'abreviation *z* : parce que tous paissent en mesme lieu, mangent le mesme corps qui s'unit à nous & nous fait tous un seul corps.

Mais il ne s'ensuit pas que tous ceux qui reçoivent le Sacrement, dit-il, doivent avoir le lieu promis aux membres de son corps; *venturus est qui dividat, &c.* Les uns avec ce corps auront receu leur salut, les autres leur condamnation & leur jugement, comme parle l'Apostre.

Je me confirmerois fort en cette pensée, si je trouvois dans

Additions. 73

Saint Augustin quelques exemples de cette expression *penes Sacramentum*, c'est ce qu'il faut chercher. Je croy en avoir vû dans Tertullien qui estoit Africain.

Réponse de M. de Leibniz.

A Prés avoir considéré attentivement le texte de Saint Augustin dans le 53 Sermon de *verbis Domini*, je suis entièrement satisfait de la correction de M. Pellisson que je tiens fort juste & fort heureuse. Car ce Pere après avoir dit, que parmi ceux qui reçoivent le Sacrement du corps de Jesus-Christ, il y en a qui n'auront pas le lieu & le droit des véritables membres, il ajoute, que *quant au Sacrement, il est bien vray qu'ils sont tous (ensemble) le corps de Jesus-Christ*, estant tous repus des pa-

turages (du corps) de ce divin Pasteur; mais qu'on fera un jour la separation des bons & des mauvais (des membres vifs & des membres pourris.) *Penes quidem sacramentum* (id est *secundum sacramentum*) OMNES CORPUS EJUS DICUNTUR, quia omnes in pascuis ejus simul pascunt; sed venturus est qui dividat & alios ponat ad dextram alios ad sinistram, car la leçon reçûe, *penes quidem sacramentum omnes corpus ejus dicunt*, n'a point de sens raisonnable.

Il m'estoit venu au commencement un scrupule, c'est que la proposition *penes*, d'ordinaire ne gouverne que l'accusatif d'une personne, & non pas celui d'une chose; & on dit *culpam, laudem, virtutem, arbitrium, penes aliquem esse: fides sit penes autorem*. Ainsi, *penes aliquem esse*,

Additions. 25

semble vouloir dire, estre dans le pouvoir, ou droit, ou appartenence de quelqu'un, comme quelque chose qui luy est acquise & domestique : d'où viennent peut-estre aussi, *penitus & penates* ; car dans tous ces mots la premiere syllabe est breve. Et bien qu'Horace dise :

Si volet Usus

*Quem penes, arbitrium est, & vis
& norma loquendi,*

cela n'est pas contraire à la regle, car c'est une prosopopée, où il fait de l'usage, une personne. Neanmoins j'ay trouvé qu'il y a quelques exemples contraires, où *penes* est attribué non-seulement aux personnes, mais encore aux choses ; tout comme ; *juxta, secundum, apud*. L'auteur de la Rhetorique *ad Herennium* (qui est ancien, bien qu'il soit incomparablement inferieur à

Cicéron) dit dans son quatrième Livre: *ita petulans es atque acer, ut ne ad solarium idoneus, ut mihi videtur, sed penes scenam, & in ejusmodi locis exercitatus sis.* Il est vray que cecy n'est pas du bel usage, & l'auteur y dit exprés avoir voulu apporter un exemple d'un genre de parler bas & conforme à la façon de parler du petit peuple. Mais il est constant aussi que Saint Augustin (qui écrivoit assez bien, quand il vouloit) s'abaissoit luy-mesme dans ses Sermons, & s'accommodoit un peu au goust & à la portée de ses auditeurs Africains, dont le latin estoit sans doute bien déchû; de sorte, qu'il ne me reste plus aucune difficulté sur cette restitution du texte.

LETTRE
DE M. PELLISSON
A M. DE LEIBNIZ.

A Paris ce 23. Octobre 1691.

JE ne croy pas, Monsieur, vous
devoir demander pardon si je
répons un peu tard à la dernie-
re Lettre que vous m'avez fait
l'honneur de m'écrire. Je l'ay
fait par discretion, pour ne vous
pas engager à un commerce trop
frequent. Cette lettre dont je
vous parle se trouve sans datte,
mais je vous la designeray mieux
en vous difant que c'est celle
où vous avez eû la bonté de me
mander de quel sentiment vous
estiez sur l'Eucharistie, & de
quel sentiment estoit vostre gran-
de Princeffe. Mon inclination,

b v

si je ne l'eusse retenuë, m'eust porté à vous en rendre grâces tres-humbles dès le lendemain. Je crus que je devois differer jusqu'à ce que je pusse vous rendre compte du petit imprimé où j'ay l'honneur d'estre avec vous, & que Madame de Maubuisson doit vous avoir envoyé ces jours passez. Je commenceray par-là, Monsieur : ne soyez point en peine du succès, car pour ce qui regarde le langage où vous semblez vous défier de vous-même, nos meilleurs Ecrivains sont étonnez de vous voir écrire si françois, & pour tout le reste, hors le fonds de la doctrine, dont nous sommes bien faschez de n'estre pas d'accord avec vous, vous aurez vû comment en parle M. Pirot dans l'approbation qu'il a bien voulu me donner. Mais j'ay crû vous devoir faire

Additions.

copier ce qu'il m'en écrivit il y a deux mois, pour moy-mesme plûtoſt que pour le public, où vous trouverez des loüanges encore plus grandes & moins ſuſpectes. J'ajoute pour finir, que ſi dans cét ouvrage nous ne faiſons autre bien ni vous ni moy, Monsieur, au moins aurons-nous donné un bon exemple, en faiſant voir qu'on peut n'eſtre pas de meſme avis ſur la Religion, & s'éclaircir les uns avec les autres ſans rompre les nœuds ſacrez de la charité & de l'honneſté chrétienne.

Je paſſe, Monsieur, à ce que vous me faites l'honneur de m'écrire touchant l'Euchariftie. *Factum bene*, que vous ſoyez de la confeſſion d'Auſbourg! Je ne compte preſque pour rien la différence entre vous & nous, ſur tout, puis que Luther meſme

vous permet de croire comme nous. Aussi je ne m'arreste point du tout à le combattre dans ce que j'ay entrepris d'écrire sur cette matiere. Je vous diray seulement, Monsieur, ce que je disois au sçavant M. Obrecht de Strasbourg, quand le Roy y fut pour la premiere fois, quelques années avant que cét excellent homme se fust converti, & nous eust decouvert l'étude qu'il faisoit en secret sur la Religion. Je vous le diray donc comme à luy, Monsieur, Je suis étotiné qu'au temps où nous sommes, la premiere chaleur des disputes estant passée, on puisse estre aussi éclairé que vous l'estes, & aussi instruit de l'antiquité Ecclesiastique, & demeurer Lutherien. Car, à dire la verité, ce que vous nous reprochez dans tous nos autres differends, ne

font qu'exagerations violentes, ou mauvaises explications du dogme Catholique, qui bien entendu n'a rien que de bon & de conforme à la pratique de tous les siècles. C'est autre chose quand il faut cesser d'estre Calviniste, & commencer par croire un tres-grand miracle, de tous les jours, qu'on n'avoit point crû, qu'on avoit mesme esté exhorté depuis le berceau, à ne jamais croire. Voilà un terrible abîsme à combler : les forces humaines n'en sont presque pas capables ; ou si l'on en peut venir à bout, ce n'est qu'à l'égard de ceux qui sont soutenus des forces divines ; je veux dire, Monsieur, bien chrétiens, & tres-bien chrétiens ; ce que personne n'est presque plus qu'à demi, car il n'y a qu'une vive & tres-vive foy qui fasse embrasser ce mystere comme une

suite de tous les autres. Quelle douleur que nostre admirable Princeſſe (pardonnez - moy ce terme de nostre, qui m'est échappé au lieu de vostre) quelle douleur qu'une personne de ce rang & de ce merite ait mieux aimé suivre Geneve qu'Ausbourg ? Geneve, dis-je, qui comme j'espere de le montrer assez clairement, ne sçait, en un mot, ce qu'elle veut, & ce qu'elle entend dans ce grand mystere. Je n'ose me rien promettre de mon foible travail, mais ce seroit une grande consolation pour moy si je voyois qu'un esprit aussi élevé que le sien goûtast un peu ce que je puis avoir medité de particulier sur une si importante matiere. Ce qu'il y a de vray, Monsieur, c'est que je souhaite sa conversion & son salut autant que j'aye jamais souhaité chose du monde.

Je n'oubli-
ray, s'il plaist à Dieu,
ni la possibilité par laquelle je
commence l'ouvrage, ni les dé-
monstrations prises de l'Escriture
Sainte qui font la seconde par-
tie, ni les convictions tirées des
Peres qui font la troisiéme à la-
quelle j'en suis. Je croy, Mon-
sieur, qu'estant de mesme avis
que moy pour une presence ve-
ritable & réelle, vous pouvez
prier avec moy que je ne dé-
fende pas mal une si grande &
si bonne cause.

J'ay plusieurs amis Cartesiens
qui ne laissent pas d'estre fort
bons Catholiques. Ils s'expli-
quent à leur maniere, mais il
est vray que l'opinion de leur
maistre n'est pas commode pour
faire entendre cette merveille à
ceux qui ne l'entendent pas.
J'ay dit néanmoins en quelque
endroit que la Philosophie ne

peut jamais estre essentielle à la Religion ; que toute la science humaine pourroit estre fausse, & la Religion demeurer toujous veritable. Dieu n'a pas eû dessein de nous enseigner la Physique ni l'Astronomie ; il se sert dans l'Escriture des expressions, ou mesme des créances communes, sans les consacrer pourtant. Que Ptolomée, ou Copernic, ou Ticho-Brahé ayent raison, il est toujous vray qu'à la priere de Josué, Dieu fit un tres-grand miracle, quand il est dit que le Soleil s'arresta en Gabaon. Qu'il n'y ait, si on veut, ni substance, ni accidens ; supposition, selon moy, impossible & chimerique, toujous seroit-il vray qu'en l'Eucharistie, ou de cette sorte, ou de quelque autre, ce qui paroist estre encore, n'est plus ; & ce qui ne paroist pas, commence à estre.

Cependant la doctrine d'Aristote explique plus nettement qu'aucune autre cette merveille ; & c'est pour cela qu'il s'en faut servir : car ne s'agissant , en cette partie de la dispute, que de possibilité, ou d'impossibilité , on seroit ridicule de traiter d'impossible ce qui s'accorderoit avec les principes d'une Philosophie commune & reçüe par toute le terre, quand même elle ne seroit pas la plus veritable.

Mais, Monsieur, je vais trop Join avec vous, par l'envie que j'aurois de vous découvrir tout mon cœur dans une seule lettre. Il faut cependant vous dire encore, que ma vie ayant esté toujours fort occupée , hors quatre ans & quatre mois de Bastille, &. de loisir forcé , j'ay donné peu de temps aux sciences purement speculatives. Je lesregar-

dois comme la premiere de nos curiositez, & les sciences qu'on nomme *practiques*, comme la premiere de nos affaires. D'ailleurs, je n'ay jamais pu me tirer de l'esprit que tout le sçavoir des Physiciens est purement historique; c'est-à-dire, qu'ils sçavent ce que chacun a crû & par quelles raisons il l'a crû, mais non pas ce qu'il faut croire. Or si quelque chose est capable de relascher l'attention, & l'application en des matieres difficiles, c'est de s'imaginer qu'après beaucoup de travail, on attrapera tout au plus la vraysemblance & non pas la verité. Adjoûtez-y, sans que pour tout cela, comme dit Aristote en quelque endroit, l'homme en devienne ni meilleur ni plus mauvais. Je ne le dis pas non plus que luy, pour mépriser ces beaux & riches talens

Additions. 37

en ceux qui les ont, mais pour m'excuser, si connoissant ma foiblesse, je n'ay pas eû le courage d'y aspirer. J'ay esté élevé dans la Philosophie d'Aristote avec une grande veneration pour luy; mais cette veneration s'est bien augmentée, quand m'estant remis au Grec, dans ces années de solitude, je l'ay lû en luy-mesme; où je l'ay trouvé d'une élégance infinie & sans comparaison plus clair que tous ses commentateurs. Je ne connois point de genie plus étendu ni plus élevé que le sien. J'admire aussi celuy de Descartes: nos plus grands Geometres, les Fermats & les Robervals, mes maistres & mes amis, le tenoient pour l'un des premiers Geometres du monde. Ses pensées en Metaphysique sont sublimes; & s'accordent, dignement, aux plus hautes veritez

de la Religion chrétienne. Sa methode si bien écrite, dont j'ay esté amoureux en mon enfance, me semble encore aujourd'huy un chef-d'œuvre de jugement & de bon sens. Où trouveroit - on plus d'esprit & plus d'invention, qu'en tout ce qu'il a imaginé sur ce beau, mais difficile probleme du monde, que Dieu a exposé à nos yeux & abandonné à nos disputes? J'adjoute aux louanges de ce grand Philosophe, comme j'ay fait ailleurs, qu'en vray honneste homme, tel qu'il l'estoit en effet, il nous a donné tout son systeme pour possible seulement, & non pas pour necessaire, comme le veulent ses plus passionnez sectateurs. Mais il s'en faut beaucoup que je n'aille aussi loin qu'eux & plus loïn que luy. Au contraire, soit que je ne l'aye pas

assez étudié ou autrement, j'a-
vouë, tout incapable que je me
tiens de rien décider, qu'il y a
quelques-unes de ses nouvelles
pensées, pour lesquelles je me
sens une extrême repugnance,
soit aveugle, soit bien fondée,
Entre celles-là est cette mesme
& égale quantité de mouve-
ment dont vous parlez, qui ne
s'accorde, ce me semble, en fa-
çon du monde à nos idées natu-
relles ; au lieu que la mesme
quantité de force ou de vertu,
ou de puissance que vous voulez
mettre en la place, se persuade
presque d'elle-mesme, & s'éta-
blit dans l'esprit, sans qu'on luy
demande pourquoy. Nostre ima-
gination est accoûtumée à con-
cevoir l'estre, dans les choses
mesme les plus insensibles, avec je
ne sçay quoy qui le soutient, qui
le défend, & qui luy donne une

puissante inclination à s'étendre; comme on voit clairement qu'une goutte d'eau, si elle pouvoit, inonderoit toute la terre, & que la moindre étincelle de feu, si elle ne trouvoit point d'obstacle, embraseroit tout l'Univers. Ainsi, Monsieur, je ne puis que louer vostre pensée. Ce pourroit bien estre aussi, comme vous le dites, la fameuse *εντελέχεια* d'Aristote, mais je ne me souviens pas bien, s'il l'applique à autre chose qu'aux corps organiques capables d'avoir la vie, & n'attendant plus que ce je ne sçay quoy, qui est tout ensemble leur dernière perfection & leur premier estre actuel ou leur premier acte. Je me persuade au contraire, que vostre force ou vertu s'étend à tous les corps generalement; de sorte que, si je vous entends bien, Monsieur, lors qu'une gros-

Additions. 42

se pierre, nous paroist sans force, sans action, & comme toute morte sur le globe terrestre qui est plus fort qu'elle, il ne faut pas croire que ce soit faute de bonne volonté. Car si vous l'élevez en l'air, & qu'incontinent après vous luy rendiez sa liberté naturelle, le feu luy-mesme n'auroit pas plus d'action, plus de force, & plus de vigueur qu'elle en aura : la foudre ne briseroit pas avec plus de violence qu'elle le fera, les porcelaines, le verre, & tous les autres corps fragiles qui s'opposeront à son passage.

Mais j'en parle comme un aveugle des couleurs, n'y ayant jamais fait de reflexion que dans la lecture de vostre lettre, & quelque temps auparavant dans la lecture du Journal des Sçavans, où je fus fort aise de vous

trouver, & que nos gens fussent un peu instruits de vostre merite. Quoy qu'il en soit, Monsieur, ni l'une ni l'autre de ces lectures ne font que me faire souhaiter davantage vostre *Traité de la Dynamique*, ou *Dynamique*, & je vous exhorte de tout mon cœur à n'en point abandonner le dessein, la matiere estant tres-belle, tres-nouvelle & tres-curieuse, capable de vous acquerir bien de l'honneur, & mesme de rendre un bon service tant à la Philosophie qu'à la Religion, suivant que vous le prenez.

J'ay encore, Monsieur, nonobstant la longueur de cette lettre, à vous rendre mille & mille graces tres-humbles de vostre avis sur le passage de *Saint Augustin*. Je compte vostre suffrage pour beaucoup en faveur de ma conjecture; & l'exemple que vous
me

Additions.

43

me fournissez tiré de la Rhétorique *ad Herennium*, est une autorité considérable. Vous avez persuadé M. l'Abbé Pirot là-dessus, comme vous le verrez par sa lettre, & M. de Meaux m'a écrit aussi qu'il entroit dans vostre sentiment.

Mais que vous dire enfin, Monsieur, sur les bons offices que vous me rendez de tous costez. Personne n'ignore le grand mérite de Madame la Duchesse de Zell, ni du Prince Antoine Ulrik: c'est un honneur & un avantage au-dessus de moy que d'en estre connu: mais c'est à vous à voir, Monsieur, si vous ne leur avez point donné une trop bonne & trop favorable opinion de ces pauvres petits ouvrages. Vous les trouveriez, Monsieur, plus dignes, non pas de louange mais d'excuse, si vous

ſçaviez quels bouts de temps j'y employe, & à combien d'autres choſes je ſuis obligé de me partager, qui ne me permettent pas d'eſtre mediocre en chacune. L'Euphrate luy-mesme s'il eſtoit diviſé en cent ruiſſeaux, comme on dit qu'il le fut autrefois, ſe laiſſeroit paſſer à pied ſec. Je ne laiſſeray pas de continuer, s'il plaiſt à Dieu, tant que je vivray, mes foibles efforts pour la Religion; afin que quand il plaira au maistre de m'appeller, il me trouve non-ſeulement éveillé, mais occupé à quelque choſe qui le regarde, & ne regarde que luy. Vous, Monsieur, à qui il a donné de plus grands talens, taſchez de luy en rendre compte, & ſoyez perſuadé que perſonne ne vous fait plus de juſtice que moy, ni n'eſt davantage, Voſtre, &c.

EXTRAIT D'UNE LETTRE

DE M. L'ABBE' PIROT,

A M. PELLISSON.

du 24. Aoust 1691. dont il est parlé
dans la Lettre précédente.

Mais au lieu de m'en accuser comme d'une faute telle qu'elle est, je m'en remercirois si je sçavois qu'elle m'eust attiré la communication de ce que vous me faites aujourd'huy l'honneur de m'envoyer. J'aime mieux presumer de la bonté que vous avez pour moy, & croire que quand vous n'auriez pas eû occasion de me faire souvenir de mon devoir & d'exciter ma lenteur, vous auriez bien voulu me donner un des grands plaisirs que j'aye eû il y a long-temps.

De bonne foy, je suis charmé de nostre M. de Leibniz, je vis bien du brillant dans ses premières notes, & il me parut ensuite bel esprit, esprit fort, & d'un raisonnement fin, profond, suivi, mais je ne le croyois pas si solide; la lettre dont vous me faites l'honneur de m'envoyer copie & la critique de la restitution heureuse que vous avez imaginée du Sermon de Saint Augustin, marquent un grand sens, une erudition exacte, & un goût exquis en toutes choses. J'ay esté ravi de voir tant de Religion dans des meditations de Physique; cela marque de bonnes intentions, des veûes pures, & un cœur droit. S'il m'est permis de dire mon sentiment de ses idées sur l'étendue, elles me paroissent justes, & je suis tout de son avis; soit à prendre la na-

ture dans son fonds; soit à y faire entrer nos mysteres, dont la foy doit nous guider pour y trouver la droite raison. Je crois que les choses sont ainsi qu'il les conçoit, & je trouverois comme luy de l'impossibilité à concilier les principes de M. Descartes avec la presence réelle de Jesus-Christ au Saint Sacrement. Ce ne sera peut-estre pas là l'opinion de tout le monde, mais ç'auroit esté celle de Saint Thomas, & c'est encore celle de l'école. Depuis peu le Roy a fait dire par M. l'Archevesque à trois Professeurs de Paris qui paroissent donner un peu dans le systeme de Descartes, de se conformer à la Philosophie d'Aristote, comme les censures de l'Université & les Arrests du Parlement les y obligeoient. J'aurois curiosité de voir ce qu'il a fait

sur cette matiere. M. Cousin n'a pas encore, que je sçache, rien mis de cela dans le Journal François, & je n'ay pas vû ce que la Republique des Lettres a marqué de sa contestation avec le P. Malebranche. Je souhaite passionnément qu'il imprime bien-tost ce qu'il marque en projet : je voudrois voir le dechifrement de l'indechiffrable *εντελεχεια η ωρωτη* de sa façon. Ses observations sur la correction de Saint Augustin sont admirables ; & à tout prendre, je le tiens un des hommes du monde les plus estimables & les plus aimables : je ne connois ni plus de merite ni plus d'honnesteté que ce qui m'en paroist dans ses écrits. Vous avez donné lieu à tout cela : l'agrément qu'on trouve en ce que vous faites est si engageant qu'on ne s'en peut défendre ; vos pen-

sées sont si raisonnables, vos conjectures si bien fondées, qu'il faut entrer dans vostre sens & se rendre à vos lumieres. Vous pouvez presentement, quelque défiance que vostre modestie vous fasse avoir de vous-mesme, avancer seurement ce que vous avez remarqué du Sermon de Saint Augustin. Ce que vous me fistes l'honneur de m'en dire d'abord me gagna, mais un suffrage aussi foible n'est garend de rien; l'approbation de M. de Leibniz autorisée comme il vous l'envoye, est au-dessus de tout: il n'y auroit qu'à souhaiter qu'il fust d'entre-nous, *utinam ex nostris esses*. Mais j'espere que cela sera un jour. Je le regarde comme une de ces ouailles destinées à entrer dans la bergerie, quoy qu'elles n'y soient pas encore. Si ceux qui nous quittent n'es-

toient pas des nostres, quoy qu'ils parussent entre nous, ceux qui n'en sont pas, & qui en seront un jour, peuvent estre regardez comme en estant déjà. Mais il n'y a que Dieu qui sçache ce secret: comme il n'y a que luy qui touche les cœurs, il n'y a que luy qui les sonde. Je le prieray qu'il agisse si puissamment sur luy, qu'il le mette dans son Eglise.

LETTRE
DE M. DE LEIBNIZ
A M. PELLISSON,
A Hanover ce 19. Novembre 1691.

MONSIEUR,

Quoy que je ne sçache que trop, combien il est difficile qu'un Etranger se puisse expliquer comme il faut dans une langue qu'on a portée à un aussi haut point de perfection que la vostre; je ne laisse pas de me reposer sur vostre parole, parce que je sçay que la bonté qu'on a

en France pour les Etrangers & la protection que vous avez donnée à mon écrit, le feront toujours croire passable. C'est sur ce fondement & sur celuy de vostre bonté déjà reconnüe, que j'ay pris la liberté de vous écrire sur les fautes d'impression à corriger dans la seconde édition que vous allez faire. J'ajoute icy qu'il auroit esté peut-estre à souhaiter, qu'on y vist encore certaines objections que j'avois faites, par des lettres suivantes qui n'ont pas esté mises au jour, sans doute parce qu'elles contenoient quantité d'autres choses hors du sujet, quoy qu'il y en eust qui paroïssent essentielles. Vous aviez dit, Monsieur, qu'on ne pouvoit tenir pour heretiques materiels, ou en apparence seulement, que ceux qui ignorent invinciblement la decision de l'Eglise, &

Additions. 53.

que l'autorité d'excommunier que j'accordoïs à l'Eglise, se réduisoit à rien par la limitation de *clawe non errante*, ce qui seroit dire, *vous jugerez bien quand vous jugerez bien*. A ces deux points j'avois repliqué pour ma justification & pour celle des Protestans, que suivant cette définition des heretiques veritables, on n'y sçauroit comprendre les Protestans qui ne croient pas (après un examen convenable) que les décisions contraires à leurs sentimens ayent esté faites par des Conciles Occumeniques; que les superieurs Ecclesiastiques sont faillibles dans leur sentences ou excommunications, mais que cela n'est pas contraire à l'infailibilité de l'Eglise, universelle à l'égard des dogmes; & que le pouvoir des superieurs n'est point éludé par ma limita-

tion, dont en effet personne ne scauroit disconvenir. Car ils ont toujours la presumption pour eux, en sorte qu'on est obligé d'obéir en tout ce qui ne paroît pas contraire au commandement de Dieu, & c'est déjà beaucoup ou plutôt c'est tout. Je ne dis pas cecy pour recommencer la dispute, je n'ay garde, mais seulement pour vous laisser juger, Monsieur, si on en pourroit toucher quelque chose dans la seconde édition, afin qu'on ne laisse rien d'imparfait.

*On a crû
satisfaire à
ce que M.
de Leibniz
desirois en
publiant
cette lettre.*

On prepare icy un Opera Italien; quand tout sera prest nous verrons icy les Cours de Zell & de Wolffenbuttel. Je ne doute point que Monseigneur le Duc Antoine Ulric (car depuis qu'il est Regent, nous ne l'appellons plus Prince) aussi-bien que Madame la Duchesse de Zell, n'ap-

prennent alors avec une satisfaction extraordinaire les expressions favorables dont vous vous servez à leur égard.

Celles de M. l'Abbé Pirot le font trop pour moy ; mais c'est la bonté de vous autres Messieurs, d'estimer dans un Etranger ce qui ne passeroit que pour fort mediocre parmi vous. Après ce que vous me dites du merite extraordinaire de cét habile Docteur de Sorbonne, je tiens à bonheur d'en avoir acquis la connoissance. Il me semble que M. Ludolphi, un des plus sçavans hommes que nous ayions en Allemagne, me l'a nommé autrefois après son retour de France, comme une personne qu'il estimoit beaucoup. Je suis bien-aise que vous ayez goûté aussi-bien que luy ce que j'avois dit de la matiere, de l'étendue

& de la force. J'ay eû là-dessus un petit procès avec un sçavant Cartesien, nommé M. l'Abbé de Cotelan; où le R. P. de Malebranche estoit un peu meslé. Mais au bout du compte, il se trouva que M. l'Abbé n'avoit pas encore pris mon sens, où m'avoit donné le change pour ne pas répondre à ce qu'il y avoit d'essentiel. Je vous enverray la copie des pieces de ce procès qui est de consequence. Car il s'ensuit que la mesme quantité de mouvement ne se conserve pas, & qu'elle est différente de la quantité de la force qui se doit conserver. J'y avois meslé aussi un petit échantillon, comment la consideration de la sagesse divine est utile pour des découvertes importantes qu'on peut faire en Physique. Et de plus, il s'ensuit qu'il

y a dans les corps quelque autre chose que l'étendue, ou que grandeur, figure & mouvement. C'est pourquoy je souhaiterois que ce procès fust examiné par quelques habiles Geometres; peut-estre l'entremise de M. l'Abbé Pirot pourroit en donner l'occasion. Il est seür qu'Aristote estoit incomparablement plus habile que plusieurs ne pensent. Je vois que beaucoup de jeunes gens courent après la matiere subtile, & les petits globes de Descartes, pour avoir de quoy parler & pour se donner le droit de mépriser les anciens, & de negliger l'érudition, qu'il faudroit pourtant puiser dans les sources. M. l'Evesque d'Avranches a dit agreablement de ces Messieurs *ignorantia inflat*. J'estime Descartes infiniment; il estoit tres-sçavant, & avoit plus

lû que ses sectateurs ne s'imaginent. On peut dire qu'il est un de ceux qui ont le plus ajouté aux découvertes de leurs predecesseurs. Mais ceux qui se contentent de luy se trompent fort. Cela est vray jusques dans la Geometrie mesme, où M. Descartes tout grand Geometre qu'il estoit, n'estoit pas allé si loin que plusieurs se persuadent : sa Geometrie est bornée. J'ay donné quelques échantillons dans les *Acta eruditorum* de Leipsic, qui le font voir. Il a eû l'adresse de donner exclusion aux problemes & figures qui ne peuvent point s'affujettir à son calcul : & cependant ce sont souvent les plus importans & les plus utiles, & sur tout qui ont le plus d'usage en Physique. Il faut une nouvelle espeece d'Analyse pour cela dont j'ay donné des essais qui

ont esté applaudis en Angleterre & ailleurs. Un sçavant Professeur de Basle les ayant étudiés & compris, me pria de dire si je ne pourrois pas par cette voye résoudre un certain probleme proposé par Galilei qui estoit demeuré sans solution. J'y reussis d'abord: & comme j'avois il y a cinq ou six mois quelque commerce de lettres avec M. de la Roque, fils d'un sçavant Ministre & tres-sçavant luy-mesme sur certains points d'histoire, je joignis cette solution à ma dernière, pour estre mise dans le Journal des Sçavans, si on le trouvoit à propos. Mais par un malentendu ma lettre avoit esté portée à un autre M. de la Roque. Je l'appris de M. de la Loubere qui me l'a mandé dernièrement. M. Thevenot l'a fait dire au veritable M. de la Roque, à

ce que M. Brosseau me manda, mais comme l'autre est mort depuis, j'ay peur que la lettre avec ce qui estoit joint n'ait esté perduë. Mais pourquoy vous importuner de ces bagatelles? si ce n'est peut-estre pour dire que ce n'est pas legerement, ni sans quelque connoissance de cause, que je juge du Cartesianisme, comme je fais.

Il y a quelques années que j'échangeay trois ou quatre lettres avec M. * * au sujet de mes sentimens touchant la nature de la substance corporelle, différente de l'étenduë. Ce fut par l'entremise de M. le Landgrave Ernest, qui luy avoit communiqué quelque chose de mes meditations. Elles luy avoient paru étranges d'abord; mais après avoir vû mes explications, il commença à en juger

Additions. 61

tout autrement. Je luy donnay des eclairciffemens sur quelques doutes. Il est vray qu'il ne voulut rien decider, ayant toujors esté pour Descartes depuis longtemps. Il semble que chez Aristote l'Entelechie en general est une realité positive, ou l'actualité opposée à la possibilité nuë ou à la capacité ; c'est pourquoy il l'attribuë aux actions (comme sont le mouvement & la contemplation) aux qualitez ou formes accidentelles (comme la science, la vertu) aux formes des substances corporelles, & particulièrement aux ames, qu'il considere comme les formes des substances vivantes. Mais il ne donne pas le moyen de rendre ces choses assez intelligibles. Il l'avoüë luy - mesme , quand il parle de l'ame, qu'il n'en donne qu'une description legere, &

Un peu après sa définition.

qu'il y a des degrez dans les definitions; ce qu'il explique tres-bien par l'exemple du tetragonisme d'un parellelogramme, qui pourra estre expliqué legere-ment, en disant que ce n'est autre chose que l'invention d'un quarré égal à un parallelogramme; mais il peut aussi estre expliqué plus à fonds, en disant que c'est l'invention d'une moyenne proportionnelle entre la base & la hauteur qui est le costé de ce quarré. Or de toutes les notions differentes de l'éendue & de ses modifications, jë trouve celle de la force, la plus intelligible & la plus propre à expliquer la nature du corps. Il semble que la substance corporelle a deux forces, sçavoir la force passive, c'est-à-dire, la resistance à l'égard de sa matiere, qui est commune à tous (car l'impenetrabilité n'est

Additions. 63

autre chose que la resistance generale de la matiere) & puis la force active à l'égard de sa forme spécifique qui est variable selon les especes. Car il faut sçavoir que tout corps fait effort d'agir au dehors ; & agiroit notablement, si les efforts contraires des ambians ne l'en empêchoient. C'est ce que nos Modernes n'ont pas assez conçu. Ils s'imaginent qu'un corps pourroit estre dans un parfait repos sans aucun effort, faute d'avoir entendu ce que c'est que la substance corporelle ; car à mon avis (au moins naturellement) la substance ne sçauroit estre sans action , ce qui détruit encore l'inaction que les Sociniens attribuent aux ames separées. C'est par ce moyen qu'on connoist la distinction de la substance du corps d'avec son étendue ; & que

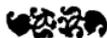
rien n'empesche que la substance d'un mesme corps ne puisse estre appliquée à plusieurs lieux. Mais si la substance du corps n'estoit autre chose que l'étendue avec ses modifications ou figures, il semble qu'il y auroit autant de corps qu'il y a de lieux ou d'étendus qu'il occupe. Cependant, je n'ay garde d'accuser Messieurs les Cartesiens d'estre contraires à ce qui est de foy, & je louë les efforts qu'ils font pour se sauver de cette difficulté; mais comme on y trouve beaucoup de peine, j'aime mieux me tenir à la voye la plus seure, d'autant que je la trouve la plus raisonnable d'ailleurs. Je croy aussi que plusieurs habiles Modernes ont quitté les principes de leurs predecesseurs, parce que personne ne les a expliquez d'une maniere assez intelligible se-

lon leur portée, & que ceux qui ont combattu pour la verité, ordinairement l'ont mal défenduë, en niant ce qu'ils ne devoient pas nier, ſçavoir que tout ſe fait mechaniquement, car par-là ils s'expoſent au mépris, comme ſ'ils vouloient rendre raiſon des particularitez de la nature par des notions generales & vagues, par des formes, qualitez, facultez, ſympathies, &c. Mais comme dans le corps humain la connoiſſance de l'ame ne nous diſpenſe pas d'entrer dans le détail des parties de noſtre corps propres à expliquer diſtinctement nos fonctions, il en eſt ainſi à proportion dans toute la nature; & quoy que tout ſe faſſe mechaniquement, cela ne doit pas nous allarmer, parce que les principes meſmes de la mechanique, (c'eſt-à-dire, les loix que la

nature observe à l'égard du mouvement) ne sçauroient estre expliquées par les seuls principes de la science de l'étenduë (c'est-à-dire, de la Geometrie) & j'ay démontré qu'il y faut recourir à une cause superieure pour en rendre raison. Mais je m'enfon- ce trop icy dans des matieres qui ne sont pas du goust general, ni fort propres à des lettres. Cependant l'occasion & le su- jet important que vous traitez, Monsieur, joint à la bonté que vous avez eû de donner vostre approbation à ce que j'en avois écrit auparavant, m'y ont con- vié pour vous en donner une idée plus distincte aussi - bien qu'à M. l'Abbé Pirot. Aussi m'arrive - t - il bien rarement de pouvoir me donner carriere sur ces matieres. Les droits de la Serenissime Maison de Bronsvic, qui

qui m'obligent à faire des recherches d'histoire & à éplucher des vieux titres, estant une occupation qui m'est ordinaire. Aussi la Jurisprudence & l'Histoire m'ont occupé dès ma jeunesse, & ce fut déjà à l'âge de vingt-quatre ans que je fus Assesseur ou Conseiller d'une Cour Souveraine de Justice chez un Electeur Ecclesiastique, car les Electeurs ont le privilege de *non appellando*: mais après la mort de ce Prince, la Cour ayant changé de face, je me mis à voyager, & le séjour de France qui fut de quelques années, me donna le loisir d'approfondir davantage les matieres Mathematiques & Physiques. Et comme j'eûs le bonheur d'y rencontrer de nouvelles ouvertures, cela m'invita d'y penser davantage, aussi-bien que les exhortations

des amis curieux, car la société Royale d'Angleterre me donna une place, & on m'en voulut donner dans vostre Academie Royale des Sciences si j'estois resté à Paris. Icy, si je pense à ces choses, c'est comme à la dérobée. On n'en sçauroit quasi parler avec personne. Je ne sçay, Monsieur, si vous avez trouvé le livre de *Jure suprematus & legationis principum Germania*, dont je vous avois parlé. Il fut fait & imprimé en Hollande du temps des Traitez de Nimegue, & réimprimé d'abord en Allemagne jusqu'à quatre fois: en tout cas, à la premiere occasion je vous en enverray un exemplaire. Je suis avec beaucoup de zele & de reconnoissance, Monsieur, Vostre, &c.



EXTRAIT
D'UNE LETTRE
DE M. PELLISSON
A M. BOISOT,
Abbé de St Vincent de Befançon.

Du 29. Décembre 1691.

LE plus joly billet qu'on puisse écrire, Monsieur, je viens de le voir entre les mains d'une de nos Amies. Mais il est si flatteur pour moy, qu'il en devient injurieux & presque satyrique. Si je voulois me venger je n'aurois qu'à le faire imprimer. On verroit bien que vous ne devez rien envier à personne, & que c'est à nous bien plutost à quereller un Franc-Comtois qui vient disputer la politesse & la pureté

à route l'Academie Françoise.

Tous les papiers & memoires du Cardinal de Granvelle qui sont en ses mains où il y a un grand nombre de pieces originales & curieuses.

Parlant plus sérieusement, Monsieur, je n'attendois pas de vous de nouvelles louanges, mais des avis pour ma seconde édition qui est commencée & avancée. N'oubliez pas au moins de fouiller dans vostre tresor de Granvelle, comme je vous en ay prié, pour mettre à part tout ce qui regardera la Religion près ou loïn, & dont vous croirez qu'on pourra faire quelque usage.

Odericus Raynaldus, dernier volume posthume imprimé à Rome 1677.

Je doÿ vous remercier encore une fois de m'avoir fait penser au Bref de Pie IV. Tout ce que je vous en ay mandé est véritable, c'est-à-dire qu'il en est parlé en plusieurs Historiens, & particulièrement dans Raynauld en sa Continuation de Baronius, année 1564. mais la teneur du Bref ne se trouve qu'en des livres, qu'on ne trouve presque

pas, comme en celuy de Calixte Theologien Allemand qui est tres-rare, & que j'ay fait chercher inutilement tous ces jours passez. C'est pourquoy, Monsieur, si la copie que vous m'offrez de ce Bref tirée des papiers du Cardinal de Granvelle arrive bien-tost, je pourray l'ajouter à cette seconde édition; car c'est une preuve de ce que j'ay dit, qu'il ne seroit pas difficile aux Princes Protestants d'Allemagne d'obtenir pour eux, & pour leurs Etats, la Communion sous les deux espèces, en la demandant avec les conditions necessaires. Je pourray y adjouster un grand Extrait de ce mesme Raynauld où il y a d'autres pieces originales sur cette matiere, encore que le Bref n'y soit pas: & par-là on pourra voir en un seul endroit toute l'histoire

de cette permission. Il n'y man-
queroit rien si vous pouviez trou-
ver encore dans vos papiers les
deux Brefs de Pie V. & de Gre-
goire XIII. qui la revoquerent.
Le mesme Raynauld en parle,
mais il ne les rapporte pas. J'at-
tendray de vos nouvelles. Sur
toutes choses aimez - moy tou-
jours, Monsieur, comme si j'a-
vois tout le mérite que vous vou-
lez me donner, &c.

vostre main également délicate & bienfaisante. Je mérite aussi peu les termes où vous parlez de moy, qu'une querelle avec l'Academie Française, qui sera sans doute plus traitable que vous & ne vous en croira pas ; mais je sens jusqu'au fond du cœur toutes les obligations que je vous ay, & ne suis pas capable de les oublier de ma vie.

Je vous envoie la coppie du Bref de Pie IV. pour la communion sous les deux especes. J'ay marqué le volume de mes Memoires, & la page d'où cette coppie a esté tirée. On ne scauroit apporter trop d'exactitude en matiere de faits. Je marqueray selon vos ordres, Monsieur, tout ce que je trouveray dans ces Memoires qui aura quelque rapport à la Religion, de prés ou de loin, com-

mè vous le dites. Il s'y trouvera peut-estre peu de chose; mais je m'assure que ce qu'il y aura sera rare & singulier. Je n'ay presque fait jusqu'à present que ranger tant de Lettres selon l'ordre des temps, & le travail n'a pas esté moindre que de débrouiller le chaos. Tout estoit en confusion. Les lettres qui contenoient plusieurs feuillets, pour ainsi dire démembrées, & les autres pelle melle, il a falu les faire relier en ma presence pour les fixer une bonne fois. Je commence seulement à jouir du fruit de mes peines, & je ne sçay encore qu'en gros, qu'il y a une relation signée du voyage de Pierre Cordier en Dannemark, & en Suede pour inviter les Rois du Septentrion d'envoyer leurs Prelats au pretendu Concile de Pise, sous Jule II. Plusieurs re-

montrances, délibérations & déclarations touchant l'acceptation du Concile de Trente en Flandres, & des lettres fort curieuses sur les propositions avancées par Michel Baius, & la manière dont on s'y prit pour les luy faire retracter. Je ne doute point qu'il ne s'y rencontre d'autres affaires de mesme nature. Je prendray soin de les remarquer, & j'auray l'honneur de vous en rendre compte, pour sçavoir ce qu'il vous plaira que je vous envoie, &c.

tuo suo pietatis zelo adductus, re prius, sicut ad nos scripsit, communicatâ cum nonnullis præcipuis Sacri Romani Imperii Prælati ac Principibus Ecclesiasticis, & dilecto filio nobili viro Alberto Bavarix Duce, genero suo, per litteras & per Oratorem suum diligentissime nobis exposuit ingens evidensque periculum, quod in provinciis inclitæ nationis Germanicæ, & aliis regnis & dominiis suis, imminet Religioni Catholicæ, ne ibi penitus extingueretur, propterea quod illæ Catholicorum reliquiæ tanto desiderio communicandi sub utraque specie teneantur, ut non pauci jam ad hæreticos sese ob eam ipsam causam contulerint, à quibus Catholicæ fidei veritatem abjurare coacti sunt, & de cæteris, nisi calicis usus ipsis concedatur, magno-

pere ne idem faciant, atque ita omnes ab Ecclesia recedant, verendum sit. Itaque vehementer nos oravit, obsecravit, & institit, suo, & ipsius Ducis Bavariz nomine, ut tot Germanicæ nationis, & regnorum ac provinciarum suarum populis opitulari, pro concessa nobis à Domino potestate vellemus; qua eadem de re, idem Bavariz Dux, princeps, non genere magis quàm pietate insignis ac nobilis, per Oratorem ipse quoque & per literas diligentissime nobiscum egit; multique præterea doctrina, religione, prudentiaque præstantes viri nos hortati sunt. Commota fuerunt perinde ac debuerunt viscera nostra dolore quodam intimo, postquam de tot animarum jactura, pro quibus Christus Dominus noster preciosissimum suum sanguinem in ara

crucis effudit, & de tanto ac tam manifesto discrimine, quod Catholicorum reliquiis, in illa nobilissima natione, & dictis regnis ac dominiis impendet, & tam piorum principum & aliorum gravium virorum testimonio cognovimus. Huic igitur periculo quod proponitur pro pastoralis officio cupientes obviam ire, & multorum infirmitati paternæ charitatis visceribus subvenire; ne umquam de nobis dici possit, tot pereuntes animas à nobis neglectas fuisse, non fecisse nos quidquid potuerimus, ut nutantes confirmaremus, lapsos erigeremus, errantes in salutis viam reduceremus: de fraternitatis tuæ zelo, diligentia, & circumspectione confisi, si ita esse, & saluti animarum expedire cognoveris, in quo conscientiam tuam oneramus,

Additions. 81

tibi, & iis qui maturo rectoque
iudicio subdelegabuntur à te,
tenore præsentium, de potesta-
tis Apostolicæ plenitudine facul-
tatem damus atque concedimus
eligendi & deputandi catholicos
Sacerdotes, qui in provincia tua,
exceptis illis partibus, in quibus
charissimus in Christo filius Phi-
lippus Hispaniarum Rex Catho-
licus temporale dominium, pos-
sessionem, aut aliquod jus ha-
beat, utramque speciem, decen-
ti ordine servato, & omni offen-
sione vitatâ, quæ oriri posset in-
ter communicantes, sub utra-
que, & sub una tantum specie,
ministrare possint, illam ex de-
votionis fervore petentibus ;
dummodo ii qui illam petierint,
cum sancta Romana Ecclesia
communione habeant, & cum
cæteris in rebus, fidem ejus do-
ctrinamque sequantur, tum hoc

quoque confiteantur, profiteantur & credant in sanctissimo Eucharistiæ Sacramento, tam sub una, quam sub utraque specie verum & integrum Christi corpus esse, nec Romanam Ecclesiam errasse aut errare, quæ, exceptis dumtaxat sacerdotibus celebrantibus, cæteros tam Clericos quam laicos, sub specie tantum panis communicat, & præterea contriti & confessi, munere Sacramenti absolutionis accepto, ad ipsam sub utraque specie communionem sumendam accedant. Ut vero etiam lapsis, si ad gremium matris Ecclesiæ redire voluerint, remisso rigore Canonum consulamus, permittimus ut si vere & ex animo resipiscant, erroresque & hæreses in quibus fuerint, apud te, vel subdelegatos abs te detestentur; abjuratio eis secreta suffi-

ciat; injuncta tamen eis pœnitentia salutari, nisi magis eam abjurationem publice fieri expedire, tibi ipsi sive subdelegatis visum fuerit, quod arbitrio vestro relinquimus; atque ita ab omnibus pœnis, censuris, & sententiis, in quas propter hæresis crimen incurrerint; absoluti & fidelium unitati, ac Sacramentis Ecclesiæ restituti, ipsi quoque ad communionem sub utraque specie admitti possint. Illud fraternitatem tuam monemus, & diligenter curare volumus, ac mandamus, ut Confessores & Sacerdotes abs te, illisve quibus tu hanc potestatem subdelegabis, eligendi & deputandi in communionibus & hortationibus suis sedulo populum sub utraque specie communicatum doceant, adhortentur, & moneant, ut integrum Christum, sicut diximus,

84

Additions.

ram sub una, quam sub utraque
specie contineri fideliter credat,
confiteatur, ac teneat. Datum
Romæ apud Sanctum Petrum,
sub Annulo Piscatoris, die xvi.
Aprilis MDLXIV. Pontificatus
nostri anno quinto.



— 05 001 003 003 003 003 003 003 003 003 —

TRADUCTION FRANCOISE
du Bref de Pie IV.

NOSTRE VENERABLE FRERE,
Salut & benediction Apo-
stolique. Comme le saint Con-
cile de Trente, dans la session
touchant le sacrifice de la Mes-
se, nous a renvoyé l'affaire qu'on
y avoit agitée touchant la per-
mission de l'usage du calice, de-
mandée par des peuples de quel-
que nation ou royaume, afin
d'en ordonner ce qui nous sem-
bleroit plus avantageux pour le
salut des peuples qui la deman-
dent; nostre tres-cher fils en Jesus-
Christ l'Empereur Ferdinand; par
un effet de son zele ordinaire &
insigne pour la Religion, ayant
après la fin du Concile commu-
niqué la chose à quelques-uns

des principaux Prelats du saint Empire & des Princes Ecclesiastiques, & encore à nostre cher fils le noble Seigneur Albert Duc de Baviere son gendre ; nous a écrit & fait remontrer soigneusement par son Ambassadeur, le grand & manifeste peril qui menace la Religion Catholique dans les Provinces d'Allemagne, & autres pais de son Empire, ou de ses Domaines, où elle court risque d'estre entierement éteinte, ce qu'il y a de reste de Catholiques ayant un si grand desir de communier sous les deux especes, que cela seul en a porté plusieurs à se retirer vers les hérétiques, qui les ont obligez d'abjurer la verité de la Foy, & estant fort à craindre que les autres n'en fassent autant, si l'on refuse l'usage du calice, & qu'ainsi tous ne tombent dans l'apo-

stasie. Il nous a donc tres-instamment suppliez tant en son nom qu'en celuy du Duc de Baviere, de vouloir bien employer le pouvoir que Dieu nous a donné, en faveur des peuples de la nation Allemande, & autres des Royaumes & Provinces de sa domination. Le mesme Duc de Baviere, Prince non moins illustre par sa pieté que par son extraction, nous a fait de pareilles instances tant par écrit que par son Ambassadeur, & nous en avons receu de semblables de la part de beaucoup de personnes tres-considerables par leur pieté aussi bien que par leur prudence & par leur doctrine. Nous n'avons pû manquer d'estre touchez aussi sensiblement que nous devons l'estre, en apprenant la perte de tant d'ames pour qui Nostre Seigneur Jesus-Christ a versé son tres-pré-

cieux Sang sur la Croix, & le terrible & pressant danger, où se trouvent le reste des Catholiques de la tresnoble nation Allemande, & d'autres Royaumes & Domaines, comme il nous estoit confirmé par le témoignage de ces Princes si Religieux, & d'autres personnes d'un merite distingué. De sorte que pour prévenir ce malheur selon le devoir de nostre Charge pastorale, & par les entrailles de nostre charité paternelle subvenir à l'infirmité de tant de peuples; afin qu'on n'ait jamais à nous reprocher d'avoir negligé le salut d'un si grand nombre d'ames prestes à perir, & de n'avoir pas fait tous nos efforts pour affermir les foibles, redresser ceux qui sont tombez, & ramener dans la voye du salut ceux qui s'en sont égarrez, nous confiant pleinement

Additions. 89

au zele , à l'exactitude , & à la prudence de Vostre Fraternité pour vous informer de l'état des choses ; & si vous jugez que pour le salut des Ames il soit nécessaire d'en user ainsi , (dont nous chargeons vostre conscience) de la plénitude du pouvoir Apostolique , & par la teneur des présentes , nous vous donnons & accordons la faculté , & à ceux que vous aurez subdeleguez , après un meur & suffisant examen , de choisir & commettre des Prestres Catholiques , qui dans vostre Diocese (à la réserve des lieux où nostre tres-cher fils le Roy Catholique a quelque domaine temporel quelque possession ou droit) pourront administrer la communion sous les deux especes à ceux qui la demanderont devotement , en y gardant tout l'ordre & la bien-séance neces-

faire ; & évitant tout scandale & toute contestation qui pourroit survenir entre ceux qui voudront communier de la sorte , & ceux qui se contenteront d'une seule espece. A condition toutefois que ceux qui demanderont la communion sous les deux soient de l'Eglise Romaine ; & que suivant en tout le reste sa doctrine & sa foy, ils fassent aussi profession de croire & tenir, que dans le tres-saint Sacrement de l'Eucharistie le Corps de Jesus-Christ est véritablement & tout entier aussi-bien sous une seule espece que sous les deux ; & que l'Eglise Romaine n'a esté ni n'est en erreur quand elle reserve aux Prestres seuls celebrans, la communion des deux especes , & n'accorde que celle du pain aux autres clercs & aux laïques ;

&

& à condition encore que ceux qui voudront communier sous les deux especes ne s'en approchent qu'après que, repentans & confessez, ils auront receu l'absolution dans le Sacrement de la Penitence. Et afin de pourvoir aussi au salut de ceux qui sont tombez, s'ils veulent rentrer dans le giron de l'Eglise leur mere, en relaschant en leur faveur de la rigueur des Canons; nous voulons bien nous contenter de leur abjuration secrete, s'ils sont veritablement & sincerement repentans, & qu'ils détestent devant vous ou vos subdeleguez les erreurs & les hérésies où ils sont tombez; en leur enjoignant toutefois une penitence salutaire, si vous ou vos subdeleguez ne jugez plus à propos de les obliger à faire une abjuration publique, dont nous nous rapportons

à vous, & qu'ainsi demeurant absous de toutes peines, censures, & jugemens qu'ils auroient pu encourir par le crime d'hérésie, & rétablis dans l'unité des fideles. & à la participation des Sacremens de l'Eglise, ils puissent estre aussi receus à la communion sous les deux especes. C'est de quoy nous donnons avis à Vostre Fraternité, vous chargeant & ordonnant expressément de tenir la main exactement à ce que les Confesseurs & Prestres qui seront par vous ou vos subdeleguez, commis & choisis pour ce ministère, ne manquent pas en ces communions & en toutes autres rencontres, d'enseigner, avertir & exhorter soigneusement le peuple de croire fermement, tenir & confesser que tant sous une seule espece que sous les deux, Jesus-Christ est

Additions. 93

contenu tout entier , comme nous avons déjà dit. Donnè à Saint Pierre de Rome sous l'Anneau du Peseheur le xvi. Avril M. D. LXIV. & la cinquième année de nostre Pontificat.

6279

— () () () () () () () () () —

E X T R A I T
 D'UNE LETTRE
 DE M. L'ABBE' BOISOT,
 A M. PELLISSON.

Du 20. Janvier 1692.

Vous avez eu raison de croire que le Bref de Pie IV. pour la communion sous les deux especes, estoit un Bref circulaire : ce que j'en ay est une coppie envoyée au Cardinal de Granvelle avec une lettre que je joins icy. Il y est parlé du mariage des Prestres que l'Empereur, Ferdinand, quoy que tres-pieux demandoit pour ses Estats, & que son fils Maximilien, qui passoit pour n'estre pas si bon catholique, comme vous le verrez icy, sollicita depuis avec tant

Additions. 95

d'ardeur, qu'il l'eust obtenu, sans les oppositions de Philippe II. J'ay observé ponctuellement l'ortographe de cette lettre Italienne en la copiant, quoy que defectueuse en quelques endroits; mais en matière de faits je croy qu'il faut estre exact jusqu'au scrupule. Celuy qui l'a écrite estoit un de ces Fugger illustres & fameux negocians d'Ausbourg, peu differens en credit & en splendeur, de ceux qu'un commerce universel qui n'avoit rien que de noble, & les grandes richesses qui en estoient la suite, ont quelquefois élevez à tout ce qu'il y a de plus haut dans les Republicques. Celly-cy entretenoit une grande correspondance avec le Cardinal, & luy donnoit souvent de tres-bons avis.



Additions. 67

& in questo l'Elettore Brandeburgo lo favorisce caldamente, ma Sua Maesta l'ha rimesso di cavarle del bando secundo le constitutioni del Imperio, che sono à satisfare alli offesi che fara may al fine. Molti Principi fariano desiderosi che Sua Maesta lo comandasse à mettere in effetto il bando; ma essa per l'infirmità & molti respecti & per non far moti in Allemagna procede assai lentamente. Se'l sia bono non so; questo so che serve per coloro che non hanno modo di mantenere garbuglio. Basta. Io intendo che Grumbach sta su la mira, attendendo la morte di Sua Maesta, alla quale subito movera contra Franconici, & forte ancora contra l'Elettore Sassone: in quello mezzo passa la stagione & luy perde lo tempo con speranza.

tigi questi turbatori della pace secundo il merito. Franconici & la liga , come ancora l'Elettore Sassone , stanno provisti fin hora con grand spesa.

Essendo la Maesta del Imperatore consumpta & gia desperata dalli medici ordinarii , fece chiamare quel Empyrico o per dir meglio incantatore ch' amazzò l'ultimo vescovo di Colonia, & sta in corte del Re di Romani , detto Dottore Bart^o Zuinglio di medici, & con aiuto d'un' aqua che colluy gli fece , torna à risfarsi, non sentendo piu febre la quale sentiva ogni giorno 12. hore, essendo tornato l'appetito di mangiare , bere & dormire , di maniera che si spera benissimo. Iddio l'augmenti & lo conservi , perche temo che con Sua Maesta la fede catholica non habbi à morire in Allemagna ,

- » ne fa informatione , di maniera
- » ch' il negotio è incaminato di
- » modo che tutti dicono contenter
- » tarsi della volunta del Principe.

Della parte d'Austriaci si fa istanza del matrimonio di Preti, ma dubito che con quello & molte altre concessioni non se contentaranno, essendo soliti vivere senza regula ad ogni piacere loro. Iddio ne providi. A me pare che quello vorra il Re de Romani faranno li subditi, essendo Sua Maesta in grand predicamento tra loro di non essere catholico, & populus studet novitati.

Intendiamo ch'il Dano dette una stretta sul mare ab Suedo, ma pure li imbasciatori di costui non erano ancora à Rostock. Pare ch'il Suedo & Hasslo siano in differenza per conto del marittaggio disfato col Suedo, perche

Additions: 107

fueticici scrivono certe scuse del Patrone di qua & la, dando certi punti al Hasso.

Di spagna habbiamo ch'il Patrone stava con una febre. Iddio lo conservi & ci facei gratia di vederlo presto in qua. Bascioli le mani per l'offitio & il favore fa nello mio particolare, supplicandola di continuarlo, perche mancandome Pietra-secca di quella promissione delle tre ferie non vederia modo di mantenerme senza patire, vergogna che faria mai à risfare; perche l'invidia & odio delli mei non cessa, & io son deliberato di separarme da loro con bon modo.

Habbiamo avisi che Don Garzia gia è di ritorno con le galere di Napoli. Iddio li dia felice impresa. L'horologio ho mandato conciare & trovandolo

giusto se rimandara à Vestra Serenissima Illustrissima & Reverendissima alla quale baciando le mani con ogni divotione me raccomando & offerisco. Da Tauffkirch alli XXI. di Luglio
M. D. LXIV.

Di Vestra Serenissima Illustrissima & Reverendissima affettionatissimo servitore,
FUCHARO.

La suscription est,

All Illustrissimo & Reverendissimo Monsignore mio Osservandissimo il Cardinale di Granvela Arcivescovo di Malines. Bruxelles.

Cette copie est tirée du 13. Volume des Memoires de Granvelle, page 125.

~~— () () () () () () () () () —~~

E X T R A I T
D'UNE LETTRE
DE M. L'ABBE' BOISOT,
A M. PELLISSON.

Du 20. Janvier 1692.

VOUS avez eu raison de croire que le Bref de Pie IV. pour la communion sous les deux especes, estoit un Bref circulaire : ce que j'en ay est une coppie envoyée au Cardinal de Granvelle avec une lettre que je joins icy. Il y est parlé du mariage des Prestres que l'Empereur, Ferdinand, quoy que tres-pieux demandoit pour ses Estats, & que son fils Maximilien, qui passoit pour n'estre pas si bon catholique, comme vous le verrez icy, sollicita depuis avec tant

d'ardeur , qu'il l'eust obtenu , sans les oppositions de Philippes II. J'ay observé ponctuellement l'ortographe de cette lettre Italienne en la copiant , quoy que defectueuse en quelques endroits ; mais en matière de faits je croy qu'il faut estre exact jusqu'au scrupule. Celuy qui l'a écrite estoit un de ces Fugger illustres & fameux negocians d'Ausbourg , peu differens en credit & en splendeur , de ceux qu'un commerce universel qui n'avoit rien que de noble , & les grandes richesses qui en estoient la suite , ont quelquefois élevez à tout ce qu'il y a de plus haut dans les Republicques. Celuy-cy entretenoit une grande correspondance avec le Cardinal , & luy donnoit souvent de tres-bons avis.



ILLUSTRISSIMO
 & Reverendissimo Monsignore
 mio osservandissimo.

Sor Jo. Ja-
 como Fug-
 ger 21. di
 Julio 1564.
 Con il Bre-
 ve della
 Commu-
 nione sub
 utraque.
*Cette lettre
 est ainsi cot-
 tée en mar-
 ge de la pro-
 pre main du
 Cardinal
 de Gran-
 ville.*

GIA doi ordinari non gli
 scrissi, per non haver cosa
 degna di lei, comme in molti
 giorni non hebbi le sue, se non
 hieri dua insieme, di Ormans
 delli 28. del mese passato, &
 d'Orchamps, à 2. del stante.

Et quant' al Grumbach, esso
 sta ancora col Sassone non atto-
 so che l'Imperatore gli scrisse
 uno grand rebuffo; ma esso se
 scusa con una diceria che non
 è ne calda, ne fredda, ni con-
 clude cosa alcuna; & tutto resta
 nelli termini ch'era. Fa offerre
 da parte del Grumbach di veni-
 re supplice con li complici & di
 far quanto Sua Maesta vostra &

& in questo l'Elettore Brandeburgo lo favorisce caldamente; ma Sua Maesta l'ha rimesso di cavarle del bando secundo le constitutioni del Imperio, che sono à satisfare alli offesi che fara may al fine. Molti Principi sariano desiderosi che Sua Maesta lo comandasse à mettere in effetto il bando; ma essa per l'infirmità & molti rispetti & per non far moti in Allemagna procede affai lentamente. Se'l sia bono non so; questo so che serve per coloro che non hanno modo di mantenere gabuglio. Basta. Io intendo che Grumbach sta su la mira, attendendo la morte di Sua Maesta, alla quale subito movera contra Francònici, & forte ancora contra l'Elettore Sassone: in quello mezzo passa la stagione & luy perde lo tempo con speranza. Iddio casti-

— (S) —

ILLUSTRISSIMO
 & Reverendissimo Monsignore
 mio osservandissimo.

Sor Jo. Ja-
 como Fug-
 ger 21. di
 Julio 1564.
 Con il Bre-
 ve della
 Commu-
 nione sub
 utraque.
*Cette lettre
 est ainsi cot-
 tée en mar-
 ge de la pro-
 pre main du
 Cardinal
 de Gran-
 lle.*

GIA doi ordinari non gli
 scrissi, per non haver cosa
 degna di lei, comme in molti
 giorni non hebbi le sue, se non
 hieri dua insieme, di Ormans
 delli 28. del mese passato, &
 d'Orchamps, à 2. del stante.

Et quant' al Grumbach, esso
 sta ancora col Sassone non atto-
 so che l'Imperatore gli scrisse
 uno grand rebuffo; ma esso se
 scusa con una diceria che non
 è ne calda, ne fredda, ni con-
 clude cosa alcuna; & tutto resta
 nelli termini ch'era. Fa offerre
 da parte del Grumbach di veni-
 re supplice con li complici & di
 far quanto Sua Maesta vostra &

& in questo l'Elettore Brandeburgo lo favorisce caldamente, ma Sua Maesta l'ha rimesso di cavarle del bando secundo le constitutioni del Imperio, che sono à satisfare alli offesi che fara may al fine. Molti Principi sariano desiderosi che Sua Maesta lo commandasse à mettere in effetto il bando; ma essa per l'infirmità & molti rispetti & per non far moti in Allemagna procede affai lentamente. Se'l sia bono non so; questo so che serve per coloro che non hanno modo di mantenere garbuglio. Basta. Io intendo che Grumbach sta su la mira, attendendo la morte di Sua Maesta, alla quale subito movera contra Franconici, & forte ancora contra l'Elettore Sassone: in quello mezzo passa la stagione & luy perde lo tempo con speranza. Iddio casti

faire ; & évitant tout scandale & toute contestation qui pourroit survenir entre ceux qui voudront communier de la sorte , & ceux qui se contenteront d'une seule espece. A condition toutefois que ceux qui demanderont la communion sous les deux soient de l'Eglise Romaine ; & que suivant en tout le reste sa doctrine & sa foy, ils fassent aussi profession de croire & tenir, que dans le tres-saint Sacrement de l'Eucharistie le Corps de Jesus-Christ est véritablement & tout entier aussi-bien sous une seule espece que sous les deux ; & que l'Eglise Romaine n'a esté ni n'est en erreur quand elle reserve aux Prestres seuls celebrans, la communion des deux especes , & n'accorde que celle du pain aux autres clerics & aux laïques ;

&

& à condition encore que ceux qui voudront communier sous les deux especes ne s'en approchent qu'après que, repentans & confessez, ils auront receu l'absolution dans le Sacrement de la Penitence. Et afin de pourvoir aussi au salut de ceux qui sont tombez, s'ils veulent rentrer dans le giron de l'Eglise leur mere, en relaschant en leur faveur de la rigueur des Canons; nous voulons bien nous contenter de leur abjuration secrete, s'ils sont veritablement & sincerement repentans, & qu'ils detestent devant vous ou vos subdeleguez les erreurs & les heresies où ils sont tombez; en leur enjoignant toutefois une penitence salutaire, si vous ou vos subdeleguez ne jugez plus à propos de les obliger à faire une abjuration publique, dont nous nous rapportons

à vous, & qu'ainsi demeurant absous de toutes peines, censures, & jugemens qu'ils auroient pu encourir par le crime d'hérésie, & rétablis dans l'unité des fideles. & à la participation des Sacremens de l'Eglise, ils puissent estre aussi receus à la communion sous les deux especes. C'est de quoy nous donnons avis à Votre Fraternité, vous chargeant & ordonnant expressément de tenir la main exactement à ce que les Confesseurs & Prestres qui seront par vous ou vos subdeleguez, commis & choisis pour ce ministere, ne manquent pas en ces communions & en toutes autres rencontres, d'enseigner, avertir & exhorter soigneusement le peuple de croire sincerement, tenir & confesser que tant sous une seule espece que sous les deux, Jesus-Christ est

Additions. 93

contenu tout entier , comme nous avons déjà dit. Donné à Saint Pierre de Rome sous l'Anneau du Pêcheur le xvi. Avril M. D. LXIV. & la cinquième année de nostre Pontificat.



~~— (6) (6) (6) (6) (6) (6) (6) (6) —~~

E X T R A I T
D'UNE LETTRE
DE M. L'ABBE' BOISOT,
A M. PELLISSON.

Du 20. Janvier 1692.

VOUS avez eu raison de croire que le Bref de Pie IV. pour la communion sous les deux especes, estoit un Bref circulaire : ce que j'en ay est une coppie envoyée au Cardinal de Granvelle avec une lettre que je joins icy. Il y est parlé du mariage des Prestres que l'Empereur, Ferdinand, quoy que tres-pieux demandoit pour ses Estats, & que son fils Maximilien, qui passoit pour n'estre pas si bon catholique, comme vous le verrez icy, sollicita depuis avec tant

Additions. 99

d'ardeur, qu'il l'eust obtenu, sans les oppositions de Philippe II. J'ay observé ponctuellement l'ortographe de cette lettre Italienne en la copiant, quoy que defectueuse en quelques endroits; mais en matiere de faits je croy qu'il faut estre exact jusqu'au scrupule. Celuy qui l'a écrite estoit un de ces Fugger illustres & fameux negocians d'Ausbourg, peu differens en credit & en splendeur, de ceux qu'un commerce universel qui n'avoit rien que de noble, & les grandes richesses qui en estoient la suite, ont quelquefois élevez à tout ce qu'il y a de plus haut dans les Republicques. Celly-cy entretenoit une grande correspondance avec le Cardinal, & luy donnoit souvent de tres-bons avis.



— (S) (S) (S) (S) (S) (S) (S) (S) (S) —

ILLUSTRISSIMO
 & Reverendissimo Monsignore
 mio osservandissimo.

Sor Jo. Ja-
 como Fug-
 ger 21. di

Julio 1564.

Con il Bre-
 ve della
 Commu-
 nione sub
 utraque.

Cette lettre

est ainsi cot-

tée en mar-
ge de la pro-
pre main du
Cardinal
Gran-

1.

GIA doi ordinari non gli
 scrissi, per non haver cosa
 degna di lei, comme in molti
 giorni non hebbi le sue, se non
 hieri dua insieme, di Ormans
 delli 28. del mese passato, &
 d'Onchamps, à 2. del stante.

Et quant' al Grumbach, esso
 sta ancora col Sassone non atto-
 so che l'Imperatore gli scrissse
 uno grand rebuffo; ma esso se
 scusa con una diceria che non
 è ne calda, ne fredda, ni con-
 clude cosa alcuna; & tutto resta
 nelli termini ch'era. Fa offerre
 da parte del Grumbach di veni-
 re supplice con li complici & di
 far quanto Sua Maesta vorra &

& in questo l'Elettore Brandeburgo lo favorisce caldamente; ma Sua Maesta l'ha rimesso di cavarle del bando secondo le constitutioni del Imperio, che sono à satisfare alli offesi che fara may al fine. Molti Principi fariano desiderosi che Sua Maesta lo comandasse à mettere in effetto il bando; ma essa per l'infirmità & molti rispetti & per non far moti in Allemagna procede affai lentamente. Se'l sia bono non so; questo so che serve per coloro che non hanno modo di mantenere garbuglio. Basta. Io intendo che Grumbach sta su la mira, attendendo la morte di Sua Maesta, alla quale subito movera contra Franconici, & forte ancora contra l'Elettore Sassone: in quello mezzo passa la stagione & luy perde lo tempo con speranza. Iddio casti-

tigi questi turbatori della pace secondo il merito. Franconici & la liga , come ancora l'Elettor Sassone , stanno provisti fin hora con grand spesa.

Essendo la Maesta del Imperatore consumpta & gia desperata dalli medici ordinarii , fece chiamare quel Empyrico o per dir meglio incantatore ch' amazzò l'ultimo vescovo di Colonia, & sta in corte del Re di Romani , detto Dottore Bart^o Zuinglio di medici, & con aiuto d'un' aqua che colluy gli fece , torha à risfarsi, non sentendo piu febre la quale sentiva ogni giorno 12. hore, essendo tornato l'appetito di mangiare , bere & dormire , di maniera che si spera benissimo. Iddio l'augmenti & lo conservi , perche temo che con Sua Maesta la fede catholica non habbi à morire in Allemagna ,

Additions. 99

volendo ognuno vivere à modo suo.

Circa la communione sub
utraque, io penso Vostra Serenif-
sima Illustrissima & Reverendif-
sima havera havuta d'altri hor-
mai li Brevi, però in confidenza
gli ne mando copia d'uno, dello
quale vederà la concessione &
exceptione delli paesi del Patro-
ne *; ma non bastara questo ad
Austriaci che già sono molto piu
innanzi. In Bavera il Duca è
deliberato in tre lochi nello pae-
se ordinare Preti che distribuif-
cano il Corpus Domini secondo
lo Breve. Del resto non vuole
che in nissuno luoco se immu-
ri nulla. Ha fatto essaminare
tutti li subditi per lo Parochie, &
quelli che non vogliono conten-
tarsi se mandano fuora del pae-
se, & già ne furono mandati
fuora da 3000. & ogni giorno se

“ Il appel-
“ le ainsi le
“ Roy d'Ef-
“ pagne,
“ peut-estre
“ par une
“ maniere
“ d'honnes-
“ teté pour
“ le Cardé-
“ nal son
“ ministre.
“ à qui il
“ écrit.

- » ne fa informatione , di maniera
- » ch' il negotio è incaminato di
- » modo che tutti dicono conten-
- » tarfi della volonta del Principe.

Della parte d'Austriaci si fa istanza del matrimonio di Prati, ma dubito che con quello & molte altre concessioni non se contentaranno, essendo soliti vivere senza regula ad ogni piacere loro. Iddio ne providi. A me pare che quello vorra il Re de Romani faranno li subditi ; essendo Sua Maesta in grand predicamento tra loro di non essere catholico , & populus studet novitati.

Intendiamo ch' il Dano dette una stretta sul mare ab Suedo , ma pure li imbasciatori di costui non erano ancora à Rostock. Pare ch' il Suedo & Hassio siano in differenza per conto del marittaggio disfato col Suedo , perche

fueticici scrivono certe scuse del Patrone di qua & la, dando certi punti al Hasso.

Di spagna habbiamo ch'il Patrone stava con una febre. Iddio lo conservi & ci facei gratia di vederlo presto in qua. Bascioli le mani per l'offitio & il favore fa nello mio particolare, supplicandola di continuarlo, perche mancandome Pietra-secca di quella promissione delle tre ferie non vederia modo di mantenerme senza patire, vergogna che saria mai à risfare; perche l'invidia & odio delli mei non cessa, & io son deliberato di separarme da loro con bon modo.

Habbiamo avisi che Don Garzia gia è di ritorno con le galere di Napoli. Iddio li dia felice impresa. L'horologio ho mandato conciare & trovandolo



E X T R A I T
D'UNE LETTRE
DE M. L'ABBE' BOISOT,
A M. PELLISSON.

Du 20. Janvier 1692.

Vous avez eu raison de croire que le Bref de Pie IV. pour la communion sous les deux especes, estoit un Bref circulaire : ce que j'en ay est une coppie envoyée au Cardinal de Granvelle avec une lettre que je joins icy. Il y est parlé du mariage des Prestres que l'Empereur, Ferdinand, quoy que tres-pieux demandoit pour ses Estats, & que son fils Maximilien, qui passoit pour n'estre pas si bon catholique, comme vous le verrez icy, sollicita depuis avec tant

d'ardeur, qu'il l'eust obtenu, sans les oppositions de Philippe II. J'ay observé ponctuellement l'ortographe de cette lettre Italienne en la copiant, quoy que defectueuse en quelques endroits; mais en matière de faits je croy qu'il faut estre exact jusqu'au scrupule. Celuy qui l'a écrite estoit un de ces Fugger illustres & fameux negocians d'Ausbourg, peu differens en credit & en splendeur, de ceux qu'un commerce universel qui n'avoit rien que de noble, & les grandes richesses qui en estoient la suite, ont quelquefois élevez à tout ce qu'il y a de plus haut dans les Republicques. Celuy-cy entretenoit une grande correspondance avec le Cardinal, & luy donnoit souvent de tres-bons avis.



— () () () () () () () () () () —

ILLUSTRISSIMO
 & Reverendissimo Monsignore
 mio osservandissimo.

Sor Jo. Ja-
 como Fug-
 ger 21. di
 Julio 1564.
 Con il Bre-
 ve della
 Commu-
 nione sub
 utraque.
*Cette lettre
 est ainsi cot-
 tée en mar-
 ge de la pro-
 pre main du
 Cardinal
 de Gran-
 velle.*

GIA doi ordinari non gli
 scrissi, per non haver cosa
 degna di lei, comme in molti
 giorni non hebbi le sue, se non
 hieri dua insieme, di Ormans
 delli 28. del mese passato, &
 d'Onchamps, à 2. del stante.

Et quant' al Grumbach, esso
 sta ancora col Sassone non atto-
 so che l'Imperatore gli scrisse
 uno grand rebuffo; ma esso se
 scusa con una diceria che non
 è ne calda, ne fredda, ni con-
 clude cosa alcuna; & tutto resta
 nelli termini ch'era. Fa offerre
 da parte del Grumbach di veni-
 re supplice con li complici & di
 far quanto Sua Maesta vorrà &

& in questo l'Elettore Brandeburgo lo favorisce caldamente, ma Sua Maesta l'ha rimesso di cavarfe del bando secundo le constitutioni del Imperio, che sono à satisfare alli offesi che fara may al fine. Molti Principi sariano desiderosi che Sua Maesta lo comandasse à mettere in effetto il bando; ma essa per l'infirmità & molti rispetti & per non far moti in Allemagna procede affai lentamente. Se'l sia bono non so; questo so che serve per coloro che non hanno modo di mantenere garbuglio. Basta. Io intendo che Grumbach sta su la mira, attendendo la morte di Sua Maesta, alla quale subito movera contra Franconici, & forte ancora contra l'Elettore Sassone: in quello mezzo passa la stagione & luy perde lo tempo con speranza. Iddio casti-

tigi questi turbatori della pace secondo il merito. Franconici & la liga, come ancora l'Elettor Sassone, stanno provisti fin hora con grand spesa.

Essendo la Maesta del Imperatore consumpta & gia desperata dalli medici ordinarii, fece chiamare quel Empyrico o per dir meglio incantatore ch' amazzò l'ultimo vescovo di Cologna, & sta in corte del Re di Romani, detto Dottore Bart^o Zuinglio di medici, & con aiuto d'un' aqua che colluy gli fece, torha à risfarsi, non sentendo piu febre la quale sentiva ogni giorno 12. hore, essendo tornato l'appetito di mangiare, bere & dormire, di maniera che si spera benissimo. Iddio l'augmenti & lo conservi, perche temo che con Sua Maesta la fede catholica non habbi à morire in Allemagna,

volendo ogniuno vivere à modo suo.

Circa la comunione sub
utraque, io penso Vostra Serenif-
sima Illustrissima & Reverendif-
sima havera havuta d'altri hor-
mai li Brevi, però in confidenza
gli ne mando copia d'uno, dello
quale vedera la concessione &
exceptione delli paesi del Patro-
ne *; ma non bastara questo ad
Austriaci che gia sono molto piu
innanzi. In Bavera il Duca è
deliberato in tre lochi nello pae-
se ordinare Preti che distribuif-
cano il Corpus Domini secondo
lo Breve. Del resto non vuole
che in nissuno luoco se immu-
ri nulla. Ha fatto essaminare
tutti li subditi per lo Parochie, &
quelli che non vogliono conten-
tarsi se mandano fuora del pae-
se, & gia ne furono mandati
fuora da 3000. & ogni giorno se

“ Il appel-
“ le ainsi le
“ Roy d'Es-
“ pagne,
“ peut-estre
“ par. une
“ maniere
“ d'honnes-
“ teté pour
“ le Carai-
“ nal son
“ ministre,
“ à qui il
“ écrit.

- ne fa informatione , di maniera
- ch' il negotio è incaminato di
- modo che tutti dicono contenter
- tarsi della volunta del Principe.

Della parte d'Austriaci si fa istanza del matrimonio di Prati, ma dubito che con quello & molte altre concessioni non se contentaranno, essendo soliti vivere senza regula ad ogni piacere loro. Iddio ne providi. A me pare che quello vorra il Re de Romani faranno li subditi, essendo Sua Maesta in grand predicamento tra loro di non essere catholico, & populus studet novitati.

Intendiamo ch'il Dano dette una stretta sul mare ab Suedo, ma pure li imbasciatori di costui non erano ancora à Rostock. Pare ch'il Suedo & Hasslo siano in differenza per conto del marittaggio disfato col Suedo, perche

fuetici scrivono certe scuse del Patrone di qua & la, dando certi punti al Hasso.

Di Spagna habbiamo ch'il Patrone stava con una febre. Iddio lo conservi & ci facei gratia di vederlo presto in qua. Bascioli le mani per l'offitio & il favore fa nello mio particolare, supplicandola di continuarlo, perche mancandome Pietra-secca di quella promissione delle tre ferie non vederia modo di mantenerme senza patire, vergogna che faria mai à risfare; perche l'invidia & odio delli mei non cessa, & io son deliberato di separarme da loro con bon modo.

Habbiamo avisi che Don Garzia gia è di ritorno con le galere di Napoli. Iddio li dia felice impresa. L'horologio ho mandato conciare & trovandolo

à vous, & qu'ainſi demeurant abſous de toutes peines, cenſures, & jugemens qu'ils auroient pu encourir par le crime d'héréſie, & rétablis dans l'unité des fideles. & à la participation des Sacremens de l'Egliſe, ils puiſſent eſtre auſſi receus à la communion ſous les deux eſpeces. C'eſt de quoy nous donnons avis à Voſtre Fraternité, vous chargeant & ordonnant expreſſément de tenir la main exactement à ce que les Confeſſeurs & Preſtres qui feront par vous ou vos ſubdeleguez, commis & choiſis pour ce miniſtere, ne manquent pas en ces communions & en toutes autres rencontres, d'enſeigner, avertir & exhorter ſoigneuſement le peuple de croire ſincèrement, tenir & confeſſer que tant ſous une ſeule eſpece que ſous les deux, Jeſus-Chriſt eſt

leur conseil nous ne fussions en droit de presser ensuite plus librement & plus instamment l'effet de nostre dessein.

Après avoir donc exactement & meurement deliberé sur cette proposition, s'il est à propos ou non d'insister à la demande de cette permission, tant avec ces Prelats & Princes Ecclesiastiques qu'avec nostre tres-cher cousin & gendre l'illustre Prince Albert Palatin du Rhin, Duc des deux Bavières ; & leur avoir donné le temps d'en conférer aussi avec ceux de leurs Theologiens & Docteurs qui auroient le plus d'érudition & de pieté, comme nous ne doutons pas qu'ils ne l'ayent fait ; tous ces Prelats & Princes sçachant l'inclination que nous avions à demander cette permission, si necessaire non seulement à nos Royaumes &

— () () () () () () () () —

E X T R A I T
D'UNE LETTRE
DE M. L'ABBE' BOISOT,
A M. PELLISSON.

Du 20. Janvier 1692.

Vous avez eu raison de croire que le Bref de Pie IV. pour la communion sous les deux especes, estoit un Bref circulaire : ce que j'en ay est une coppie envoyée au Cardinal de Granvelle avec une lettre que je joins icy. Il y est parlé du mariage des Prestres que l'Empereur, Ferdinand, quoy que tres-pieux demandoit pour ses Estats, & que son fils Maximilien, qui passoit pour n'estre pas si bon catholique, comme vous le verrez icy, sollicita depuis avec tant

Additions. 99

d'ardeur, qu'il l'eust obtenu, sans les oppositions de Philippe II. J'ay observé ponctuellement l'ortographe de cette lettre Italienne en la copiant, quoy que defectueuse en quelques endroits; mais en matière de faits je croy qu'il faut estre exact jusqu'au scrupule. Celuy qui l'a écrite estoit un de ces Fugger illustres & fameux negocians d'Ausbourg, peu differens en credit & en splendeur, de ceux qu'un commerce universel qui n'avoit rien que de noble, & les grandes richesses qui en estoient la suite, ont quelquefois élevez à tout ce qu'il y a de plus haut dans les Republicques. Celly-cy entretenoit une grande correspondance avec le Cardinal, & luy donnoit souvent de tres-bons avis.



— (S) (S) (S) (S) (S) (S) (S) (S) —

ILLUSTRISSIMO
 & Reverendissimo Monsignore
 mio osservandissimo.

Sor Jo. Ja-
 como Fug-
 ger 21. di
 Julio 1564.
 Con il Bre-
 ve della
 Commu-
 nione sub
 utraque.
*Cette lettre
 est ainsi cot-
 tée en mar-
 ge de la pro-
 pre main du
 Cardinal
 de Gran-
 ville.*

GIA doi ordinari non gli
 scrissi, per non haver cosa
 degna di lei, comme in molti
 giorni non hebbi le sue, se non
 hieri dua insieme, di Ormans
 delli 28. del mese passato, &
 d'Orchamps, à 2. del stante.

Et quant' al Grumbach, esso
 sta ancora col Sassone non atto-
 so che l'Imperatore gli scrisse
 uno grand rebuffo; ma esso se
 scusa con una diceria che non
 è ne calda, ne fredda, ni con-
 clude cosa alcuna; & tutto resta
 nelli termini ch'era. Fa offerre
 da parte del Grumbach di veni-
 re supplice con li complici & di
 far quanto Sua Maesta vorrà &

& in questo l'Elettore Brandeburgo lo favorisce caldamente, ma Sua Maesta l'ha rimesso di cavarne del bando secondo le constitutioni del Imperio, che sono à satisfare alli offesi che fara may al fine. Molti Principi sariano desiderosi che Sua Maesta lo comandasse à mettere in effetto il bando; ma essa per l'infirmità & molti rispetti & per non far moti in Allemagna procede assai lentamente. Se'l sia bono non so; questo so che serve per coloro che non hanno modo di mantenere garbuglio. Basta. Io intendo che Grumbach sta su la mira, attendendo la morte di Sua Maesta, alla quale subito movera contra Franconici, & forte ancora contra l'Elettore Sassone: in quello mezzo passa la stagione & luy perde lo tempo con speranza. Iddio casti

faire ; & évitant tout scandale & toute contestation qui pourroit survenir entre ceux qui voudront communier de la sorte , & ceux qui se contenteront d'une seule espece. A condition toutefois que ceux qui demanderont la communion sous les deux soient de l'Eglise Romaine ; & que suivant en tout le reste sa doctrine & sa foy, ils fassent aussi profession de croire & tenir, que dans le tres-saint Sacrement de l'Eucharistie le Corps de Jesus-Christ est véritablement & tout entier aussi-bien sous une seule espece que sous les deux ; & que l'Eglise Romaine n'a esté ni n'est en erreur quand elle reserve aux Prestres seuls celebrans, la communion des deux especes , & n'accorde que celle du pain aux autres clerics & aux laïques ;

&

& à condition encore que ceux qui voudront communier sous les deux especes ne s'en approchent qu'après que, repentans & confessez, ils auront receu l'absolution dans le Sacrement de la Penitence. Et afin de pourvoir aussi au salut de ceux qui sont tombez, s'ils veulent rentrer dans le giron de l'Eglise leur mere, en relaschant en leur faveur de la rigueur des Canons; nous voulons bien nous contenter de leur abjuration secrete, s'ils sont veritablement & sincerement repentans, & qu'ils détestent devant vous ou vos subdeleguez les erreurs & les hérésies où ils sont tombez; en leur enjoignant toutefois une penitence salutaire, si vous ou vos subdeleguez ne jugez plus à propos de les obliger à faire une abjuration publique, dont nous nous rapportons

à vous, & qu'ainsi demeurant absous de toutes peines, censures, & jugemens qu'ils auroient pu encourir par le crime d'hérésie, & rétablis dans l'unité des fideles. & à la participation des Sacremens de l'Eglise, ils puissent estre aussi receus à la communion sous les deux especes. C'est de quoy nous donnons avis à Votre Fraternité, vous chargeant & ordonnant expressément de tenir la main exactement à ce que les Confesseurs & Prestres qui seront par vous ou vos subdeleguez, commis & choisis pour ce ministere, ne manquent pas en ces communions & en toutes autres rencontres, d'enseigner, avertir & exhorter soigneusement le peuple de croire fermement, tenir & confesser que tant sous une seule espece que sous les deux, Jesus-Christ est

Additions. 93

contenu tout entier , comme nous avons déjà dit. Donné à Saint Pierre de Rome sous l'Anneau du Pêcheur le xvi. Avril M. D. LXIV. & la cinquième année de nostre Pontificat.

6279

faire ; & évitant tout scandale & toute contestation qui pourroit survenir entre ceux qui voudront communier de la sorte , & ceux qui se contenteront d'une seule espee. A condition toutefois que ceux qui demanderont la communion sous les deux soient de l'Eglise Romaine ; & que suivant en tout le reste sa doctrine & sa foy , ils fassent aussi profession de croire & tenir , que dans le tres-saint Sacrement de l'Eucharistie le Corps de Jesus-Christ est véritablement & tout entier aussi-bien sous une seule espee que sous les deux ; & que l'Eglise Romaine n'a esté ni n'est en erreur quand elle reserve aux Prestres seuls celebrans, la communion des deux especes , & n'accorde que celle du pain aux autres clercs & aux laïques ;

&

& à condition encore que ceux qui voudront communier sous les deux especes ne s'en approchent qu'après que, repentans & confessez, ils auront receu l'absolution dans le Sacrement de la Penitence. Et afin de pourvoir aussi au salut de ceux qui sont tombez, s'ils veulent rentrer dans le giron de l'Eglise leur mere, en relaschant en leur faveur de la rigueur des Canons; nous voulons bien nous contenter de leur abjuration secrete, s'ils sont veritablement & sincerement repentans, & qu'ils détestent devant vous ou vos subdeleguez les erreurs & les hérésies où ils sont tombez; en leur enjoignant toutefois une penitence salutaire, si vous ou vos subdeleguez ne jugez plus à propos de les obliger à faire une abjuration publique, dont nous nous rapportons

à vous, & qu'ainsi demeurant absous de toutes peines, censures, & jugemens qu'ils auroient pu encourir par le crime d'hérésie, & rétablis dans l'unité des fideles. & à la participation des Sacremens de l'Eglise, ils puissent estre aussi receus à la communion sous les deux especes. C'est de quoy nous donnons avis à Vostre Fraternité, vous chargeant & ordonnant expressément de tenir la main exactement à ce que les Confesseurs & Prestres qui seront par vous ou vos subdeleguez, commis & choisis pour ce ministère, ne manquent pas en ces communions & en toutes autres rencontres, d'enseigner, avertir & exhorter soigneusement le peuple de croire sincerement, tenir & confesser que tant sous une seule espece que sous les deux, Jesus-Christ est

Additions. 93

contenu tout entier , comme nous avons déjà dit. Donné à Saint Pierre de Rome sous l'Anneau du Pêcheur le xvi. Avril M. D. LXIV. & la cinquième année de nostre Pontificat.



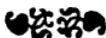


E X T R A I T
D'UNE LETTRE
DE M. L'ABBE' BOISOT,
A M. PELLISSON.

Du 20. Janvier 1692.

VOUS avez eu raison de croire que le Bref de Pie IV. pour la communion sous les deux especes, estoit un Bref circulaire : ce que j'en ay est une coppie envoyée au Cardinal de Granvelle avec une lettre que je joins icy. Il y est parlé du mariage des Prestres que l'Empereur, Ferdinand, quoy que tres-pieux demandoit pour ses Estats, & que son fils Maximilien, qui passoit pour n'estre pas si bon catholique, comme vous le verrez icy, sollicita depuis avec tant

d'ardeur, qu'il l'eust obtenu, sans les oppositions de Philippe II. J'ay observé ponctuellement l'ortographe de cette lettre Italienne en la copiant, quoy que defectueuse en quelques endroits; mais en matiere de faits je croy qu'il faut estre exact jusqu'au scrupule. Celuy qui l'a écrite estoit un de ces Fugger illustres & fameux negocians d'Ausbourg, peu differens en credit & en splendeur, de ceux qu'un commerce universel qui n'avoit rien que de noble, & les grandes richesses qui en estoient la suite, ont quelquefois élevez à tout ce qu'il y a de plus haut dans les Republicques. Celuy-cy entretenoit une grande correspondance avec le Cardinal, & luy donnoit souvent de tres-bons avis.



en abus ce qui se trouve toleré par la souveraine & legitime autorité de l'Eglise ; de peur mesme que personne ne tourne à mauvais sens cette tolerance ; & que ce qui a esté procuré par la bonne intention de Sa Majesté Imperiale & accordé a son Eglise dans la veüe principalement d'y mettre la paix & l'union qu'on attend depuis si long-temps, ne soit que l'occasion d'un plus grand schisme & de divisions plus pernicieuses. C'est pourquoy, bien que Sa Majesté ne pense à rien moins qu'à entreprendre sur les droits du Saint Siege ni des autres Evesques, sçachant tres-bien & faisant ouvertement profession de croire qu'il n'appartient pas aux Princes seculiers d'ordonner des choses de la foy ; & que par la disposition de Dieu, les causes im-

portantes de la foy & de la religion sont reservez au Siege Apostolique & aux saints Conciles; afin toutefois que sa Majesté Imperiale, comme fils aimé de l'Eglise & son suprême avocat & defendeur, puisse contribuer à la prompte & legitime execution de ce qui a esté accordé pour le sacré calice, & que le tout puisse reussir pour le salut des ames: Elle a trouvé à propos de commettre quelques personnes pieuses & sçavantes & qui aiment la paix; pour, au nom de Dieu & du Saint Esprit, & après avoir imploré sa grace; penser, peser & examiner exactement, autant que la prudence, le soin & la precaution humaine le peut permettre, tout ce qui, suivant le Formulaire de la concession de l'usage du calice, le peut rendre utile & avantageux; & pour

donner avis à Sa Majesté Impériale de toutes les choses dont ils seront unanimement convenus à cet égard. Et ces Commissaires s'estant acquitez avec autant de diligence que d'exactitude des ordres de Sa Majesté Impériale, & conformément à son intention : Elle a voulu derechef communiquer leurs pieux sentimens aux tres-Reverends Archevesques & Evesques dont les Dioceses & Provinces consistent aux royaumes de Sa Majesté & à ses pais hereditaires de la basse Autriche, & députez par la teneur des presentes pour la dispensation du sacré calice.

Et parce qu'en tout cecy l'unique but de Sa Majesté est l'établissement d'un juste & legitime usage du calice, & que la sainte intention de l'Eglise ait le succès qu'on s'en est promis; avant que

de declarer ce que ces personnes pieuses ont conseillé d'observer, elle a crû devoir expliquer icy certaines choses, sans lesquelles il semble que cet établissement ne peut estre utilement executé.

Il est constant que le fruit de cette concession dépend principalement du soin, & de la discretion des Confesseurs, & des Predicateurs: & quoy qu'il ne soit pas icy question de traiter à dessein de la coutume salutaire de confesser ses pechez, établie dès le commencement de l'Eglise, comme il paroist par le sentiment unanime des saints Peres, & qui est encore en usage presentement; estant sur tout à presupposer que les Prestres préposez de Dieu pour estre les juges & les directeurs des consciences, ne manquent jamais d'exiger des peni-

rens la confession sacramentale, & ne voudroient pas abuser du pouvoir que Dieu leur a donné de remettre & de retenir les pechez : il est pourtant bon de marquer icy diverses choses qu'on doit principalement enseigner & établir, & les faire observer soigneusement par les Confesseurs : mesmes en ce temps-cy, lors qu'on presentera le calice aux haïques.

Premierement, il faut se bien instruire, exhorter & informer le peuple de Dieu, qu'il sçache & comprenne que l'Eglise Romaine, sous laquelle comme mere & maîtresse de toutes les autres elles ont receu chacune en particulier la foy catholique, ne doit jamais estre blasmée, lors que sans toucher à la substance des Sacremens, elle ordonne ou change en leur administration

de certaines choses, selon qu'elle le juge necessaire, soit pour le respect & la veneration qu'on doit aux Sacremens mesmes, soit pour le profit spirituel de ceux qui les reçoivent, suivant les diverses conjonctures des choses, des temps, & des lieux; & qu'au contraire elle ne fait en ces rencontres, qu'uses legitiment de son pouvoir avec une tres-grande prudence, & droiture.

Il semble aussi qu'il faut tellement instruire, exhorter & enseigner le peuple, qu'il croye unanimement, que dans le tres-Saint Sacrement de l'Eucharistie Jesus-Christ est contenu tout entier sous chaque espee: & que quand au fruit ou utilité du Sacrement, il ne manque aucune grace necessaire au salut de ceux qui le reçoivent sous une seule espee; & qu'ainsi les fideles, qui

se tiennent dans l'union de l'Eglise, doivent rejeter tous ceux qui disent qu'on ne reçoit pas Jesus-Christ entier sous la seule espece du pain ; ou qui enseignent que la communion de l'Eucharistie est necessaire au salut des enfans qui n'ont pas encore l'usage de la raison. Les bons & sages confesseurs doivent encore, de tout leur pouvoir, faire bien entendre, que quiconque s'approche de ce Sacrement sans estre entier & ferme dans la foy qui nous a esté enseignée par le soleil de Justice nostre Seigneur Jesus-Christ, que nous avons receüe par la tradition des Apôtres, de saint Pierre & de ses legitimes successeurs, & qui a toujours esté gardée dans l'Eglise catholique par l'inspiration du Saint Esprit ; est coupable du corps & du sang du Seigneur, & man-

ge & boit sa propre condamnation.

Et parce que Sa Majesté Imperiale a appris avec douleur que plusieurs de ses sujets, & principalement en Autriche, se plaignent que par je ne sçay quelle negligence, il arrive en certains lieux, que les Prestres reçoivent le plus souvent les confessions en public, & comme en cercle; & donnent ensuite aussitost l'absolution; & que par ce moyen chacun ne peut confesser en particulier les pechez mortels qu'il decouvriroit en sa conscience s'il avoit le temps de se bien examiner & de recevoir des conseils salutaires sur son état avant l'absolution: Sa Majesté Imperiale croit qu'il est necessaire d'aider & favoriser les bonnes intentions des penitens, afin qu'elles puissent avoir leur effet.

C'est pour quoy, comme il est
 besoin sur cela d'une grande ap-
 plication des Prestres, & sur tout
 de celle des Ordinaires qui doi-
 vent pourvoir de quelque remede
 à ce mal; il semble necessaire d'a-
 vertir serieusement tous les Con-
 fesseurs sujets de Sa Majesté, de se
 comporter avec beaucoup de pru-
 dence dans les confessions secre-
 tes; qu'ils agissent selon les diver-
 ses portées des penitens; qu'ils dis-
 tribuent à chacun le lait, ou la nor-
 riture solide, selon qu'ils le juge-
 ront convenable à sa foiblesse ou
 à sa force; & qu'ils prennent gar-
 de encore à n'embarrasser point
 l'esprit des penitens de difficultez
 Theologiques, ou de myste-
 res profonds qui passent leur in-
 telligence. Car c'est, comme nous
 voyons avec un extrême déplai-
 sir, la premiere source de tant de
 disputes inutiles, qui ont à la fin

enfanté & nourri les schismes, & les heresies: ces questions ne servant ordinairement qu'à troubler les consciences, & détourner les penitens de la communion, remede toujours salutaire à ceux qui la reçoivent dignement; mais les Confesseurs maniant & conduisant toutes choses avec sagesse & circonspection, doivent faire connoître qu'ils ne cherchent que le salut des ames, & la gloire de Dieu.

Après que l'Eglise catholique a pourveu par son autorité legitime, à ce qu'on relaschast quelque chose de la severité des Canons en faveur de ceux qui sont tombez, & qui touchez d'une sincere penitence doivent estre receus à rentrer au giron de l'Eglise & en sa communion; il semble que, tant les Ordinaires que tous les autres Prestres, doi-

vent agir avec beaucoup de prudence & de discretion, non seulement en faisant, & exigeant, lors qu'il sera question de ceux dont la cheute a esté notoire & scandaleuse, les choses ordonnées pour la conservation de la discipline Ecclesiastique; mais en usant aussi avec beaucoup de condescendance & de charité à l'égard du menu peuple, que l'ignorance, ou l'éducation, ou les deux ensemble ont tenu dans les tenebres de l'erreur; en sorte qu'estant deuëment informé de son peché par le Confesseur, & ayant receu l'absolution Sacramentale, il ait la conscience en repos; & que reconcilié à l'Eglise, il soit aussi receu à la communion. Que les bons Prestres se gouvernent de telle maniere, qu'on se puisse assurer qu'ils ont rempli tous les devoirs de la prudence,

dence, & de la charité en tout ce qu'ils ont cru necessaire à la gloire de Dieu & au salut des ames, selon l'état des choses, des lieux, des personnes & des temps; & qu'enfin ils se conduisent si bien dans le confessionnal & dans la chaire, que par leur doctrine & leurs exhortations, ils persuadent avec efficace & douceur l'exécution des conditions ordonnées dans la permission que le Saint Pere a bien voulu accorder pour le soulagement des consciences.

Il reste à parler des propositions faites à sa Majesté Imperiale par les personnes qu'elle a consultées, comme il a esté dit touchant l'administration du sacré calice.

Leur avis est qu'il ne faut pas administrer le sang de Jesus-Christ autrement qu'avec un ca-

lioc; en la forme de tout temps usitée dans l'Eglise; mais que l'on en presene plusieurs, ou de plus grands déjà consacrez en la maniere accoustumée, à tous ceux qui le demanderont comme il faut.

Et de peur qu'il n'arrive quelque différend entre les frères; & pour retirer au contraire, de cette grace & concession du Saint Concile & du Siege Apostolique, le fruit que les gens de bien en ont si long-temps attendu, c'est-à-dire, de voir par là rétablir le lien de la charité; & que non-seulement les fideles soient unis en rendant gloire à Dieu d'une seule voix dans l'Eglise; mais aussi en tous les autres signes extérieurs autant qu'il sera possible, ces mêmes personnes pieuses & doctes ont cru à propos & conseillé d'abolir toute différence de

Admissions.

Ministres, de temples, & d'au-
rels, de temps, & de lieux, pour
les deux communions sous les
deux especes, ou sous une seule;
& qu'ainsi tous ceux qui vou-
dront communier sous une, ou
sous les deux especes, se presen-
tent sans distinction; mais avec
cet ordre néanmoins, que le Pres-
tre catholique, qui presente le
corps de nostre Seigneur sous
l'espece du pain, se tenant au
milieu de l'Autel; un Diacre, ou
quelqu'autre Prestre catholique
donnera du costé droit de l'Autel
le sacré calice, & au costé gauche,
ou au bas des degrez un chape-
lain, portier, ou autre honneste
laïque presentera seulement une
ablucon de vin non consacré,
suivant l'usage observé jusqu'à
present. Et ce ne sera qu'à ce
dernier que s'adresseront ceux
qui voudront se contenter de

communier sous l'espece du pain; au lieu que ceux qui voudront recevoir les deux especes, s'adresseront aussi à celuy qui tiendra le sacré calice.

Mais de crainte que les brebis de Jesus-Christ ne manquent de nourriture, & que les enfans demandant du pain il ne se trouve personne pour leur en donner; ces mesmes personnes ont eu à propos qu'on fist faire avant la communion, sur tout quand elle est generale & solemnelle, quelque sainte exhortation au peuple, & conceuë de telle maniere qu'il soit sommairement instruit des choses essentielles qui regardent la doctrine de la foy du tres-Saint Sacrement de l'Eucharistie, & du fruit qu'on en doit attendre; & qu'on y repete toujours, qu'en y communiant sous une seule espece, ou sous les deux,

on reçoit également & entièrement le corps & le sang de nostre Seigneur, quo par consequent, comme saint Paul dit, que celuy qui mange ne doit pas mépriser celuy qui ne mange point, de mesme aussi celuy qui boit ne doit point avoir de mépris pour celuy qui ne boit pas; & qu'enfin, comme par la difference de cette communion, la Religion ni la Foy ne reçoivent aucune alteration, ils ne doivent tous s'appliquer qu'à garder l'unité d'un mesme esprit, & le lien de la paix.

Et parce que les gens simples & du peuple ont de la peine à dogayer leur esprit de la pensée des choses terrestres pour l'élever à des actions de graces, & aux louanges de Dieu; on pourroit après la communion chanter quelques Hymnes ou Pseaumes en langue vulgaire, avec quel-

que Répons fait exprés pour le
sujet, le tout auparavant bien &
sûrement examiné, & approu-
vé par l'Evêque.

Il est au reste extrêmement ne-
cessaire, que les Ordinaires aient
soin dans leurs visites deux fois
l'année, ou une pour le moins,
de commettre par tous leurs Dio-
ceses des catholiques prudents,
habiles & zelez, pour la gloire
de Dieu, qui tiennent la main
à faire observer tout ceoy, &
qu'ils n'y employent pas des igno-
rans, des avares ou des gens de
petite foy. Autrement ils doi-
vent s'attendre assurément que
Dieu leur demandera compte des
ames de leur troupeau, & ils sen-
tiront que si leur conduite a de-
plu aux hommes, elle a oncque
plus offensé Dieu.

Ce sont là les avis pieux & sa-
lutaires qui ont esté proposez à

la Majesté Imperiale, & qu'elle
a cru devoir communiquer aux
Reverendissimes Prelats dont on
le parle ; ne se fondant nean-
moins que sur la concession du
Saint Siege & du Concile ; & non
comme on a déjà dit, pour en-
treprendre sur leur ministere, ni
dans la pensée d'attenter en au-
cune maniere contre le devoir
d'un bon Empereur & defendeur
des privileges de l'Eglise, mais
seulement afin de faire connoî-
tre aux Reverendissimes Evê-
ques, que les soins, l'assistance, &
la protection de la Majesté Im-
periale ne feront que suivre les
intentions du Saint Siege & du
Concile ; & qu'ils aient soin
de mesme de bien peser &
examiner de leur costé tout ce
qu'ils y peuvent contribuer ; s'as-
surant que pour l'exécution ils
trouveront toujours prest le sé-

cours de Sa Majesté Imperiale.

Sa mesme Majesté a bien voulu communiquer aussi tout ce que dessus au Reverendissime Seigneur Zacharie Delfino Evêque de Faro Nonce de Sa Sainteté, & autres Archevesques & Prelats dont elle a parlé.

Elle desire au reste que cette affaire si sainte & si salutaire, soit incessamment mise en execution par les Reverendissimes Seigneurs Archevesques. A quoy il sera beau soin au jugement de Sa Majesté Imperiale que leurs Suffragans qu'ils auront subdeleguez, soient avertis de n'apporter de leur chef nul obstacle, ni retardement, ni difficulté nouvelle; & que ne pouvant pas eux-mêmes se trouver par tout, & en tous les divers endroits de leurs Dioceses, ils subdeleguent encore les Pre-

Jars leurs inferieurs, les Doyens Ruraux, les Prieurs, Gardiens, & autres preposez Superieurs des Monasteres, leur donnant le mesme pouvoir, & les instruisant à fonds de tout ce qu'ils auront à faire; afin qu'avec la grace de Dieu cet établissement soit enfin consommé pour la gloire, & pour le salut, le repos & l'union de l'Eglise, aussi bien que de l'Allemagne, & des autres Royaumes & Domaines de sa Majesté Imperiale; comme elle se promet volontiers, & se tient certaine par sa bonté & bien-veillancé Imperiale, qu'ils n'y manqueront pas. Donné par sa Majesté Imperiale le XI. Aoust M. D. LXIV.

Or afin de pourvoir avec plus de dignité & d'utilité aux affaires de l'Eglise d'Allemagne, le Pape avoit resolu d'y envoyer Legat le Cardinal Moron, qui

s'estoit tres-glorieusement acquité de la mesme fonction peu auparavant dans le Concille, & de qui d'ailleurs la personne estoit fort agreable à l'Empereur. Il l'avoit mani pour cela de tres-amples instructions & pouvoirs, & particulièrement de la liberté de garder & lire tous les livres des heretiques, pour estre en estat de leur resister plus fortement, de decouvrir toutes leurs ruses, & d'eluder leurs artifices. Le Legat avoit ordre aussi de ménager doucement & adroitement l'esprit de l'Empereur & du Duc de Baviere, afin qu'ils se moderassent un peu dans leurs demandes, de peur que par une fausse condescendance ils ne voulussent faire accorder au peuple des choses plutost nuisibles qu'utiles, comme le mariage des Prestres, & autres pareilles moines

propres à relever ceux qui es-
roient tombez, qu'à les pousser
à des cheutes encore plus dan-
gereuses. Mais on eût tout su-
jet de craindre que les Protestans
voyant arriver un Legat du Pa-
pe ne s'en allarmassent, ou ne
prissent mesme ce pretexte pour
exciter une nouvelle guerre ci-
vile. C'est pourquoy il fut trou-
vé à propos de remettre à un
autre temps cette Legation. Et
voicy ce qui en est porté dans
les Actes Consistoriaux.

Le xiv. Avril le Saint Pere ..
parla du retardement du voyage ..
du Reverendissime Seigneur Mo- ..
ron Legat en Allemagne, pro- ..
venant de ce que le Serenissime ..
Empereur Ferdinand avoit peur ..
que s'il demandoit cela par ses ..
Lettres, les Protestans ne fissent ..
quelque tumulte. Il ajouta nean- ..
moins qu'il esperoit qu'en peu ..

„ de temps, non-seulement Sa Ma-
 „ jesté Impetiale ne seroit pas fas-
 „ chée de la Legation, mais qu'elle
 „ la demanderoit mesme avec gran-
 „ de instance; & dit plusieurs cho-
 „ ses sur le mesme sujet; que pour
 „ luy, s'il se pouvoit, il mourroit
 „ volontiers cent fois le jour pour
 „ le salut du peuple Chrétien; &
 „ qu'il n'auroit jamais aucun égard
 „ à ses interests particuliers, quand
 „ il s'agiroit de l'utilité publique.

34. Il travailla cependant, par ses
 lettres à tous les Electeurs Ec-
 clesiastiques, & plusieurs autres
 Prelats d'Allemagne, à faire pu-
 blier & recevoir par tout les de-
 crets du Concile de Trente qu'il
 avoit confirmez. Et parce qu'il
 couroit un fascheux bruit de la
 sincerité de la foy de Frederic
 élu Evesque de Cologne; &
 que celuy - cy ayant eû avis du
 crime qu'on luy imputeis avoir

tristhé de se justifier auprès du Pape, Sa Saincteté l'exhorta par une lettre un peu forte à donner un témoignage public de la pureté de sa foy, en protegeant & défendant ouvertement la Religion Catholique, & chassant hardiment tous les Protestans de son Diocèse.

On commençoit donc à se réjouir déjà de quelque esperance de voir rétablir de jour en jour la foy Catholique en Allemagne; sur ce que depuis la concession de l'usage du calice on avoit veü dans Vienne beaucoup de gens abjurer l'herésie, en se reconciliant à l'Eglise. Et ce fut par cette nouvelle si pleine de consolation, que le Pape voulut temperer un peu la tristesse d'une autre dont il alloit entretenir le Consistoire; c'est-à-dire de celle de la maladie de Ferdinand; car

voicy ce qu'en disent les Actes.

Le Vendredy xiv. Juillet il fut tenu Consistoire à Rome. Le saint Pere y parla de l'indisposition du Serenissime Empereur Ferdinand, & après s'estre étendu sur ses Eloges, & entr'autres sur son zele pour la Religion Chrétienne, il ajouta que Sa Majesté l'avoit tres-instamment prié d'accorder à l'Allemagne & à ses Estats hereditaires la communion sous les deux especes; à faulte dequoy l'on verroit bientôt les gens de ce pais-là devenir non-seulement heretiques, mais mesme infidelles; que cette concession seroit le remede d'un si grand mal; qu'il n'avoit fait cette demande, qu'après en avoir conféré avec les Princes catholiques d'Allemagne, les Evesques, & les Electeurs; que sur cela Sa Sainteté quoy que toujous fort éloignée

des nouveautez, se trouvant for-
cée par la necessité de remedier
à des maux si pressants, avoit
contre son gré, (& après en avoit
toutefois pris l'avis de quelques
Cardinaux par elle assemblez se-
crettement pour cet effet, & de
quelques Prelats qui avoient as-
sisté au Concile de Trente) don-
né pouvoir à quelques Evêques
de permettre l'usage du calice ;
qu'elle ne l'avoit pourtant pas
donné pur & simple, mais seu-
lement en cas que tout ce qui
luy avoit esté exposé par l'Em-
pereur se trouvast véritable, &
encore avec certaines condi-
tions expliquées par ses Brefs ;
qu'il avoit voulu nous faire
part, & nous rendre compte de
son procedé ; qu'il avoit appris
par les dépesches du Nonce Del-
phin la grande joye qu'on avoit
témoignée à Vienne en recevant

„ la permission de l'usage du cali-
 „ ce ; qu'ils en avoient rendu des
 „ louanges & des actions de gra-
 „ ces à l'Empereur & à Sa Sainteté ;
 „ que les deux tiers des Luthe-
 „ riens , & d'autres gens de cette
 „ ville , dont la foy étoit suspecte ,
 „ estoient revenus à eux après cet-
 „ te concession , & s'estoient decla-
 „ réz Catholiques : & qu'enfin on
 „ esperoit voir arriver la mesme
 „ chose dans les autres villes.

36. Mais on perdit bien-tost après
 cette esperance du rétablisse-
 ment de la foy. Et comme on
 ne vit dans la suite aucun nou-
 veau succès de cette permission
 du calice ; qu'au contraire les
 Protestans n'en devinrent que
 plus opiniâtres dans leurs er-
 reurs ; & que de jour en jour
 on en voyoit naître de plus
 grands desordres , le bien-heu-
 reux Pape Pie V. successeur de

Pie V. & Gregoite XIII. ensuite revoquerent entierement cette concession; & rétablirent l'usage observé depuis plusieurs siècles, de ne recevoir les laïques à la communion que sous une seule espece.

R E M A R Q U E.

On peut voir sur cette matiere le Cardinal Palavicin en son histoire du Concile de Trente, livre 24. chapitre 12. nombre 8. Il a veü les Actes Confistoriaux commé le Pere Raynaud, & les cite; mais il n'entre pas dans le mesme détail des circonstances, & ne rapporte pas les pieces originales que ce Pere rapporte. Ce qu'il y a de remarquable & de different consiste en deux choses.

Premierement, au lieu de Pie V. que le Pere Raynaud marque avoir revoqué cette concession, le Cardinal met Sixte V. & cite en marge les Mémoires de son Pontificat gardez au Vatican & tirez des papiers du dernier Cardinal Montalto.

Sta nelle memorie del Pontificato di Sisto Quinto, ritrovate fra le scritture dell'ultimo Card. Montalto, & conservate ora nelle Archivio Vaticano.

Secondement, il semble dire ou laisser entendre, qu'il n'y a pas eu de révocation expresse de cette concession, au moins par Bref ni Bulles; mais que sous le Pontificat de Gregoire XIII. & depuis sous celui de Sixte V. quelques-uns des Evêques à qui Pie IV. avoit délégué cette faculté de faire communier sous les deux especes, quand ils le jugeroient à propos, étant venus à mourir, il fut douté si elle avoit esté accordée à leur grade & dignité, & par conséquent à leurs successeurs en la mesme place, ou au contraire à leur personne seule pour finir avec leur vie; que ce dernier fut jugé véritable, & que la grace n'avoit lieu que pour les Prestres à qui ces premiers Evêques avant leur fin l'avoient communiquée.

Onde nel Pontificato di Gregorio Decimoterzo & poscia in quello di Sisto Quinto, accade che venuti a morte alcuni di quei Vescovi a cui dal Pio n'era delegata la faculta, fu dubitato s'ella s'intendevassi

data al grado & pero durevole ne' successori, o alle persone, & pero spirante con la lor vita, & il secondo fu giudicato esser vero. & così non haver l'uso legitimo della gratia se non que' sacerdoti a quali già l'havessero comunicata i detti Vescovi innanzi lor fine.

Mais supposé que ce soit un simple raisonnement de ces temps-là, sans aucune décision formelle du Saint Sie-ge, quelqu'un n'auroit-il pas pu dire

Additions; 157

au contraire que cette dispense accordée non pas en faveur des Prelats, mais en faveur des Peuples & à leur desir, devoit durer autant que les Peuples & que leur desir, avec les conditions justes & nécessaires ?

EXTRAIT
D'UNE LETTRE
DE M. L'ABBE' BOISOT,
A M. PELLISSON.

Du 8. Fevrier 1692.

JE n'ay point trouvé dans mes papiers la révocation du Bref de Pie IV. faite par ses successeurs. J'y ay trouvé seulement deux preuves incontestables que ce Bref fut exécuté. L'une est l'article d'une réponse de l'Empereur Maximilien à l'Ambassadeur de Philippe II. L'autre celui d'une instruction donnée par Philippe II. à Don Pedro de Avila, qu'il envoyoit au Pape. Je mettray icy ces deux articles.

L'Empereur faisoit de grandes instances au Pape, pour obtenir aux Prestres d'Allemagne la permission de se marier. Philippe qui en fut averti en écrivit fortement & à Vienne & à Rome, & fit si-bien qu'il détourna la chose. Ces deux Princes alleguoient la permission de communier sous les deux especes, pour soutenir leurs opinions contraires; l'un prétendant qu'elle avoit esté fort utile; l'autre, qu'on n'en avoit tiré aucun fruit. Voicy ce qu'en dit l'Empereur dans sa réponse par écrit, donnée à l'Ambassadeur de Philippe, le 20. May 1565. Dans mes Memoires de l'Ambassade de Chantonay, vol. 1. page 90.

Sed si ex præteritis futura, atque ex similibus similia æstimare licet, Majestas sua Cæsarea, non potest Regiam suam sereni-

Mais s'il faut juger de l'avenir par le passé, & tirer

des mes-
mes faits
les mesmes
consequen-
ces; Sa Ma-
jesté Impe-
riale ne
peut pas
cacher à Sa
Majesté
Catholi-
que, que
peu après
la conces-
sion du Ca-
lice, Sa Ma-
jesté Impe-
riale s'est
tant exa-
ctement in-
formée du
succès, elle

a appris, qu'au lieu que l'année passée le nombre des communiants de la Ville Imperiale de Vienne n'a voit pas monté jusqu'à deux mille; on a vu par la grace de Dieu ces dernières Festes de Pasques, quatre mil neuf cens dix-huit personnes communier sous une seule espece, & quinze cens dix-sept sous les deux.

Le Roy d'autre costé parle en ces termes dans l'instruction de son Envoyé à Rome, Ambassade de Chantonay, vol. I. p. 145.

ede

Additions.

tatem celare, quod impetrato paulo ante Calice, Majestas sua Casanea, habita, hoc tempore Paschali nuper elapso, diligentissima inquisitione, repererit; ubi anno præterito, in hac Majestatis sue civitate, numerus omnium communicantium ad bis mille non ascenderit; hoc tamen anno Dei gratia, fuisse quatuor mille nongentos ac decem & octo homines, qui sub una tantum, & mille quingentos septuaginta septem, qui sub utraque specie communicaverint.

Direis assi mismo à Su Santidad que quando se tratò de la concession del Caliz yo hize con Su Santidad, como se acordara, gran instancia y officio para que aquello no se hiziesse; assi por entender que el mismo punto de suyo era muy grave y muy perjudicial, y trahia grandes inconvenientes, como principalmente por juzgar y entender que de aquella concession se disponia è introducia esta instancia y peticion del conjugio, como desta assi mismo se conseguiran otras que se deduzen y derivan de los mismos fundamentos. Y que despues que no embargante mi diligencia y officio y lo que de mi parte se le represento, Su Santidad lo concedió, yo tuve el sentimiento, dolor, y pena que de tal caso devia tener, mas con todo esso no se haviendo llegado ni ve-

Vous direz aussi à Sa Sainteté, que quand il fut traité de la concession du Calice, je fis auprès d'elle, comme elle s'en souviendra, de grandes instances, & tout ce qui me fut possible pour empêcher qu'elle ne l'accordast; non seulement parce que je comprenois l'importance de ce point par luy-même, d'où il pourroit naître de

grands in-
conve-
niens; mais
aussi, &
principale-
ment, par-
ce que je
jugeois
bien que
votre con-
cession du
Calice dis-
poseroit à
la demande
du mariage
des Pres-
tres, &
celle-là à
d'autres,
fondées
sur les mes-
mes mau-
vais prin-
cipes :
Qu'après
que Sa
Sainteté
l'eût ac-
cordée, no-
n obstant
mes re-
montran-
ces, mes

nido à la principal parte del mal
que de aquello se seguia , que
era esto del conjugio, he callado
y dissimulado, esperando junta-
mente que la experientia del po-
co fruto, que de aquello se fa-
cava, y el danno que resultava
desengañaria Su Santidad en lo
hecho y para lo que agora se
pretende, que es tan diferente y
de tanto mayor, y mas univer-
sal perjuicio ; y que agora que se
ha venido y llegado à esto del
conjugio, que se temia, y dispo-
nia con lo primero, se me ha
renovado y refrescado el dolor y
sentimiento de lo hecho, y me
ha crecido el cuidado y rezelo
en lo que esta pendiente. Lo qual
si se viniessa à hazer, que ni es-
pero, ni creo, ni se deve esperar
ni creer, no se podria, ni dissi-
mular, ni callar, y metiria Su
Santidad en grandissima confu-
sion,

tion, siendo esto cosa de calidad, que sufre, y requiere qualquiera demostacion.

prieres, &
tout ce
qu'on luy
put dire de
ma part,

j'en fus touché d'une aussi vite douleur que la chose le meritoit. Cependant, comme on n'en estoit pas venu à la principale partie du mal, c'est-à-dire à la concession du mariage des Prestres, je voulus bien dissimuler & me taire; dans l'esperance que Sa Sainteté voyant le peu de fruit qu'on tiroit de cette concession du Calice, & les mauvaises suites qu'elle auroit, ne manqueroit pas de se desabuser sur ce fait, & sur celuy de cette demande nouvelle. Mais aujourd'huy qu'on en est venu à ce qui estoit le plus à craindre, c'est-à-dire à cette seconde demande où la premiere nous conduisoit; j'ay senti renouveler ma douleur, & redoubler mon chagrin, & mon inquietude. Car si cette affaire avoit lieu, (ce que je ne puis ni croire ni craindre, & qui ne se doit ni croire ni craindre en effet) il seroit impossible de dissimuler & de se taire, quoy qu'à la grande confusion de Sa Sainteté; la chose estant de telle qualité, qu'elle ne permettroit pas seulement, mais demanderoit toute sorte de démonstrations publiques.

J'ay copié ces deux articles tout entiers, mais je n'ay pas eû le temps de copier les pieces entieres qui sont fort longues, & ne parlent d'autre chose que de ce prétendu mariage des prestres en

Allemagne. Je marque toujours précisément le volume & la page de mes Memoires., d'où je tire ce que je vous envoie; afin que si quelqu'un en doute, il puisse venir voir dans les originaux.

On m'a enfin envoyé le Testament d'Erasme, en voicy une copie. J'envoie en échange un exemplaire de vostre réponse à M. de Leibniz, & paye ainsi mes debtes à vos dépens,

Les cinq ou six lignes que j'ay écrites à propos de cette réponse, & que vous avez trop louées me sont échappées tres-heureusement, puis que vous ne les trouvez pas mal tournées. Mais, Monsieur, un Franc - Comtois qui a l'honneur de lire souvent de vos lettres, ne peut-il pas les imiter au moins une fois par hasard? Je suis, &c.

E L O G E S
D U R O Y,
C O N T E N U S
D A N S L E S T R O I S V O L U M E S
des Reflexions sur les Differends
de la Religion.



ELOGE DU ROY

au premier Volume des Re-
flexions sur la Religion.

*Relation sur l'état de la Religion
en France, page 169.*

VO u s voyez donc claire-
ment, si je ne me trompe,
quel est nostre avantage aujour-
d'huy ; combien les propres tra-
vaux de nos adversaires ont
changé en nostre faveur la face
du combat ; que leurs troupes
déjà en desordre, pour peu qu'on
les pousse, promettent une vi-
ctoire certaine à l'Eglise ; que
les murailles de leur nouvelle
Jericho déjà ébranlées sur leurs
fondemens , n'attendent plus
pour tomber que le dernier son
des trompettes, un peu plus long
h iij

& plus éclatant que les precedens. J'entends par ces trompettes, le concert si agreable & si charmant pour des oreilles Chrétiennes ***** sous un Roy, sur tout, plus grand qu'on ne le peut dire; de qui si l'on se promet facilement tout ce qu'il y a de plus difficile, après ce que nous en avons déjà vû, ce ne sera point legereté, mais sagesse. Ce n'est pas icy le lieu de parler de ses conquestes, ni de tout ce qu'il a fait d'extraordinaire au dedans & au dehors de l'Etat; le sujet que je traite, m'attache à une seule de ses louanges, mais qui est la source de toutes les autres. Il m'a semblé quelquefois qu'Homere n'avoit pensé qu'à luy, quand il nomme un de ses Heros, mais plus noblement en sa langue que nous ne sçaurions le faire

en la nostre, *Le plus Roy de tous les Rois.* Le ciel l'a tellement fait & formé pour ce qu'il devoit estre, qu'on diroit que gouverner est en luy, ce que respirer est en nous, une action naturelle & insensible, qui se melle à toutes les autres sans en interrompre aucune, ni qu'aucune l'interrompe. Ni temps, ni lieu, ni occasion ne suspendent & ne retardent ce mouvement continué, mais réglé & tranquille de Roy & de Maistre. En s'habillant, en se couchant, en marchant, à table, à la promenade, à la chasse, dans les exercices, dans les divertissemens, rien n'empesche que par tout il n'écoute tout avec autant d'attention, que s'il n'avoit dans l'esprit qu'une seule chose. On demeure surpris & charmé, de le voir à tous momens d'un petit

mot répondre non - seulement aux propositions, mais aux pensées de ceux qui luy parlent, & comme ne faisant rien, faire incessamment les plus importantes affaires du monde : Veritable Chef, ou plutôt veritable Conseil de son Conseil mesme; comme veritable General de ses plus fameux Generaux, sans que personne s'y puisse méprendre; & qui n'emprunte point d'autrui la capacité, la sagesse, la justice & la pieté qu'on admire en luy; mais les inspire luy-mesme à ceux qui le servent à proportion de la confiance dont il luy plaist de les honorer. De-là naist parmi les peuples une admiration & une amour que l'on ne peut exprimer : tous ses sujets sont ses courtisans, également persuadez en tous lieux, & dans les Provinces les plus

reculées, qu'en luy seul sont renfermées toutes nos esperances, ou particulieres, ou publiques; & tout ce que chacun de nous, ou possede, ou attend, ou desire de repos, de tranquillité, de fortune, de bien & d'honneur. Tous generalement, sans en excepter ceux-là mesme que l'erreur separe de nous, n'ont en cela qu'un mesme esprit, & qu'un mesme sentiment, qui est que plaire, quand ils le peuvent, à un si grand, si bon & si sage Maistre, aller au devant de ses pensées, luy obéir avant mesme qu'il commande, n'est pas seulement leur devoir, mais leur propre felicité. On sçait, on voit, on sent, avec quelle ardeur il desire de ramener tous les François à la Foy de leurs peres. C'en est assez avec toutes les dispositions que nous a-

vons déjà remarquées, pour espérer, comme nous faisons, de voir en France, & durant son règne, un seul Troupeau, & un seul Pasteur. * * * * *

Cet Eloge a esté premierement écrit en Latin, & traduit depuis de la mesme main avec tout le reste de la Relation dont il fait partie.

L'original Latin est page 128. en ces termes.

*Q*UAE cum ita sint, oculis te jam cernere existimo quantum hodie, improbis etiam, sed cecis, hostium laboribus, immutata sit hujus certaminis facies, ut eorum jam inclinata acies, se impellatur, certam Ecclesia victoriam spondeat, ut Jerichuntis illius jam mota fundamentis murina, ultimam tubarum vocem longiorem ac concisorem tantum expectent. Tubas ego intelligo auribus Christianis pulcherrimas

illum & suavissimum concentum
 * * * * * Rege praesertim supra
 fidem magno, a quo omnia ardua
 facile sperare, non levitas aut te-
 meritas, sed ratio & sapientia est.
 Nec jam hinc res ejus gestas com-
 memoro, eaque omnia qua posteris
 tradenda, multi, nec nobis inco-
 gniti, susceperit. Unum ut non
 omittam, me ipsum hujus epistola
 argumentum admonet, quod de eo
 scilicet, non de alio Hamerus uno
 verba omnia complexus, eoque
 factitio, dixisse videri possit, navi-
 tate suorum Regem adire, qui ita ad
 imperandum natus & effectus sit
 ita sit pra aliiis Regibus Rex, vel
 quod ille elegantissime dixit, nos
 nisi barbarè dicere non possumus,
 omnibus Regibus Regior, ut
 quod unicuique hominum vivere
 & spirare est, omnibus quaecumque
 agimus conjunctum, nulli adver-
 sum, id illi sit populus regere:

*non illam hora, non locus, non res
 impediatur, non incessus: non re-
 quies, non ambulatio, non vena-
 tio, non palastra, non joci, non
 epula, non quidquid curando cor-
 pori dare necesse est, ne continuò
 omnia ab omnibus attentè audiat;
 postulatis, precibus, cogitationibus
 persape uno verbo respondeat, nil
 agenti suavis quamplurima sem-
 per agat, & quammaxima: ac
 sicuti nemini dubium est quin do-
 cibus suis dux ipse multò prastan-
 tior sit, ita nulli ambiguum relin-
 quat, suis & Regni, quæ vocant,
 Consiliis, non præesse modo, sed
 optimè ipsum consulere; non ab
 alio justum, aut pium, aut sapien-
 tem, sed qui suos & justos, &
 pios, & sapientes efficiat. Unde
 intelligant omnes, in eo omnia
 publicè privatimque sita, ab uno
 illo pendere, quacumque aut te-
 neant, aut expectent, aut sperent,*

Additions. 175

aut cupiant; omnibus una mens sit, etiam illis in Religione discordibus, ut maximo, optimo, clementissimo, providentissimo Domino placere ubi possint, ejus vocem sequi, nūtus audire, vota intelligere, magnam esse felicitatem existiment. Quae si pluribus, quamquam festinans, profecutus sum, quoniam ad rem imprimis facere videbantur, maximasque nostras illas spes de uno tandem apud nos Ovili-atque Pastore *****

re, malgré vous-mesmes à tout ce que vous aviez de plus cher, & vous fait quitter sans raison un air, un climat, des mœurs, des loix, un gouvernement, un Roy que toutes les Nations vous envient : Un Roy (nous le sçavons) tel que vous le feriez vous-mesme, hors vostre erreur, si vous aviez à le faire par vos souhaits; sage, juste, magnanime, bienfaisant jusques dans la rigueur salutaire dont vous vous plaignez, qui n'est en effet qu'une affection de Pere pour tous ses Peuples : Un Roy enfin qui tire ses plus grandes louanges de la propre bouche de ses Ennemis, & dont l'Envie elle-mesme fait tous les jours le panegyrique, quand elle l'accuse d'estre trop grand, trop puissant, trop redoutable par son application, par sa vigilance, par sa condui-

te, par son courage, par la bonne volonté de ses Sujets, par ses forces, par ses tresors, par ses grandes vûës, par ses conquêtes qu'il étendra encore (dit-elle) aussi loin qu'il luy plaira. Voilà ses defauts, & tout ce qu'on luy reproche sans cesse. Pendant que toute la terre pleine de son nom & des charmes de vostre Patrie, apprend à parler François, vous tascherez de vous former avec peine aux accents de quelque langue étrangere, qui ne laissera pas de vous faire entendre à toute heure ce que vous avez perdu. Nous admirerions vostre courage, si nous pouvions estimer ce qui le produit, & l'usage que vous en faites. Mais pourquoy vous flattez-vous ? Toutes les grandes erreurs ont eû leurs Martyrs. Misérable aveuglement de l'es-

prit humain ! Il s'ignore luy-
mesme ; & enyvré de sa propre
gloire, il s' imagine que c'est celle
de Dieu.

6479

ELOGE DU ROY
 au troisiéme Volume des Re-
 flexions sur la Religion,
 page 330.

MAIS, Seigneur, faites plû-
 tost éclater icy les riches-
 ses de vostre grace, & pour-cét
 aveugle Conduc-teur, & pour
 ceux qui le suivent. Vous avez
 tantost puni, Seigneur, *la faute*
dés peres sur les enfans jusques à
la troisiéme & quatriéme genera-
tion. Il est temps que vous fai-
 siez *misericorde jusques à mille &*
mille generations, sur la poster-
 té, quoy-qu'éloignée de vos pre-
 miers Fideles, de vos Saints, de
 vos Martyrs & de vos Apostres.
 Déjà, Seigneur, par toute l'Eu-
 rope chrétienne l'erreur s'affoi-

Additions. *vss*

blissoit en vieillissant, & les esprits revenus de leurs passions, s'excitoient les uns les autres pour revenir à vous. Mais lorsque vous sembliez mettre la dernière main à votre ouvrage; l'Enfer a fait ses derniers efforts pour s'y opposer. *Les Nations Psalm. 4. fremissent, & les Peuples font de vains projets. Arrestez, Seigneur, & suspendez en vos mains la verge de fer qui les briseroit comme un vaisseau de terre. Que vos liens qu'ils ne scauroient rompre, Voient les seuls liens de la charité, de l'amour & de la paix. Remplissez toujours de votre esprit nos Prelats illustres qui marchent sur les pas de leurs peres, qui par leurs veilles, leurs soins, leurs travaux, leurs exhortations, leurs écrits, courent après les brebis égarées de votre troupeau. Regardez particuliere-*

ment, mais avec des yeux de Pere, le Fils aîné de vostre Eglise, qui anime leurs mains au travail; qui veille sur leur ouvrage; à qui l'on ne peut plaire qu'en vous servant; dont la foy ne craint rien; que ni obstacles ni difficultez ne rebutent. Vostre protection toute-puissante l'a suivi jusques-icy pas à pas, couronnant toujournent en luy vos premieres graces par de nouvelles graces: pourriez-vous luy manquer aujourd'huy, lors qu'il ne s'ôtiert plus que vostre querelle? Vous seul dans vos conseils éternels luy donnastes presque au sortir de l'enfance cette *étendue de cœur & d'esprit* que Salomon vous demandoit, pour suffire seul à tant de devoirs: *ce cœur docile* pour se vaincre luy-mesme & se soumettre toujournent à vos loix. Les Rois qui le devan-

3. Reg. 3.

9.

3. Reg. 4.

29.

çoient en âge, ont avoué qu'il leur enseignoit à regner. Ceux qui sont venus après luy, ont mis leur honneur à l'imiter & à le suivre. Si la France, auparavant foible, épuisée, languissante, a repris sous luy en moins de quinze ou vingt ans, une vigueur, une gloire & un éclat capables de faire ombre à toutes les Nations voisines, ce n'est pas que vous ayez donné aux François d'autres esprits, ni d'autres cœurs, ni d'autres bras; ni des trésors qu'on leur eust cachés, ni des Indes nouvelles. Un seul homme, Seigneur, un seul homme que vous avez mis à la teste des autres; le prenant *Isai. 41.* par la main, & le conduisant *19.* dans tous ses desseins, a produit un changement dont le monde est étonné: trop injuste, s'il s'en irrite, & s'il luy fait un crime

de vos bienfaits. C'est vostre ouvrage, Seigneur, vous sçavez bien le soutenir. Ordonnez à vos saints Anges de camper & de veiller autour de luy. Défendez sa Personne sacrée des noirs complots de ses Ennemis, ses Etats de leurs injustes menaces. Qu'il n'ait qu'à défendre son propre cœur de cette élévation que peuvent donner aux Rois même selon vostre cœur, l'applaudissement du genre humain, & une suite continuelle de prospérité & de victoires. Prenez, Seigneur, de nos années pour les ajouter aux années du Roy. Que la justice, la piété, la bonne foy, la moderation, l'humanité, la bonté regnent sur nous avec luy jusques à la fin de nos jours; & pendant que les dernières extrémitez du monde le reverent, le louënt & le benif-

David.

Exochins.

Additions. 189

sent; qu'il n'y ait aucun François qui veuille deshonorer le nom & la Nation par des sentimens contraires.

F I N.

